



Mémoire
Présenté par :
ANTANG YAMO

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
FACULTE DES ARTS,
LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES DEPARTEMENT
D'ANTHROPOLOGIE

REFORME FORESTIERE ET
VULNERABILITE SOCIALE
AU CAMEROUN : CONTRIBUTION
A L'ANTHROPOLOGIE ECOLOGIQUE

Février 2008

**UNIVERSITE DE YAOUNDE I
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

**FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES**

DEPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE



**FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES**

DEPARTMENT OF ANTHROPOLOGY

**REFORME FORESTIERE ET
VULNERABILITE SOCIALE
AU CAMEROUN : CONTRIBUTION
A L'ANTHROPOLOGIE ECOLOGIQUE**

Mémoire

Présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A) en
Anthropologie

(Spécialisation : Anthropologie du Développement)

Par

ANTANG YAMO

Maîtrise en Anthropologie

CE MEMOIRE A BENEFICIE D'UNE SUBVENTION DU CODESRIA

Sous la supervision de :

MBONJI EDJENGUÈLÈ

Professeur
Université de Yaoundé I

Sous la direction de :

Godefroy NGIMA MAWOUNG

Chargé de Cours
Université de Yaoundé I

Février 2008

YAMU M'ANTEUNG

&

YANGA-Me-NGÜN

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Au moment où nous mettons un terme à cette étude, qu'il nous soit permis de témoigner notre gratitude à nos directeurs des travaux, le Professeur Mbonji Edjenguèlè et Docteur Godefroy Ngima Mawoung dont l'encadrement a été déterminant dans la réalisation de ce travail.

Nous adressons également un profond remerciement à nos enseignants : Professeur Paul N. Nkwi, les Docteurs Luc Mebenga Tamba, Antoine Socpa, David Nkweti, Célestin Ngoura qui, tout au long de notre parcours initiatique en Anthropologie, nous ont toujours apporté le soutien nécessaire pour avancer.

Nos sincères remerciements à l'endroit de :

- Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) qui a soutenu financièrement ce travail.

- Professeur Jean Bernard Ouédraogo du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), pour ses suggestions en rapport avec le centre d'intérêt de l'étude, et ses conseils relatifs aux théories et techniques de l'enquête qualitative.

- Docteur Daou V. Joiris du Centre d'Anthropologie Culturelle de l'Université Libre de Bruxelles, pour l'intérêt accordé au thème et les suggestions qui ont contribué à l'amélioration de ce travail.

- Patrice Bigombé Logo du Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale (CERAD), qui a fait de notre étude une préoccupation personnelle.

Nous sommes redevable à Yves-Alexandre Chouala, Vivian Nain Kuma, Gilbert Fokou, Fils-Eric Binyegui et Natacha Messina auprès de qui nous avons trouvé encadrement, disponibilité, soutien moral et matériel.

Les échanges fructueux avec nos camarades du Département d'Anthropologie, du Cercle de Philo- Psycho- Socio-Anthropo (CPPSA) et du Groupe de Recherche sur la Gestion Participative en Afrique Centrale (GEPAC), ont été d'un apport déterminant pour l'étude. Aussi, quelques noms méritent d'être cités : Mahamat Abdoulaye, Innocent Kombé, Jean Marie Essomba, Flore Ngalamou, Pascale, Cécile Bonono, Marceline Mbetoumou, Prosper Ngueguang, Nicole Guedje, Mouamfon Mama, Edouard Madingou.

Nous remercions également nos parents, frères et sœurs qui n'ont cessé de consentir d'énormes sacrifices pour notre éducation : Ngono Kundé, Berthes Nguenz, Jean- Marie Kadeck, Mboumbé, Jean- Landry Djanabey, Alaba Yamo, Christine Zang, Emilienne Mengué, Léonie Megouya, Mathilde Zok, Pierre Anto.

Une profonde gratitude aux populations de Djenou et de Moangue Le Bosquet, en particulier Motto Séraphin gestionnaire de la forêt communautaire de Djenou et Kalo pierre, leader Baka du Bosquet ; Megouta Beko et Ruben Akoumanzouh, nos guides, pour des sacrifices consentis, l'accueil et la collaboration manifeste durant notre séjour sur le terrain.

Enfin, que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail et dont les noms ne figurent pas ici, reçoivent nos amitiés. Nous pensons à *Gil Info Buscenter*, le secrétariat qui a assuré la saisie dudit travail.

ACRONYMES ET SIGLES

APA :	Association Panafricaine de l'Anthropologie
BEXDAN :	Bois Export Daniel
BM:	Banque Mondiale
CAMSAW:	Cameroon Saw
CCF :	Centre Culturel Français
CED :	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEFDHAC :	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CERAD :	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale
CFA :	Communauté Financière d'Afrique
CIAD:	Centre International d'Appui au Développement Durable
CIFOR:	Center for International Forestry Research
COBABO :	Comité Baka du Bosquet
CODEVIR :	Comité de Développement les Villages Réunis
CPPSA :	Cercle Philo- Psycho- Socio- Anthropologie
ECOFAC :	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAO :	Food and Agriculture Organization
FC :	Forêts Communautaires
FMI:	Fonds Monétaire International
FTPP:	Forest, Trees and Peoples Program
GECEC :	Générale d'Epargne et de Crédit de l'Est-Cameroun
GEPAC :	Gestion Participative en Afrique Centrale
GIC :	Groupement d'Initiative Commune
INC :	Institut National de Cartographie

IST :	Infections Sexuellement Transmissibles
MINEF:	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINFOF:	Ministère de la Forêt et de la Faune
MINEE :	Ministère des Mines de l'Eau et de l'Energie
MINPAT :	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONY Bros :	ONYLORD Brosky
PALLISCO :	Société Forestière (nom du propriétaire René Pallisco)
PSG :	Plan Simple de Gestion
RDPC :	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
SABE :	Société Africaine des Bois Equatoriaux
SDDL :	Soutien au Développement Durable dans la Région Lomié/ Djà
SFS :	Société Forestière de la Sanaga
SIDA:	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement
SOKADO :	Société Kadji Donatien
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WRI :	World Resource Institute
ZAPI/ Est :	Zones d'Action Prioritaire Intégrées de l'Est
ZIC :	Zones d'Intérêt Cynégétique

TABLE DES CARTES ET DES PLANCHES

TABLE DES CARTES

1. Carte 2.1. Arrondissement de Lomié dans le Département du Haut-Nyong.....	41
2. Carte 2.2. Zones d'étude dans l'Arrondissement de Lomié	44

TABLE DES PLANCHES

1. Planche 2.1. Une vue du Village de Djenou	45
2. Planche 2.2. Un aspect du village de Moangue Le Bosquet.....	47
3. Planche 2.3. Aspect d'un paysage forestier.....	62
4. Planche 2.4. Un moabi surplombant la strate supérieure d'une forêt.....	62
5. Planche 5.1. Un grumier transportant du bois au Bosquet.....	125
6. Planche 5.2. Forêt éventrée par l'exploitation industrielle dans la sylvie de Nthéa'a au Bosquet.....	136
7. Planche 5.3. Exploitation industrielle du bois à l'aide de la Lucas MILL dans la forêt de Nthéa'a au Bosquet.....	138

RESUME

Les forêts camerounaises recèlent une des plus grandes diversités biologiques du Bassin du Congo. Si elles sont peu altérées dans certaines régions, voire intactes, en revanche, la dégradation des forêts est incontestable dans la région du Sud-Est Cameroun. Les déséquilibres écologiques observés ces dernières années dans la partie méridionale du pays sont le fruit de plusieurs politiques d'aménagement intervenues au cours de l'histoire et des logiques économiques qui les sous-tendent. Pourtant, dans les pratiques coutumières des Baka et Nzimé de la région de Lomié, la gestion du foncier forestier et de ces ressources relevaient de l'unique autorité des chefs de clans dont le pouvoir de décision sur les quotas et la saisonnalité des prélèvements étaient collectivement reconnus par l'ensemble des lignages. Mais depuis la période coloniale jusqu'à la réforme forestière de 1994, les institutions de gestion de la biodiversité et les droits de propriété sont en perpétuelle mutation. Les pratiques de chasse, d'agriculture, de cueillette et de rituel, ponctuant le vécu quotidien des populations de Djenou et du Bosquet subissent des contre-coups à cause d'une altération des droits coutumiers sur l'espace.

Très liée à cette approche, la question des autorités indépendantes (entrepreneurs forestiers, administration forestière, etc.), rattache la gestion des ressources forestières aux enjeux du clientélisme et établit des nouveaux patrimoines dans les villages de Djenou et du Bosquet. Cela pose la question de savoir : Comment les acteurs utilisent-ils leurs pouvoirs politique, relationnel et financier pour mettre à leur disposition les ressources d'appropriation commune ou pour manipuler les règles d'accès à leur avantage ?

La réalisation de ce travail s'est appuyée sur un procédé double basé sur des étapes de collecte et d'analyse des données de terrain. Le traitement des informations s'est opéré à l'aide d'analyses de contenu, afin d'appréhender les dynamiques de transformation qui affectent les sociétés Baka et Nzimé depuis la réforme forestière de 1994, par la mise en exergue de leur modalité d'expression. Comme mode d'administration du foncier forestier au Cameroun, la décentralisation est caractérisée par une rupture profonde avec les modes anciens d'organisation et de gestion de l'espace, une diminution des ressources forestières et l'intensification des conflits entre groupes d'usagers. Face à la misère galopante dans la région de Lomié, la foresterie communautaire semble ne pas être la solution miracle au mal développement qui secoue les populations, encore moins, un moyen de sécurisation foncière. Or promouvoir une bonne gouvernance environnementale, consiste à parvenir à la coordination des actions entre utilisateurs (Etats, exploitants, populations locales), afin d'en ressortir les complémentarités, tout en maintenant la qualité de l'écosystème

TABLE DES MATIERES

	Pages
Dédicace.....	I
Remerciements.....	II
Acronymes et sigles.....	III
Table des cartes et des planches.....	V
Résumé.....	VI
Table des matières.....	VII
INTRODUCTION.....	1
1. Justification du sujet.....	2
2. Problème.....	3
3. Problématique.....	5
4. Questions de recherche.....	6
5. Hypothèses de recherche.....	7
6. Objectifs de la recherche.....	8
7. Intérêt de l'étude.....	8
8. Méthodologie.....	9
8.1. Données de base.....	9
8.2. Phase de la recherche sur le terrain.....	10
8.3. Collecte des données.....	11
9. Difficultés rencontrées.....	13
10. Organisation du travail.....	14
PREMIERE PARTIE : CADRE CONCEPTUEL ET ETAT DES DEBATS SUR LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE DANS LE SUD-EST CAMEROUN.....	16
CHAPITRE I: ETAT DE LA QUESTION SUR LES FORETS COMMUNAUTAIRES ET THEORIES EXPLICATIVES.....	17
I. 1. Définition des concepts.....	18
I.2. Approches théoriques.....	20
I.2.1. Néo- institutionnalisme.....	20
I.2.2. Implication des théories du néo-institutionnalisme pour l'étude.....	23
I.3. Etat de la question.....	25
I.3.1. Délimitation du champ de connaissances théoriques de l'étude.....	25
I.3.2. Etat des connaissances sur l'anthropologie écologique.....	26
I.3.3. Revue de la littérature sur la foresterie communautaire.....	29
I.3.4. Foresterie communautaire dans le Sud- Est Cameroun.....	33
I.4. Orientation nouvelle de l'étude.....	37

CHAPITRE II : DONNEES DEMOGRAPHIQUES, HUMAINES ET ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE DE L'ÉTUDE	40
II.1. Localisation du site de l'étude.....	40
II.2. Caractéristiques physiques et humaines	42
II.2.1. Géographie physique.....	43
II.2.2. Données démographiques.....	45
II.3. Organisation socio-politique.....	47
II.3.1. Lieux de vie communautaires.....	48
II.3.1.1. Village : un espace aménagé et organisé.....	48
II.3.1.2. Espaces cultivés et habités.....	49
II.3.1.3. Forêt sauvage.....	50
II.3.1.4. Espaces sacrés.....	51
II.3.2. Organisation politique.....	51
II.4. Economie.....	56
II.4.1. Méthodes anciennes de production.....	56
II.4.2. Formes nouvelles de l'économie.....	58
II.5. Caractéristiques générales des forêts du Cameroun.....	60
II.5.1. Généralités sur les forêts du Cameroun.....	60
II.5.2. Caractéristiques générales des forêts du Sud- Est.....	61

DEUXIEME PARTIE : DYNAMIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE ET GESTION DE L'ESPACE DANS LES VILLAGES DE DJENOU ET DU BOSQUET.....	64
--	----

CHAPITRE III: TRANSFORMATION DES MODES DE GESTION FORESTIERE AU CAMEROUN.....	65
III.1. Anciens modes d'appropriation de l'espace.....	65
III.1.1. Attribution foncière fondée sur la parenté.....	66
III.1.1.2. Attribution foncière fondée sur les alliances.....	66
III.1.1.3. Gestion de l'espace dans les villages de Djenou et du Bosquet.....	67
III.1.1.4. Règles pour le droit de jouissance sur les ressources naturelles....	69
III.2. Mutations survenues dans la gestion de l'espace.....	70
III.2.1. Réforme forestière en question.....	70
III.2.1. Contexte	70
III.2.2. Législation	71
III.2.2. Stratégie de valorisation de la forêt.....	72
III.2.3. Réforme forestière dans la vie économique.....	73
III.2.4. Fonction politique de la réforme.....	74
III.3. Réforme forestière comme déterminant de l'accès à la propriété.....	76
III.3.1. Formes actuelles d'appropriation de l'espace au Cameroun.....	76

III.3.1.1. Propriété étatique ou domaniale.....	77
III.3.1.2. Propriété privée.....	77
III. 3.1.3. Propriété collective ou communautaire.....	77
III.3.1.4. Accès libre	77
III.3.2. Formes d'utilisation de l'espace forestier au Cameroun.....	78
III.3.2.1. Réserves/ forêts protégées.....	78
III.3.2.2. Zones d'intérêts cynégétiques.....	78
III.3.2.3. Forêts communales.....	79
III.3.2.4. Forêts communautaires.....	78
III.4. Projets de forêts communautaires dans les villages de Djenou et du Bosquet.....	80
III.4.1. Historique des projets.....	80
III.4.2. Acteurs en présence.....	82
III.4.3. Interactions entre différents acteurs.....	85
CHAPITRE IV : REFORME FORESTIERE AU SUD- EST CAMEROUN : CAS DE DJENOU ET DU BOSQUET.....	87
IV.1. Réforme forestière comme enjeu politique.....	87
IV.1.1. prolongement de l'Etat en milieu forestier.....	88
IV.1.2. Transfert limité des droits d'usage et de propriété.....	90
IV.1.3. Hégémonie de l'Etat sur les ressources forestières.....	92
IV.1.4. Banalisation des hiérarchies traditionnelles.....	95
IV.2. Réforme forestière dans la vie économique.....	97
IV.2.1. Rôle de la réforme forestière.....	97
IV.2.2. Logique du contrôle des ressources naturelles par l'Etat.....	99
IV.2.3. Elargissement de la classe des riches.....	100
IV.3. Réforme forestière et vie sociale.....	102
IV.3.1. Coûts de la réforme forestière dans les villages de Djenou et du Bosquet.....	103
IV.3.2. Primauté de la législation forestière.....	105
IV.3.3. Une réforme au service de l'expropriation.....	106
IV.3.4. Réforme forestière comme générateur de nouvelles mœurs.....	108
CHAPITRE V : FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET VULNERABILITE....	113
V.1. Situation actuelle dans les villages de Djenou et du Bosquet.....	113
V.1.1. La foresterie communautaire au service de l'exploitation et de l'aliénation.....	114
V.1.2. Réalisations économiques inexistantes.....	117
V.1.3. Comités de gestion capturés.....	119
V.2. Résistances à la réforme forestière.....	121
V.2.1. Démocratisation de la gestion forestière et contestation.....	122

V.2.2. Rejet de la foresterie communautaire par les populations locales.....	124
V.2.3. Conflits liés à la réforme.....	127
V.2.4. Sens et puissance des conflits.....	129
V.3. Réforme forestière comme source de la tragédie du collectif.....	132
V.3. Perte de l'autorité politique.....	133
V.3.2. Perte des droits de propriété.....	134
V.3.3. Dégradation de l'environnement.....	135
V.3.4. Profanation des lieux de culte.....	141
CONCLUSION.....	143
BIBLIOGRAPHIES.....	147
ANNEXES.....	165

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Le Cameroun s'est engagé, au cours de l'année 1994, dans un processus participatif de planification de la gestion des ressources naturelles. Le but était d'asseoir les bases d'une gestion rationnelle, de protection et de sauvegarde de l'environnement. Plus qu'une stratégie de gestion des ressources, cette résolution visait à mettre en chantier des mécanismes et des politiques de cogestion cohérentes en vue de promouvoir un développement durable (Mimboh, 1998). L'initiative avait pour but : alléger le monopole de l'Etat sur les ressources forestières et améliorer les capacités gestionnaires des populations rurales, en vue de promouvoir leur bien-être. De ce fait, la décentralisation de la gestion du domaine forestier, structure le discours libéral au Cameroun, sur la nécessaire cession d'une portion du pouvoir du centre à la périphérie et l'institutionnalisation du pouvoir local, comme vecteur d'une bonne gouvernance environnementale, fondée sur une approche contractuelle entre l'Etat et les collectivités paysannes en tant que corollaire d'un « droit flexible » (Karsenty, 1998) ; visant à gérer la forêt et les ressources, en fonction des objectifs communs aux parties impliquées et de l'intérêt général.

Mais depuis l'année 2000, le bilan de cette action reste mitigé. Après avoir salué ces initiatives, les populations de la zone forestière déchantent, notamment celles de Djenou et du Bosquet, dans la région de Lomié, à l'Est-Cameroun L'Etat continue à intervenir, non seulement comme gestionnaire exclusif des ressources forestières, mais aussi en tant que garant du patrimoine foncier. Derrière l'Administration, les exploitants forestiers, les alliances prébendaires et les élites prédatrices accumulent des richesses, au détriment des populations autochtones qui croupissent dans la pauvreté et le dénuement, mettant en mal la participation des Baka et Nzimé à la gestion du patrimoine forestier (Bigombé Logo, 2004).

Tout se passe comme si les populations des zones forestières n'existaient pas. Les pouvoirs publics sont plutôt soucieux de mettre en chantier des réformes situées à la périphérie des régimes de droit coutumier et qui ne règlent pas les problèmes fondamentaux de gestion des ressources de propriété collective. D'où

l'hypothèse selon laquelle les politiques publiques sont admises dès lors qu'elles oeuvrent à la préservation des intérêts de l'Etat et des exploitants forestiers. Les habitants de Djenou et du Bosquet ne sont pas considérés comme des partenaires qu'il faut consulter lorsqu'il s'agit de la gestion des ressources forestières. Cette logique vise à éviter de mettre en cause les choix de l'Etat (Dominique Gentil, 1984) et à garantir la primauté des pouvoirs publics sur le royaume vert.

Ce qui amène logiquement à se poser la question des référents pratiques de la réforme de la gestion forestière au Cameroun une décennie après son institutionnalisation. Tout en constatant des progrès importants au niveau de la prise des décisions consensuelles et de la coordination des politiques, les Baka et les Nzimé doutent de la viabilité de l'initiative (Nguiffo, 2000). Ils expliquent qu'elle résulte, non pas d'une volonté de préservation de l'environnement et de redynamisation du monde paysan, mais de la capture des ressources locales par l'Etat et les entrepreneurs forestiers pour la constitution des patrimoines privés. L'examen de cette logique constitue la toile de fond de ce travail. Il se veut un regard global sur la décentralisation afin de comprendre comment ce qui était au départ une promesse de libération du monde rural, de confort, d'émancipation collective, a pu s'inverser depuis 1994 en *malédiction* (Bachman et Le Guennep, 2002) des populations de Djenou et de Moangue Le Bosquet.

1. JUSTIFICATION DU SUJET

Au Cameroun, la forêt n'avait jamais été au centre de tant de controverses que pendant ces dix dernières années. Pourtant, la sylve camerounaise ne date pas d'aujourd'hui, pas plus d'ailleurs que son exploitation. La législation camerounaise s'est toujours préoccupée de la réglementation du secteur forestier et de ses activités. Ce n'est qu'en 1994, avec la décentralisation de la gestion des ressources naturelles par l'Etat, que les communautés locales accèdent de manière légale au titre de gestionnaire de la propriété collective. Mais au-delà de cette volonté de cession d'une partie du pouvoir d'administration des ressources forestières par l'Etat aux groupements villageois, la mise en valeur de l'espace marque de manière déterminante la dynamique des transformations sociales au

Cameroun. La réforme forestière induit de nouveaux modes d'organisation sociale, de gestion de la propriété collective, de redéfinition des titres d'autochtonie, etc., qui affectent largement l'ordre ancien. C'est cet aspect à la fois réglementaire et fragilisant que se propose d'examiner de manière profonde cette étude, et qui a guidé le choix porté sur ce sujet. Raison pour laquelle nous l'avons intitulé : **Réforme forestière et vulnérabilité sociale au Cameroun : contribution à l'anthropologie écologique.**

De ce fait, ressource vitale pour les uns, source de revenus financiers ou réserve biologique pour les autres, la forêt fait l'objet d'une compétition ardue quant à son exploitation (Bigombé Logo, 2004). La gestion des ressources est de plus en plus confiée aux associations et groupes d'initiative commune, ce qui limite l'accès à l'espace à une catégorie de la population, fragilise les groupes concernés et engendre des tensions en leur sein.

Il est nécessaire de signaler que si l'on peut recenser une abondante littérature sur la gestion des ressources forestières, l'accent a très peu été mis sur l'aspect de la vulnérabilité sociale des peuples Baka et Nzimé, suite à la surexploitation des ressources de leur terroir. De fora internationaux en séminaires nationaux, on se penche sur le sort de la forêt, on s'émeut des conséquences de sa dévastation. Il y a certes en cela un fait de mode, mais en réalité une part d'inquiétude profonde aussi. La communauté scientifique et les décideurs politiques se focalisent principalement sur les enjeux économique, écologique et politique de l'exploitation forestière (Kamto, 2004: 10). Or la planification des ressources forestières, dans le but d'asseoir les bases d'une gestion rationnelle, de la protection et de la sauvegarde de l'environnement, passe par la mise en oeuvre de politiques et de stratégies cohérentes en vue de promouvoir un développement durable (Mimboh, 1998). La compétition ardue qui se déploie autour du droit d'accès à la propriété et du monopole d'exploitation qui engendre la rareté de la ressource, le bouleversement des rapports sociaux et la rupture des liens de l'homme à la nature, est l'éclairage nouveau que cette étude cherche à apporter sous l'angle de la vulnérabilité.

2. PROBLEME

Avant la décentralisation, dans les villages de Djenou et du Bosquet, la gestion du foncier forestier et de ses ressources relevait de l'unique autorité des chefs de clans dont le pouvoir de décision était collectivement reconnu par l'ensemble des lignages. Mais aujourd'hui, les pratiques de chasse, d'agriculture, de cueillette et de rituel, ponctuant le vécu quotidien des peuples de la forêt, subissent des contre-coups à cause d'une altération des droits coutumiers sur l'espace. Les anciens maîtres de la terre sont devenus des exécutants des consignes venant de l'administration forestière. Les politiques d'aménagement des forêts sont conçues d'en haut dans les bureaux du Ministère des forêts et de la faune puis imposées aux populations locales (Mogba, 1999).

D'un point de vue stratégique, voire anthropoécologique, cette vision bioéconomique des biens et services de la forêt cause d'énormes perturbations aux modes de vie traditionnels des peuples forestiers. Dans l'imaginaire des populations de Djenou et du Bosquet, la forêt reste avant tout un espace dont l'usage permet de garantir aux individus qui en dépendent une sécurité alimentaire, pharmacologique, technique, pédagogique, etc. Car la représentation de l'espace n'est pas étrangère et ne peut être dissociée de la façon dont une société se reproduit et se représente elle-même (Sanchez-Para, 1989). Mais depuis la mise en chantier des réformes du secteur forestier par l'Etat du Cameroun en 1994, on assiste à un net recul des droits coutumiers sur le royaume vert.

Ainsi, la question des modalités juridiques de l'accès à l'espace et des modes de gestion de la biodiversité se pose sous le triple effet de l'échec des politiques forestières post- indépendance, de la crise économique et de la décentralisation. Pendant longtemps, la sylve camerounaise a été de façon organique liée aux textes forestiers coloniaux (Karsenty, 1999a), tant la substance du cadre légal le régissant s'en inspirait. Mais depuis 1994, le Cameroun s'est engagé dans une démarche de restructuration du cadre général de son secteur forestier, avec l'assistance de la Banque Mondiale (Oyono, 2006). Cette démarche est étroitement liée aux demandes sociales et politiques de justice et d'égalité dans l'accès aux ressources, tout comme aux bénéfices financiers générés par l'exploitation et la commercialisation du bois, ce

qui est perçu par les populations rurales comme un pas décisif dans le processus de retournement de l'Etat forestier (Bigombe Logo, 2004), avec le transfert de nombreuses compétences en matière d'administration de la biodiversité. Cette réforme offre deux types d'outils pour son application : les entités juridiques (GIC, coopératives, etc.), et les cadres de concertation et de négociation (comités de gestion) comme cadres légaux en matière de gestion de la biodiversité.

3. PROBLEMATIQUE

L'écosystème des forêts du Sud-Est Cameroun, dont la biodiversité est l'une des plus variées du pays, a connu plusieurs politiques d'aménagement au cours de l'histoire. Depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, les institutions de gestion des ressources naturelles et les droits de propriété sont en perpétuelle mutation. L'application de la Loi de 1994 portant sur la gestion des ressources naturelles a produit divers impacts sur les modes d'accès et d'usage des écosystèmes forestiers. La législation a donc évolué du droit coutumier à la réforme de 1994 en passant par le droit issu du système colonial. Le Cameroun présente actuellement deux modèles principaux de régimes forestiers : d'un côté le régime coutumier et de l'autre le régime moderne. Ce dernier institue de nouvelles légitimités et permet l'établissement de nouveaux patrimoines dans la région de Lomié.

Au fur et à mesure qu'évoluait le fonctionnement social, politique et économique des Baka et Nzimé, les régimes forestiers ont subi des changements. Les interventions extérieures du législateur colonial, puis national n'ont cessé d'enfermer la question des rapports de l'homme à l'environnement dans le seul schéma de la propriété privée de type civiliste (Bendjaballah, 1997). C'est un schéma qui a atteint ses limites au regard des effets des politiques de privatisation et qui est appelé à prouver sa pertinence en matière d'appropriation et de gestion des ressources communes. De là découle tout un faisceau de droits sur la forêt, complété par une législation qui ne profite pas beaucoup aux populations locales. D'où une extraversion poussée des sociétés Baka et Nzimé, rendues vulnérables dans un contexte de rareté de la ressource, de conflits de droits d'accès, et d'insécurité croissante.

Ainsi, pour analyser les transformations survenues dans les modes anciens d'organisation et de gestion de la propriété commune à travers les villages de Djenou et du Bosquet, notre démarche se situe dans la perspective néo-institutionnaliste. En s'appuyant sur cette base théorique, il s'agit d'apporter un éclairage sur les déficits de l'infrastructure organisationnelle de gestion des ressources forestières, sous le poids de l'Administration. Cette base théorique permet de comprendre comment les institutions évoluent pour répondre aux motivations, stratégies et choix individuels, et comment la réforme forestière de 1994 affecte les systèmes de représentation, politique, économique et environnementale des Baka et des Nzimé.

Dans cette perspective, une question fondamentale se pose, à savoir : comment les acteurs utilisent-ils leurs pouvoirs politique, relationnel et financier pour mettre à leur avantage les ressources d'appropriation commune ou pour manipuler les règles d'accès au patrimoine commun? Cette interrogation suscite des questions de recherche utiles pour la compréhension de la nature des transactions que des individus ou groupes d'acteurs initient pour s'approprier les ressources forestières dans la région de Lomié.

4. QUESTIONS DE RECHERCHE

Dans ce travail, notre préoccupation s'articule autour de la question centrale suivante :

- au regard des modes de gestion de la biodiversité en vigueur dans les villages de Djenou et du Bosquet, suite à l'avènement de la forêt communautaire, comment comprendre la surexploitation des ressources et la vacuité culturelle comme produit de la réforme forestière ?

En rapport avec les centres d'intérêts retenus dans cette étude, trois questions secondaires sont formulées :

1 – Quelle est la gestion de l'espace en vigueur dans la région de Lomié en rapport avec la dynamique forestière et domaniale au Cameroun ?

2 - Dans quelle mesure la forêt communautaire en tant que produit de la réforme forestière peut-elle être source de surexploitation des ressources et de vulnérabilité sociale ?

3 - Comment les ressources forestières sont-elles gérées dans le Sud-Est Cameroun et quels en sont les enjeux ?

5. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Compte tenu du fait que la perception divergente de la ressource, en particulier dans ses modes d'exploitation et de gestion, constitue une source réelle de conflits d'intérêt parmi différents utilisateurs, l'hypothèse générale suivante peut être émise :

- sous l'effet de l'économie monétaire et de la divergence des intérêts entre groupes d'acteurs, l'institution de la forêt communautaire et son avènement dans les villages de Djenou et du Bosquet, ont largement contribué à la transformation des relations sociale, politique, économique et environnementale, dont la conséquence est non seulement la diminution des ressources forestières, mais également l'intensification des conflits liés au contrôle de l'espace.

En fonction des divers centres d'intérêts, l'étude s'appuie sur les hypothèses suivantes :

1- Dans un milieu qui se modifie sous l'action multiple des facteurs endogène et exogène, la forêt communautaire, en tant que rupture profonde avec les modèles historiques de gestion de l'espace forestier au Cameroun, prolonge ses développements par la continuité de la réforme foncière initiée depuis la période coloniale.

2- La forêt communautaire, qui a pour vocation d'aider les populations paysannes à une meilleure organisation et à une gestion durable du domaine forestier, s'est progressivement constituée en facteur de pillage et de spoliation.

3- La logique de création des forêts communautaires résulte de l'importance des richesses dont regorge la forêt camerounaise, ce qui explique la mise en oeuvre par les différents utilisateurs (Etat, exploitants forestiers, populations locales, etc.) d'une kyrielle de logiques visant à garder la mainmise sur la ressource.

6. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Sur les plans thématique et chronologique, l'objectif général de cette étude est d'identifier et analyser les non-dits, la matérialisation, les corollaires de la réforme forestière et l'avènement de la forêt communautaire dans les villages du Bosquet et de Djenou. La mise sur pied d'un nouveau cadre réglementaire qui met entre parenthèses le droit coutumier et les institutions traditionnelles, ne permet pas une gestion efficiente des ressources naturelles. Les modèles de mise en valeur des ressources naturelles débouchent sur un transfert de rôles et constituent une sérieuse menace pour la stabilité sociale.

En plus de cet objectif général, l'examen du projet de forêt communautaire et de gestion de l'espace dans la région de Lomié, vise la combinaison de trois schémas d'interprétation :

1- Démontrer comment le phénomène de la nouvelle dynamique forestière, procède à une passation de prérogatives d'organisation et de gestion de l'espace, des groupes lignagers à l'Etat et aux nouvelles coopératives, tout en déstabilisant les bases de la société originelle.

2- Examiner le mode de gestion de l'espace forestier en cours, comme processus de surexploitation des ressources naturelles et de confiscation par l'Etat de la biodiversité.

3- Elargir les horizons de compréhension de l'apparition de nouveaux acteurs sociaux : opérateurs économiques, Etat, etc., dans la gestion des ressources naturelles comme liée à la dynamique forestière et soutenue par une législation élaborée en leur faveur.

7. INTERET DE L'ETUDE

Cette étude présente un double intérêt théorique et pratique. Du point de vue heuristique, cette étude s'inscrit dans les préoccupations des thèses du néo-institutionnalisme (Ensminger, 1992) pour la planification de la gestion des ressources naturelles. Depuis la séquence coloniale, les usages de la forêt font face, sur un registre conflictuel, aux logiques techniques, administratives et utilitaristes des intervenants extérieurs. Ce dispositif asymétrique a été reproduit

significativement par l'Etat post colonial, ce qui débouche très souvent sur une inflation d'attentes chez les populations forestières. A partir des règles actuelles et précoloniales, les théories du néo-institutionnalisme peuvent permettre d'examiner les transformations à la fois sous l'angle de la motivation individuelle des acteurs et sous celui des pesanteurs sociales qui guident les choix des membres. A cet effet, les enjeux scientifiques et méthodologiques sous-jacents énoncent de façon critique la vulnérabilité sociale, et permettent d'étudier la réforme forestière à partir des analyses d'éléments économiques.

L'intérêt pratique de ce travail réside sur le fait que, si la décentralisation de la gestion forestière s'accompagne dans certains cas de changements dans la réflexion et la recherche des solutions utiles au management forestier, la dialectique de la réforme forestière et de la vulnérabilité sociale doit faire l'objet de questionnements et d'analyses afin de permettre une lisibilité des enjeux qui se dégagent autour de la gestion des ressources de propriété collective. Dès lors ce travail contribuera à l'amélioration des politiques publiques d'organisation et de gestion de la biodiversité au Cameroun en général et particulièrement dans la région de Lomié.

8. METHODOLOGIE

La méthode de collecte et d'analyse des données afférentes à cette étude, s'est appuyée sur des procédés d'investigation classiques en sciences sociales.

8.1. Données de bases

Le présent travail s'intéresse à la réforme de la gestion forestière au Cameroun, notamment dans la région de Lomié. De ce fait, l'analyse s'attarde sur les aspects institutionnel, politique, économique, socioculturel et écologique. La recherche s'articule autour des domaines suivants :

- législation en vigueur au Cameroun en matière de gestion des forêts communautaires : notamment la Loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts.
- méthodes de gestion des ressources naturelles appliquées dans les villages de Djenou et du Bosquet : étude des anciens et nouveaux modes

d'appropriation de l'espace et leur de impact sur la réglementation de l'accès aux ressources ;

- acteurs clés du processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet : émergence de nouveaux leaders, imposition de nouvelles règles par l'Etat, changement des relations de pouvoir et impact sur la gestion des ressources forestières ;

- évolution des institutions de gestion depuis l'époque coloniale : impact des institutions formelles sur la mise en place de nouvelles règles de gestion et leur incidence sur le régime forestier coutumier et la durabilité des ressources ;

- rôle des institutions traditionnelles dans la gestion et la conservation de la biodiversité : non prise en compte des pratiques traditionnelles de conservation et de gestion de l'environnement dans la législation forestière, et divergences entre les régimes fonciers coutumier et moderne ;

- statuts sociaux des populations riveraines : multiplication des situations d'incompréhension, de marginalisation et d'exclusion dans la gestion des ressources, rejet de l'Etat ;

- configuration actuelle des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet : recherche des indicateurs sur le type de relations qui existent désormais entre les membres d'une communauté, les hiérarchies traditionnelles et les institutions nouvelles.

8.2. Phase de la recherche sur le terrain

L'étude a été réalisée dans les villages de Djenou et du Bosquet, région de Lomié, dans le département du Haut-Nyong, province de l'Est. Le choix de cette localité relève du fait que la région de Lomié se présente dans la province de l'Est comme celle qui, grâce à l'importance de son massif forestier, a été le site d'expérimentation des toutes premières forêts communautaires. Pour mieux analyser le problème afin d'élargir les horizons de compréhension et les incidences liés à la décentralisation de la gestion des ressources forestières, de nombreux villages ont été visités : Nemeyong et Mayang au Nord de Lomié, et riverains au site du Bosquet ; Djebé, Abakoum et Nemeyong au Sud, limitrophes

à Djenou.

En s'appuyant sur les spécificités des communautés Baka et Nzimé et des différences entre les sites qui abritent les villages de Djenou et du Bosquet, la collecte des données s'est déroulée en deux étapes.

La première, qui correspond à la période allant d'août à septembre 2005, correspond à la phase exploratoire. Elle a permis de nouer des contacts avec les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources forestières au niveau local et de recadrer des outils de travail. Ce séjour a débouché sur la rencontre des responsables du Soutien au Développement Durable dans la Région de Lomié/Dja (SDDL) ; de l'Organisation néerlandaise de Développement (SNV) ; de la Communauté Baka du Bosquet (COBABO) ; du Comité de Développement les Villages Réunis (CODEVIR) ; des autorités traditionnelles et municipales ainsi que les populations locales des zones de l'étude.

La deuxième phase, celle des investigations proprement dites, s'est déroulée quant à elle entre février et mars 2006. Ce second séjour a favorisé la collecte effective des données auprès des informateurs individuels et collectifs à travers des entretiens, des récits de vie et des discussions de groupes dirigées. Nous avons également pu procéder à des observations dans les chantiers de Nthéa'a et de Kouakom. Cette période a coïncidé avec l'exploitation de la forêt communautaire du Bosquet par la société forestière BEXDAN. Ce qui a permis d'apprécier les méthodes d'exploitation, les essences exploitées, les bénéfices générés, l'utilisation des revenus et les interactions entre les différents acteurs. Au niveau de Djenou, l'occasion a été donnée de s'imprégner des closes du contrat de partenariat entre CODEVIR et la société forestière PALLISCO, le registre des projets futurs, les luttes de leadership ainsi que les querelles entre les populations Baka et Nzimé au sujet du droit d'accès aux ressources et de la gestion commune des revenus.

8.3. Collecte des données

L'assemblage des données de cette étude s'est opéré en deux phases, conformément aux nombreuses techniques d'enquête usuelles en anthropologie à

savoir : la recherche documentaire et les investigations de terrain.

8.3.1. Revue documentaire

L'exploitation des sources écrites s'est focalisée sur l'inventaire des publications disponibles dans les structures telles que: CERAD, SNV, CED, UICN, CPPSA, CIFOR, CCF, APA. L'ambition était de faire le point sur la situation des forêts communautaires au Cameroun. Grâce à ces investigations, nous avons pu dresser un bilan sur les modes d'organisation et de gestion des écosystèmes forestiers. Une attention particulière a été accordée à la littérature théorique relative à la décentralisation de la gestion forestière, notamment dans la région du Sud- Est Cameroun.

8.3.2. Observation

A la foi directe et participante, l'observation a permis de déceler de nombreux aspects de la vie quotidienne des populations Nzimé et Baka, des villages de Djenou et du Bosquet. De même, cette phase de la recherche a donné lieu à des randonnées en forêt non seulement avec les exploitants forestiers afin de prendre part aux activités d'abattage, de sciage et de débardage du bois sur la tête ; mais également de la chasse et de la cueillette. L'objectif de cette démarche était de pénétrer chaque corps d'activité afin de le saisir de l'intérieur, ce qui nous a aidé à comprendre l'organisation sociale, le mode de vie et les interactions entre les membres de chaque communauté. En assistant les ouvriers dans leurs tâches quotidiennes, l'occasion était donnée d'apprécier les essences exploitées, d'assister aux journées de paye, de comprendre les rapports entre exploitants et populations locales, etc. En établissant un climat de confiance avec les pygmées réputés réservés et méfiants (dormir avec eux, partager leurs repas, assister à leurs activités culturelles, etc.), cela a rendu possible l'entrée dans l'univers culturel des Baka, d'analyser leurs capacités de négociation, et de mieux cerner les relations qu'ils entretiennent avec les exploitants forestiers.

8.3.3. *Entretien semi directif*

L'entretien semi directif, basé sur un guide d'entretien, a consisté en des interviews avec les divers acteurs impliqués dans l'organisation et la gestion des forêts communautaires. Cette technique a aussi donné l'occasion de réaliser des entretiens avec les jeunes, les adultes et les personnes âgées des deux sexes dans les villages de Djenou, du Bosquet et des environs. Les entretiens avec les présidents d'associations, les gestionnaires, les autorités traditionnelles, les religieux, etc. ont eu lieu. L'objectif était d'obtenir auprès de cette catégorie de personnes, un éclairage particulier sur la foresterie communautaire et ses modes de gestion. L'ambition de cette démarche était de mieux connaître le fonctionnement des institutions formelles (associations, etc.) et les nouveaux mécanismes d'appropriation et de gestion de l'espace en vigueur dans la localité.

8.3.4. *Histoire orale*

Le présent travail se préoccupe d'analyser et de comprendre les mutations survenues dans l'organisation et la gestion de l'espace forestier, depuis la réforme de 1994 initiée par l'Etat du Cameroun. Cela fait appel à une bonne connaissance de normes relatives au droit de jouissance sur les ressources dans le passé. Les récits de vie, l'histoire événementielle, les sources orales constituent des supports d'une grande fécondité heuristique. Elles ont donné droit à la collecte des données sur les transformations qui se sont opérées en matière d'appropriation et de gestion des ressources de propriété collective depuis la période coloniale jusqu'à la réforme de 1994.

9. DIFFICULTES RENCONTREES

De nombreuses difficultés ont été rencontrées dans la réalisation de ce travail.

Ainsi, outre les entraves classiques liées aux barrières linguistiques, à l'attitude de méfiance des populations locales face à toute présence étrangère, et à l'enclavement que rencontrent les chercheurs sur le terrain, le véritable obstacle qui n'a pas favorisé la conduite de ce travail, réside dans l'ambiguïté des textes qui instituent la foresterie

communautaire au Cameroun. De nombreuses incohérences contenues dans le *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires* (en cours de révision) ont empêché la saisie même de la problématique de la foresterie communautaire. Ces hiatus ne favorisent pas une harmonie entre le droit coutumier et la législation moderne de management du foncier forestier au Sud-Est Cameroun. Tout cela rend incompréhensible la préséance dans les droits d'accès et d'utilisation des ressources. Car la diversité culturelle, ainsi que celle des modes d'exploitation en vigueur dans la région de Lomié, réfute l'idée d'une uniformisation juridique des modes d'exploitation des terroirs coutumiers. Ces difficultés sus-évoquées se vérifient même au niveau de la mise en chantier de la réforme de 1994 par le MINFOF

Mais malgré ces difficultés, avec l'aide des responsables du Ministère des forêt et de la faune, et des populations de Djenou et du Bosquet, nous avons pu surmonté ces entraves et recueillir d'importantes données.

10. ORGANISATION DU TRAVAIL

La trajectoire de l'étude signale un cheminement dialectique qui s'étend sur cinq chapitres.

- Le premier chapitre présente l'état général de la question sur les forêts communautaires, tout en précisant les orientations théoriques de l'étude. Relevant l'importance de l'anthropologie écologique pour l'étude, ce chapitre expose les approches théoriques du néo-institutionnalisme.

- Le deuxième niveau de l'étude situe les forêts communautaires de Lomié par rapport à celles du reste du Cameroun, en insistant sur leurs caractéristiques physiques, humaines, économiques et politiques. C'est une analyse de l'état des forêts communautaires telles qu'elles se présentent de nos jours, avec une attention particulière sur ses fondements, ses diverses rationalités et ses stratégies.

- Le troisième chapitre énonce les mutations survenues dans la gestion forestière au Cameroun depuis 1994. Il s'emploie à reconstruire les modes anciens de gestion de la biodiversité et examine les dynamiques du régime forestier, les

considérations sociales et les questions de durabilité.

- La quatrième articulation se propose d'examiner les enjeux liés à la réforme forestière de 1994. Il est question de démontrer que les dynamiques de gestion participative des ressources naturelles formellement reconnues par les politiques et les législations camerounaises, ne permettent pas une cogestion, mais plutôt un démantèlement du régime foncier et du régime de propriété collective.

- Le cinquième chapitre enfin présente les stratégies des acteurs pour s'approprier l'espace, les résistances à la réforme et la vulnérabilité sociale qui en découle. Il s'agit d'examiner la réforme forestière comme déterminant du nouvel ordre social et du statut de la forêt, des modes de gouvernance environnementale et de leur impact sur la gestion à long terme des écosystèmes forestiers du Sud-Est.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

**CADRE CONCEPTUEL ET SYNTHÈSE DES DÉBATS SUR
LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE
DANS LE SUD-EST CAMEROUN**

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I :

ETAT DE LA QUESTION SUR LES FORETS COMMUNAUTAIRES ET THEORIES EXPLICATIVES

Dans la région du Sud-Est Cameroun, la possibilité de restructuration des relations entre tous les acteurs de la gestion forestière, et surtout de création de nouvelles dynamiques institutionnelles et opérationnelles de gestion des ressources naturelles, est devenue une préoccupation majeure (FAO : 1999).

De nombreuses études sont de plus en de plus consacrées à ce sujet. Ainsi, écologistes, géographes, politistes, économistes, sociologues, anthropologues et autres hommes de science, apportent des contributions variées. Tous ces acteurs de la communauté scientifique à des degrés divers et chacun selon sa chapelle, essayent d'analyser le phénomène afin d'élargir les horizons de compréhension des stratégies de gestion à long terme des ressources naturelles et de construction du développement rural, qui ont une incidence écologique, économique et socioculturelle importante.

Loin de satisfaire à une mode persistante en ce début de siècle, mode consistant à dresser des bilans et faire des prospectives, l'objectif de ce chapitre est de poser les bases théoriques de l'étude en parcourant la littérature y afférente et en retenant les grilles d'analyse des données. En fait, de nombreux travaux ont été réalisés au sujet de la foresterie communautaire, insistant sur ses enjeux, ses insuffisances, ses défis et son efficacité. Il ressort de ces études que les stratégies bénéfiques de gestion à long terme des ressources forestières et de construction du développement rural pour les communautés riveraines n'ont pas été suffisamment examinées. C'est ce qui amène à réfléchir sur la question forestière dans le Sud-Est, et les préoccupations en matière de durabilité de la biodiversité, tout en précisant l'état de la recherche sur les forêts communautaires de Djenou et du Bosquet.

I.1. DEFINITION DES CONCEPTS

Le concept est un instrument méthodologique, de construction abstraite, devant être défini rigoureusement pour rendre compte du réel (Quivy et Campenhoudt, 1995 : 150), c'est-à-dire, exprimer l'essentiel du point de vue du chercheur. A cet effet, pour rendre explicite la thématique développée dans le cadre de ce travail et des résultats auxquels nous sommes parvenus, il importe tout d'abord de définir ces concepts : Décentralisation, ressources de propriété collective, forêts communautaires, vulnérabilité sociale.

I.1.1. Ressources de propriété collective

Du latin "res communes", la propriété collective s'oppose à l'accès libre ou "open access" et à la propriété privée où les ressources sont tenues par une seule personne. Les ressources de propriété collective désignent toutes celles tenues et gérées par une communauté. Elles s'apparentent à la terminologie anglaise de *Common Property Resource* ou *Commons* qui traduit un régime de propriété où tous les acteurs ont un intérêt commun (Fokou, 2003). Cependant la propriété privée commune dans les sociocultures Baka et Nzimé, représente le patrimoine d'un groupe social et par conséquent inaliénable. Dans les régimes fonciers coutumiers des populations de Djenou et du Bosquet, les droits absolus sur les terres, les forêts et les ressources qui s'y trouvent, ne peuvent être cédés par ceux à qui le droit de propriété a été reconnu. Cet état de fait provient de valeurs culturelles profondes et communément partagées. L'une de ces valeurs, c'est l'idée selon laquelle l'identité sociale et l'appartenance de l'individu à un groupe social plus élargi lui donne le droit d'accéder aux ressources.

I.1.2. Forêt communautaire

Selon la FAO (1978), la foresterie communautaire c'est: « *toute situation dans laquelle les populations locales sont étroitement associées à une activité forestière. Celle-ci va de l'établissement des parcelles boisées aux activités traditionnelles des communautés forestières, en passant par l'arboriculture commerciale et la transformation de produits forestiers au niveau familial,*

artisanal ou de la petite industrie ».

Il ressort des modalités d'application du code forestier camerounais la définition suivante : « *La forêt communautaire ou forêt paysanne, est une portion du domaine forestier non permanent, cédée par l'Etat à une communauté qui en fait la demande, et qui la gère sur la base d'une convention de gestion signée avec l'Etat* » (Nguiffo et Djeukam, 2001: 100). Les populations bénéficiaires d'une forêt communautaire (F.C.) ont la propriété des ressources forestières, mais pas de celle de la terre. L'espace qu'occupe la forêt paysanne continue de faire partie du patrimoine de l'Etat. Seul est transféré l'usufruit.

I.1.3. Décentralisation

Elle implique de la part du gouvernement central, une délégation de pouvoirs et de responsabilités dans toute une série de domaines, au bénéfice des échelons inférieurs comme les collectivités locales décentralisées et les organismes élus. La décentralisation signifie une *"réappropriation du pouvoir dont il est implicitement supposé que le peuple a été dépossédé par les pratiques notabilliaires antérieures"* (Balme, 1989 : 85).

Les arguments en faveur de la décentralisation dans la partie méridionale du Cameroun, s'appuient sur le principe de subsidiarité et retiennent l'idée que des contacts étroits avec l'Administration augmenteront l'influence des populations Baka et Nzimé dans la gestion des ressources naturelles, pour une meilleure prise en compte des intérêts et besoins locaux. Ainsi, la décentralisation, à travers la foresterie communautaire dont elle est porteuse, apparaît comme un tremplin de reconquête du droit de propriété sur les forêts dont les populations autochtones ont été privées depuis la période coloniale.

I.1.4. Vulnérabilité sociale

La vulnérabilité traduit le niveau de risque pour un individu, une famille, un groupe de perdre sa vie, ses biens et son système de subsistance en cas de catastrophe. Elle correspond aussi à la difficulté de récupération après une telle catastrophe. La vulnérabilité comporte un aspect externe qui se mesure en terme de

risques et un aspect interne relatif au manque de moyens pour affronter la situation. (FAO, 1999). C'est l'inverse de la sécurité (résilience).

Dans les villages de Djenou et du Bosquet, la vulnérabilité est fonction du degré de surexploitation des ressources naturelles, orchestrée par les exploitants forestiers ; elle installe les Baka et les Nzimé dans une précarité à la fois sanitaire, alimentaire, et autres, à cause d'une diminution des produits forestiers (ligneux et non ligneux) dont ils dépendent pour leur survie.

I.2. APPROCHES THEORIQUES

La sécheresse qui a frappé les pays d'Afrique subsaharienne dans les années 1970 et la crise énergétique qui s'en était suivie ont eu pour conséquences : la dégradation de la nature et la transformation des institutions sociales, politiques et économiques de gestion des ressources naturelles. Les règles, les normes, les institutions pour l'accès et l'utilisation de la biodiversité ont connu de profondes mutations. Depuis lors, plusieurs chercheurs se sont attelés à analyser les structures de gestion de la propriété collective. Et selon Kayambazinthu et *al.* (2003), deux approches sont à considérer. La première est celle du néo-institutionnalisme qui repose sur la coopération pour réduire les coûts de transaction entre les individus. La seconde s'attarde sur les interactions et met l'accent sur les traditions, les systèmes de représentation qui gouvernent les rapports entre les individus au sein d'un groupe. Pour comprendre comment les institutions évoluent afin de répondre aux motivations, stratégies et choix individuels et comment les institutions affectent les performances des systèmes politiques et économiques, Jean Ensminger (1992), a fourni les instruments d'analyse à travers le concept de néo-institutionnalisme. L'objectif de ce travail étant de montrer comment la réforme forestière a suscité la transformation des structures politiques, économiques et sociales et accéléré la dégradation de l'environnement, le néo-institutionnalisme semble le plus indiqué pour permettre de mieux expliquer cette situation.

I.2.1. Néo-institutionnalisme

Le néo-institutionnalisme s'est le plus penché sur l'explication des effets

des institutions sur les performances économiques. Mais au fil des ans, l'attention s'est progressivement portée sur les déterminants des institutions et leur évolution dans le temps, l'objectif étant de montrer comment et pourquoi les changements sociaux se produisent. Cela est rendu possible grâce à la nouvelle anthropologie économique institutionnelle qui fournit un cadre d'examen des processus de transformation. Le néo-institutionnalisme repose sur de nombreuses théories issues de l'histoire économique, des sciences politiques et de l'ethnologie. Cette approche exerce une emprise considérable sur la recherche théorique et empirique (Olson, 1971 ; Wade, 1987 ; Ostrom, 1990 ; North, 1990 ; Ensminger, 1992 ; Becker, 1992 ; Klooster, 2000). Elle s'appuie sur la notion d'individualisme méthodologique et s'intéresse au rôle des institutions formelles et informelles dans l'augmentation ou la réduction des coûts de transaction dans la gestion des ressources de propriété collective. Il s'agit de l'analyse des structures de gouvernance (contrats, organisations, institutions, etc.), étudiées à partir de la notion de coût de transaction et d'hypothèse de rationalité limitée, d'opportunité et d'incertitude (Brousseau, 1999).

Le néo-institutionnalisme devient important quand des économistes comme Olivier Williamson ou Douglas North s'intéressent à l'économie de transaction et réactualisent les vieilles thèses de Roland Coase sur la nature de la firme dans les années 1930. Ces économistes se penchent sur la création des institutions à partir des comportements des individus et la façon dont ces structures influencent le niveau des activités de production et des échanges. D'où l'orientation de ces travaux vers les principes de droits de propriété et de coût de transaction (Acheson, 1994). Les institutions étant le résultat des processus politiques, l'attention est portée sur le rôle de l'Etat par rapport à l'efficacité des marchés et la génération des richesses avec cependant un intérêt croissant pour la gouvernance locale et les systèmes non étatiques (Ostrom, 1990). A ce niveau, le néo-institutionnalisme postule que ce qui est important, ce n'est pas le niveau supra-individuel. La particularité ici est que les individus recherchent toujours une meilleure issue, et le changement institutionnel intervient par agrégation des décisions prises par des acteurs rationnels. Cette vision qui stipule que ce sont les individus qui donnent vie aux catégories socioculturelles et

aux institutions, est partagée par les néo-institutionnalistes, qui soutiennent que le plus important n'est pas le niveau supra-individuel, mais que l'analyse institutionnelle devra avoir lieu à un niveau individuel (Haller, 2002).

Notre étude ne se focalise pas sur un aspect particulier de l'individualisme méthodologique. Elle s'intéresse plutôt à sa démarche pour comprendre les décisions, les attitudes, les dispositions, les attentes, les relations et les actions dans des situations précises. Pour être opératoire, la nouvelle anthropologie institutionnelle associe l'approche individuelle des économistes, l'appréciation des contraintes institutionnelles, les motivations et l'idéologie de l'anthropologie, ainsi que la notion de pouvoir. Raison pour laquelle analysant les changements qui survenaient dans les zones humides africaines, Moorehead (1989) a montré que la prise de contrôle de la gestion des ressources par l'Etat qui ne dispose ni de la main d'oeuvre, ni de connaissances nécessaires pour une gestion efficace, a contribué à ignorer les systèmes coutumiers de gestion collective, ce qui confère plus de droit d'accès et d'utilisation à des personnes qui en étaient exclues au préalable. Toutefois, c'est Ensminger (1992) qui fournit les instruments d'analyse pour étudier les situations dans lesquelles se produit la surexploitation des ressources et les conflits qui s'en dégagent. Cet auteur a notamment analysé le développement des droits de propriété privée et les changements d'autorité des communautés locales à l'Etat.

L'objectif de ce travail, comme nous l'avons dit plus haut, est de montrer comment et pourquoi les changements sociaux se produisent ; pour comprendre ces transformations, il faudrait aborder les institutions à la fois sous l'angle des motivations individuelles des acteurs et celui des contraintes et incitations sociales qui influencent les aspirations des membres de la communauté. De ce fait, précise North (1990), il existe des interactions entre le secteur endogène dans lequel l'individu évolue, entre les institutions, l'idéologie, l'organisation et le pouvoir de négociation. Ces facteurs s'influencent mutuellement et sont soumis à des changements provenant des facteurs exogènes. D'où une implication de l'environnement physique et social, de la population et la de technologie qui déterminent et modifient les prix relatifs des biens et des services. Il s'agit des changements macroéconomique et macropolitique comme dans le cas de la

foresterie communautaire. De ce fait, Ensminger (1992), trouve que les individus ayant un pouvoir de négociation élevé en raison des conversions intervenues dans leur situation, modifient les institutions, en suppriment ou créent de nouvelles. Or, pour être efficaces, les institutions de gestion des ressources naturelles doivent être enracinées dans la culture locale.

I.2.2. Implication des théories du néo-institutionnalisme pour l'étude

Dans le Sud-Est Cameroun, la plupart des politiques gouvernementales de gestion des forêts sont restées, depuis la période coloniale, clairement orientées en faveur de l'Etat. Les hautes futaies, les terres non cultivées, sous formes de jachères ou réserves agricoles communautaires, sont généralement considérées comme des terres vacantes et sans maître, et donc comme relevant directement du domaine national de l'État, selon le principe de domanialité (MINEF, 2000) qui permet ainsi un accès limité à la ressource aux peuples forestiers.

De ce fait, pour éclairer les changements survenus au sein des institutions de gestion de la propriété collective dans les communautés Baka et Nzimé, l'apport du néo-institutionnalisme devient indispensable. En s'appuyant sur cette base théorique, il s'agit d'apporter un éclairage sur les déficits de l'infrastructure organisationnelle de gestion des ressources naturelles, sous le poids de l'Administration. Pour comprendre cette érosion institutionnelle, l'analyse des acteurs locaux, leur représentativité, le modèle de leadership social et les pouvoirs qu'ils détiennent dans la gestion décentralisée des forêts et bien plus encore, le poids de l'action collective locale dans cette action est déterminant. Pour Ensminger (1992), il existe des motivations individuelles des acteurs, des contraintes et incitations sociales qui influencent les aspirations des membres de la société. Ces différentes instances dans les socio cultures de l'Est-Cameroun s'influencent mutuellement et sont soumises à des changements provenant de l'action des pouvoirs publics. Ces derniers agissent sur la base d'un modèle d'économie dominante, ce qui leur permet d'anticiper sur les bonnes structures de gouvernance environnementale à mettre en oeuvre lesquelles agissent à leur tour sur la répartition des ressources et le comportement socio-économique des membres de la communauté. Cela permet d'identifier les facteurs internes et externes, les structures

anciennes et modernes qui influencent et régulent l'accès aux ressources, et qui sont à la genèse des droits de propriété. En fait, le droit moderne, par la rationalisation et la sécularisation dont il est porteur, est profondément inadapté au contexte traditionnel. Cette situation invite par conséquent à interroger la culture des peuples du Sud-Est, pour s'enquérir des modes anciens de gestion durable des ressources qui s'apparentent au Design *principles* d'Ostrom (1990).

Les dispositifs de gouvernance environnementale, en revanche, évoluent, depuis la période coloniale, en fonction des logiques économiques dominantes, puisqu'ils découlent de la recherche de maximisation des revenus publics et privés. Pour également appréhender cet autre volet de l'étude, les théories du néo-institutionnalisme permettent ici d'appliquer les concepts des analyses économiques à la gestion des ressources naturelles. Cette incursion dans le domaine économique se justifie par le fait que depuis la réforme de 1994, la ressource ligneuse est devenue un bien prisé pour les différents acteurs (Etat, exploitants forestiers, populations locales, etc.) qui tournent autour de la gestion forestière et alimentent les conflits entre eux au sujet du droit de propriété. La valeur marchande affectée aux produits forestiers par l'économie informelle a un coût énorme sur la conservation de l'environnement. Or pour gérer durablement leurs ressources, les populations s'appuyaient sur leur vision du monde, qui fait de la nature un objet précieux. Cette croyance permettait de considérer certains arbres non comme des marchandises, mais comme des choses sacrées. Il est question d'aller au-delà des discours partisans portant sur la conservation, la durabilité, le patrimoine commun de l'humanité, pour s'interroger sur ce que vont devenir les peuples Baka et Nzimé sur les plans alimentaire, sanitaire et religieux au moment où, sous le joug de l'économie moderne, l'Etat et les exploitants forestiers modifient les normes anciennes, accélèrent ainsi la disparition de leur niche écologique. Pour mieux rendre compte des conditions organisationnelles de gestion des ressources de propriété collective, de leur processus évolutif et de leurs conséquences sur les structures et le vécu quotidien des populations de Djenou et du Bosquet, la théorie du néo-institutionnalisme permet d'apporter une réponse pertinente à ce sujet.

I.3. ETAT DE LA QUESTION

La foresterie communautaire est l'un des moyens appropriés pour susciter, dynamiser, accompagner et asseoir les processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Elle ne fait plus de l'Etat le maître absolu, omniprésent et incontesté des écosystèmes forestiers, mais vise à promouvoir le transfert des compétences en matière de gestion de l'Etat et des collectivités décentralisées vers les populations à la base. En fait, le but n'est pas de limiter à tout prix le processus d'exploitation des ressources naturelles, mais plutôt de les exploiter en observant leur valeur écologique, sociale et culturelle, ce qui inscrit cette démarche en droite ligne dans les préoccupations de l'anthropologie écologique.

I.3.1. Délimitation du champ de connaissances théoriques de l'étude

Les rapports entre société et culture se structurent toujours en fonction d'un environnement déterminé et d'une relation d'ordre idéologique, institutionnelle et technique pour une exploitation culturelle (Memel- Fotê, 1999: 40). Il s'avère alors utile de pourvoir cette étude d'un éclairage scientifique minimum basé sur l'ethnoécologie. Ce courant anthropologique repose sur l'examen de la longue histoire entre l'homme et le milieu naturel, les perceptions, les interprétations et les usages faits par les groupes de populations qui en dépendent (Milton, 1997). La connexion entre les formalisations culturelles, l'écologie et les usages est sous-tendue par l'homologie *espace* et *stratégie d'appropriation*. La présente étude s'emploie donc à démontrer les rapports complexes qui existent entre les principes d'accès, d'occupation, d'appropriation et de succession, qui s'expriment dans les systèmes fonciers des peuples forestiers et dans les principes de reproduction au centre de leur organisation sociale.

Dans le cadre de cette étude, l'approche ethnoécologique permet de saisir le lien *homme - nature* en s'appuyant sur l'interrelation passée entre les processus socioculturels, les éléments constitutifs de la nature, les usages et les précautions sociales (Bamba Coulibaly, 1995 : 23) en tant que somme d'interdictions culturelles liées à la durabilité environnementale. L'intérêt ici porte sur les

stratégies d'appropriation et de gestion de l'espace en vigueur dans les villages de Djenou et du Bosquet depuis la décentralisation de la gestion forestière en 1994. L'étude emprunte à l'anthropologie culturelle du fait de son regard porté sur les institutions ou les règles et normes qui régissent les comportements collectifs. Les termes mis en exergue tels que *réforme*, *vulnérabilité* et qui constituent la toile de fond de ce travail font appel à l'anthropologie écologique pour permettre d'apprécier au mieux les règles nouvelles d'accès à l'espace et les relations de pouvoir qui en découlent.

Au milieu de la multitude des points d'ancrage de l'argumentaire, nous avons focalisé l'attention sur les peuples Baka et Nzimé. L'analyse porte sur les modes d'organisation et de gestion de la propriété collective, ce qui permettra de cerner les dynamiques sociales et les mutations des systèmes de représentations en cours dans les villages de Djenou et du Bosquet, suite à l'avènement de la forêt communautaire.

I.3.2. Etat des connaissances sur l'anthropologie écologique

La culture fournit aux hommes les moyens de s'orienter, de découper l'espace et d'exploiter les milieux. L'environnement devient ainsi une composante de la culture qu'il aide à transmettre, mais qu'il contribue à figer (Claval, 2003). Les groupes humains, socialement organisés et régis par des cultures particulières, entretiennent des relations de dépendance et d'interdépendance avec la terre, le climat, les plantes, les espèces animales, etc. Cette réflexion développée autour des rapports qu'entretiennent l'homme et son milieu de vie, montre que le débat entre nature et culture n'est pas seulement une préoccupation des anthropologues contemporains. Au cours du temps, l'histoire de la pensée anthropologique s'est enrichie d'apports nouveaux, complémentaires à un niveau, mais contradictoires à un autre.

C'est autour des années 1950 que l'anthropologie écologique prend un véritable envol et l'explication causale des relations entre l'homme et son environnement est remplacée par de nouvelles façons de conceptualisation et de compréhension des données (Steward, 1955). Cet itinéraire évolutif a fécondé

quelques grands courants de l'histoire de l'anthropologie écologique : déterminisme écologique, écologie culturelle, modèle de l'écosystème et ethnoécologie.

L'idée d'un déterminisme écologique prend corps dans la pensée anthropologique, du fait de l'affirmation selon laquelle les traits de société et la culture humaine sont explicables à partir de l'environnement dans lequel ils se sont développés. Il apparaît que c'est le milieu écologique qui donne forme à la culture d'un groupe. L'influence de la géographie sur les comportements humains, a fait naître « l'anthropogéographie » (Geertz, 1963), qui voit la distribution des traits culturels comme le reflet de la diversité environnementale. Certains auteurs (Milton, 1997) reconnaissent que le climat est le principal déterminant du développement de toutes les civilisations, y compris les caractéristiques telles que les croyances religieuses et rituelles, la culture matérielle, sans oublier la « géographie culturelle » (Claval, 2003) qui stipule que les cultures connaissent de longues phases de stabilité interrompues par des crises de l'environnement.

S'appuyant sur le déterminisme environnemental, Julian Haynes Steward (1955) fait naître « l'écologie culturelle » qui vise à appréhender la culture à partir des conditions écologiques. L'écologie culturelle montre que le genre de vie serait une réponse culturelle à l'environnement. Steward trouve que la culture par laquelle se détermine le rapport de l'homme et la nature aurait pour fonction principale l'adaptation de la société à un milieu donné. Mais vers la fin des années 1960, les théories du déterminisme environnemental tombent en désuétude pour deux raisons. La première tient au fait que l'idée selon laquelle les traits culturels s'adaptent invariablement aux conditions environnementales est mise à rude épreuve par les observations empiriques. La seconde raison du déclin des théories déterministes a été la révolution de l'anthropologie sociale et culturelle contre les explications causales. Pour pallier ces difficultés, Marvin Harris (1968) élabore la théorie du matérialisme culturel qui s'appuie sur le concept d'adaptation comme mécanisme central d'explication. En anthropologie écologique, deux tendances se dégagent de cette révolution contre le déterminisme environnemental: le modèle de l'écosystème et l'ethnoécologie.

Cependant, malgré la critique du déterminisme environnemental, certains anthropologues continuent de soutenir que les activités humaines appartiennent à de grands systèmes qui incluent les phénomènes environnementaux. Cela n'est possible que grâce à l'approche de l'écosystème empruntée à la biologie. Roy Rappaport (1971) définit l'écosystème comme l'ensemble des organismes vivants et non vivants liés tous par des échanges matériels dans une portion de la biosphère. Dans ce cas, les hommes ne sont pas traités comme des êtres sociaux et culturels, mais plutôt comme les organismes ayant des échanges matériels avec d'autres composantes de leurs écosystèmes. Cette démarche montre plutôt que les humains et d'autres êtres vivants ou non vivants ont des influences réciproques dans leurs environnements, à travers un système d'échanges matériels. Pourtant, l'anthropologie écologique apparaît à la fois comme l'étude de l'impact réciproque des populations humaines sur l'environnement, et comme la manière de penser de ces groupes et la justification de leurs actes. Cela ouvre une page nouvelle de l'histoire de l'anthropologie écologique et trace le chemin à l'ethnoécologie.

Avec l'ethnoécologie, le questionnement de base est de savoir comment les catégories nature et culture sont liées dans les esprits des peuples étudiés. Cet intérêt pour la conception du monde des groupes humains a conduit à la création d'un nouveau champ connu sous le nom de l'anthropologie cognitive. Cette branche rassemble des spécialités telles que l'ethnobiologie, l'ethnomédecine, l'ethnobotanique et l'ethnoécologie. L'ethnoécologie a pour objet de montrer que les animaux peuvent être considérés dans certaines sociétés, comme des êtres humains, dans d'autres comme des réceptacles des esprits des ancêtres ou tout simplement comme des ressources matérielles que les hommes peuvent exploiter (Milton, 1997 : 485). A travers l'ethnoécologie, les anthropologues s'intéressent plus aux résultats des activités humaines (buts, motivations, croyances) et aux conséquences sociales et culturelles des actions, plutôt qu'à leurs conséquences écologiques.

La récurrence des problèmes environnementaux à la fin du 20^{ème} siècle invite les anthropologues à s'interroger sur les limites du relativisme culturel que prônent les théories telles que l'ethnoécologie et à donner une orientation

nouvelle à l'anthropologie écologique. Cette prise de conscience conduit l'anthropologie à s'intéresser aux problèmes environnementaux dans leur intégralité et aux questions du développement durable (Salzman et Attwood, 2002 : 172). La préoccupation majeure est de contribuer à la protection de l'environnement, le plus souvent à travers l'érection des barrières physiques, fiscales, législatives, monétaires ou répressives autour des aires protégées (Bauer, 2000 : 3).

Ainsi, l'avènement de la foresterie communautaire au début des années 1990 augure une nouvelle vision de la nature et reprecise les liens de l'homme à son environnement. Ce qui ouvre un nouveau débat sur les possibilités de l'humain de s'orienter, de découper l'espace et d'exploiter à long terme les milieux (Claval, 2003). D'où la nécessité d'une investigation sur les débats qui ont cours autour de la foresterie communautaire.

I.3.3. Revue de la littérature sur la foresterie communautaire

Les forêts denses et humides du monde constituent des espaces naturels où se déroulent des activités de développement multiple. Compte tenu de leur complexité et de leur fragilité, ces actions appellent des politiques et lois suffisamment ouvertes et souples qui permettent un équilibre positif, entre la satisfaction des besoins humains actuels et la pérennité des écosystèmes pour les générations futures.

Les forêts du Bassin du Congo, qui représentent une superficie de 204 millions d'hectares, constituent le second massif forestier dense et humide de la planète, après celui de l'Amazonie (CEFDHAC, 2000 :105). Elles ont toujours représenté pour les populations riveraines un réservoir de ressources, de services et de matières premières aussi riches que variés : terres agricoles, bois d'oeuvre, bois énergie, protéines animales ainsi que divers autres produits non ligneux, comestibles et médicaux (UICN, 2000).

Au fil des ans, grâce au travail de nombreuses structures concernées par la gestion durable des écosystèmes forestiers de la planète: UICN, CIFOR, GEPAC,

CERAD, CEFDHAC, etc., de nombreuses investigations ont été menées, afin de comprendre les modes d'organisation et d'utilisation des ressources naturelles dans ces milieux écologiques. Ce qui a abouti à l'élaboration d'un répertoire de connaissances considérables sur la gestion des forêts en général, mais principalement celles du Bassin du Congo. Les spécialistes ne se comptent plus dans une multitude de disciplines, allant des sciences agronomiques, forestières, biologiques, jusqu'aux sciences sociales. Les chercheurs impliqués dans ces domaines (Bayol, Cassagne, Chezeaux, Bigombé, Oyono, etc.), s'attèlent à faire l'inventaire des activités menées autour des forêts et de comprendre les problèmes de gouvernance environnementale. Cette orientation aboutit entre autres, à l'identification de la biodiversité au niveau de chaque unité d'aménagement, aux interactions entre les différents acteurs et à l'appréciation de l'impact des perturbations anthropiques sur la biodiversité (Bigombé Logo, 1999). Il faut reconnaître que les préoccupations liées à l'administration de l'environnement en Afrique subsaharienne sont anciennes. Elles remontent aux années 1970 avec la foresterie communautaire au moment où de premières réflexions ont été menées, dans le but d'intégrer plus efficacement la gestion et la production forestières dans la société paysanne. Ces efforts étaient concentrés dans les régions les plus sèches et là où les problèmes écologiques étaient particulièrement sensibles (Stieglitz, 1999), l'objectif principal étant de garantir des bases écologiques au profit des populations rurales. Au lendemain de la crise énergétique et de la sécheresse de 1970 qui ont mis en évidence la dépendance des populations rurales du bois de chauffe et d'autres produits ligneux, la foresterie communautaire apparaît comme une volonté des gouvernements du monde de gérer pour le long terme les ressources naturelles. A cette époque, la FAO (1978), définissait la forêt communautaire comme une activité s'intéressant à « *toutes les situations dans lesquelles les populations locales sont étroitement associées à une activité forestière. Ces situations très diverses vont de l'établissement des parcelles boisées dans les régions déficitaires en bois et autres produits forestiers pour les besoins locaux, aux activités traditionnelles des communautés forestières, en passant par l'arboriculture commerciale sur l'exploitation agricole et la transformation des produits*

forestiers au niveau familial, artisanal ou de la petite industrie ».

Ainsi considérée, et ce malgré sa consécration formelle plus ou moins récente dans les politiques et législations forestières du monde et d'Afrique subsaharienne, la foresterie communautaire s'avère une réalité ancienne et bien connue, et qui a subi au cours de son histoire plusieurs dénominations. Selon les régions et les zones où l'on se trouve, la foresterie communautaire prendra différentes appellations. On parlera entre autres de

- *foresterie sociale* : C'est le plus vieux concept en matière de foresterie communautaire. Il se réfère aux activités de foresterie mettant l'accent sur le social, tant sur les terres domaniales que dans les exploitations agricoles (MINEF, 2001).

- *foresterie urbaine* : Elle apparaît dans les années 1970 et s'intéresse davantage aux activités de boisement entreprises dans les villes et portant sur l'architecture des espaces verts, l'aménagement de parcs ou de jardins publics, les plantations d'alignement ou de promenades arborées, des haies à usages multiples.

- *foresterie de développement* : Cette dimension englobe toutes les activités de foresterie, centrées autour des populations locales, avec en vue le développement rural d'une manière globale.

- *foresterie populaire*: Expression généralement employée par les anthropologues (Karsenty, 1997) pour souligner l'importance que les hommes occupent dans le management de l'environnement et la place qu'occupent les êtres humains au sein de la biosphère.

Ainsi, vu l'importance que représente la nature pour l'humanité et l'impératif de sauvegarder l'environnement, comme défi majeur des générations d'aujourd'hui, d'autres dénominations viendront enrichir ce vaste répertoire ; non seulement pour signifier l'évolution du concept, mais aussi traduire la volonté des dirigeants de ce monde, de restituer l'espace forestier aux populations riveraines. C'est ainsi qu'est née, au cours de la décennie 90, les termes de foresterie paysanne et communautaire (Dubois et Diaw, 1998). Cette dénomination, telle qu'adoptée de nos jours, englobe toutes les pratiques forestières, agroforestières

et sylvopastorales dans le cadre des activités familiales ou villageoises en milieu rural. Elle s'intègre dans ces milieux et se limite au terroir communautaire.

Au fil du temps et par simplification de langage, tenant compte de ce que le paysannat fait partie intégrante des communautés villageoises, le terme de foresterie communautaire a fait l'unanimité. L'objectif de cette nouvelle conception est de répondre aux besoins immédiats des populations tant en bois d'œuvre, et produits forestiers non ligneux, qu'en pharmacopée. En s'intégrant véritablement dans les diverses activités rurales, la foresterie communautaire devrait participer, dans le cadre d'une gestion globale et participative des ressources naturelles, à l'amélioration de la qualité de vie des populations. De manière fondamentale, la foresterie sociale est une alternative aux politiques classiques, autoritaires et centralisatrices de gestion des ressources naturelles. Elle offre des possibilités remarquables de déconstruction des Etats forestiers (Bigombé Logo, 1999). Elle offre ainsi une possibilité de remodelage des relations entre tous les acteurs, et surtout de création de nouvelles dynamiques de gestion des ressources naturelles.

Visiblement, les politiques forestières établies à l'époque coloniale et fortement renforcées au lendemain des indépendances, ont conduit à une approche restrictive, centrée sur l'utilisation de la ressource ligneuse par les communautés rurales pour la satisfaction de leurs besoins. Pour sortir de ce cloisonnement, le Cameroun a mis sur pied, au début des années 1990, un nouveau cadre d'aménagement, suite à l'élargissement des connaissances et à l'approfondissement des études et des recherches sur les questions environnementales. Ce processus a suscité une conception plus englobante de la foresterie communautaire, qui intègre l'utilisation rationnelle et bénéfique des ressources naturelles (eaux, sol, flore, végétation, faune, etc.), avec pour finalité le développement durable des populations paysannes. En tant que stratégie de gestion durable et bénéfique des ressources naturelles et de construction du développement durable, la foresterie sociale appuie les communautés locales en matière de contrôle, de gestion et d'utilisation des forêts et des arbres (Foteu Kameni, 2000). Elle explore les relations sociales, économiques et culturelles existant entre les communautés et leur environnement. Dès lors, comment cerner

ses enjeux dans le contexte actuel du développement forestier dans la région de Lomié ?

I.3.4. Foresterie communautaire dans le Sud-Est Cameroun.

Le Cameroun appartient au Bassin du Congo, qui est considéré comme la deuxième réserve de forêts denses humides, après celle de l'Amazonie (Zhang et al. 2000). Ces dernières années, la délimitation et la définition des enjeux liés à la gestion des ressources à propriété commune à l'instar des forêts communautaires, ou plus exactement des ressources à accès libre, induisent des débats théoriques et conceptuels intéressants (Herring, 1990 ; Berkes, 1993 ; Mckean et Ostrom, 1995 ; Mckean, 1999). L'analyse des contributions et des travaux disponibles libèrent, de manière cyclique, des questions cruciales, à l'exemple des « choix publics » (Evans, 1990), de la « décentralisation » (Bigombé Logo, 1999), de la « self-governance » (Ostrom, 1999), des « droits de propriété » et « implications institutionnelles » (Oyono, 2000). Une des idées-forces qui se dégagent est que si dans le Tiers-monde les ressources à propriété commune (communaux) font très souvent l'objet d'une gestion coutumière à partir des normes traditionnelles, elles se transforment en réalité brûlante quand on veut les planifier à partir des législations modernes. S'appuyant sur la forêt communautaire, la question de la gestion de la biodiversité est enrôlée dans un flot de réflexions, les plus proéminentes portant sur l'accès des populations locales aux ressources (Froger, 1996).

D'après Karsenty (1999), le secteur forestier camerounais post-indépendance est resté de façon très organique, lié aux textes forestiers coloniaux. Mais depuis plus d'une décennie, une évolution notable de cette substance est en pleine maturation (Bertrand, 1995). Le début de la décennie 90 marque un tournant décisif dans la restructuration du cadre général du secteur forestier camerounais, avec l'accompagnement de la Banque Mondiale (Brunner et Ekoko, 2000). Selon Bigombé Logo (1996), ce changement structurant les réformes de la politique forestière fut mis en œuvre dans un contexte effervescent marqué par la transition démocratique, l'éveil de la société civile, les demandes de libertés publiques et les revendications de bien-

être des classes les plus défavorisées du corps social. Ainsi, à partir des années 1990, les ressources à propriété commune, activées par le nouveau contexte législatif et institutionnel, capturent progressivement et significativement le débat et la production scientifiques (Bertrant, 1995 ; Bigombé Logo, 1996 ; Buttoud, 1997 ; Ekoko, 1997, Karsenty, 2002 ; Brown, 2002 ; Lescuyer, 2003, Diaw, 2005). Pour susciter une mise en ordre méthodologique productive des différentes modalités de création et de constitution des forêts communautaires, le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) en a confié le leadership institutionnel à deux structures créées en son sein, la Cellule de Foresterie Communautaire et le Community Forest Development Project (CFDP).

Pour Buttoud (1997) et Baker (2004), les réformes en question sont révélatrices de l'effort fourni par les politiques publiques en faveur de la reconnaissance de la nature résilience des systèmes de tenure foncière indigènes. Dans une large mesure et dans l'esprit du décideur, ces réformes ont été mises en œuvre avec pour mandat de contribuer à juguler la crise qui secouait tout le système camerounais dans les années 1990 (Bigombé Logo, 1996 ; Brown, 2002). Autant la législation de 1981 consacrait le centralisme administratif dans la gestion des écosystèmes forestiers, autant le processus de création des forêts communautaires a suscité des désespoirs. L'on peut donc admettre avec Bertrant (1995), Ekoko (1997) et Karsenty (2002) que, devenue une exigence politique, économique, administrative et sociale, la décentralisation de la gestion des forêts est apparue comme une des réponses de la sphère de la prise de décision et de formulation des politiques aux limites du secteur forestier camerounais. L'amorce des processus de dévolution, s'appuie sur la législation forestière de 1994 et des dispositions administratives de 1995, qui procèdent au transfert de pouvoirs et responsabilités d'administration de l'environnement aux communautés locales. En décentralisant la gestion des forêts et des bénéfices qui sont liés, l'État et ses partenaires internationaux (FMI, BM), cherchaient à redonner vie au monde paysan.

De ce fait, Oyono (2004) estime qu'au cours des dix dernières années, le Cameroun a conduit des réformes majeures visant à améliorer la contribution du

sous-secteur des forêts au produit intérieur brut, tout en promouvant le développement durable des populations, des produits forestiers et en protégeant les autres écosystèmes naturels. Les réformes ont été fructueuses, conduisant à la restructuration de l'industrie de transformation locale, la création des nouveaux emplois et l'amélioration des taxes dont une portion est redistribuée aux communautés locales. La question de l'effectivité de l'acquisition et de la gestion du bénéfice de la redevance forestière est ainsi accrochée à une thématique embrassant une série d'enjeux : enjeux économiques, enjeux sociaux, enjeux éthiques et enjeux écologiques. La loi forestière de 1994 et les réformes subséquentes ont amélioré le bien-être des populations forestières qui reçoivent actuellement la Redevance Forestière Annuelle (RFA). Dans le cadre des concessions attribuées pour beaucoup d'années, les populations riveraines bénéficient des œuvres sociales : habitat, adduction d'eau, création des routes, etc. Ces réformes visent à faire de la foresterie un secteur clef de la réduction de la pauvreté, un domaine majeur de l'industrialisation du Cameroun et de l'exportation.

Par ailleurs, Mimbimi Essono (2004) constate que compte tenu de leur pouvoir de négociation plus élevé, les entrepreneurs forestiers sont ceux qui semblent bénéficier le plus de l'exploitation. Or les populations locales, natives des écosystèmes desquels sont extraites les grumes, estiment que ces bois leur appartiennent et comptent en profiter pour une mobilité économique. Les dispositions antérieures à la législation de 1994 parlaient d'un « cahier des charges » socio-économiques, que le collecteur des bois et les populations riveraines devaient élaborer et négocier. Dans l'ensemble, ces dispositions n'ont jamais été traduites dans la réalité. Avec la complicité des autorités administratives et de certains responsables régionaux du MINEF, ces dispositions sont différemment appliquées par les exploitants forestiers, chacun le fait à sa guise. La législation n'a rien dit sur la somme exacte à verser aux populations riveraines pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques. Dans le même temps, des autorités communales, chargées du développement local, excluent les communautés villageoises des 40 % perçus annuellement comme redevance de la part de chaque exploitant forestier, ce qui est source de malentendus

entre différents acteurs.

Nguiffo (1998), Schmidt-Soltan (2003), Diaw et *al.* (2003) et Mbilé et *al.* (2005), pensent que depuis la colonisation allemande, le champ des parties prenantes de la gestion des forêts communautaires a toujours été habité par des conflits souterrains, qui se transforment assez souvent en conflits ouverts. Compte tenu de l'attrait qu'a toujours exercé l'argent des bois camerounais sur les communautés locales et des enjeux contenus dans la question globale de l'exploitation des forêts, l'accès aux bénéfices financiers, l'équité dans le partage des revenus ont toujours épousé des connotations politiques. Cette politisation des « droits de jouissance » sur l'espace a produit des malentendus et des conflits portant globalement sur l'accès des communautés locales pour la production des moyens de subsistance à travers l'agriculture et la chasse à des aires protégées délimitées par l'Administration. Les modes de gouvernance locale sont autant de nouveaux enjeux qui structurent le quotidien et une partie du devenir des sociétés et des ressources naturelles. Les pouvoirs transférés aux communautés locales ont été remis dans une certaine mesure aux comités de gestion. Or, dans les logiques communautaires, il en est attendu une représentation responsable, qui rend compte des transactions opérées avec les acteurs externes (Etat, exploitants forestiers, ONG), de l'argent et de son utilisation. De réels pouvoirs n'ont pas été transférés aux communautés villageoises. Cette situation a fait le lit d'une participation à distance des dites communautés à la gestion de leur patrimoine.

Ainsi, le mérite que l'on peut reconnaître à Bigombé Logo (2004), Oyono (2004), Mimbimi Essono (2004), et dont nous partageons le point de vue, est d'avoir établi que l'élan de clarification du concept de forêt communautaire a servi dans le Sud-Est Cameroun de voie à des récupérations multiples par les différents acteurs : Etat, exploitants forestiers, élites locales, populations locales, etc. Les revendications des droits d'usage ne reposent plus sur les considérations ethnique et autochtone, mais bien plus, sur l'étatisation de l'espace forestier, l'obtention des licences, permis de coupe du bois d'œuvre et convention de gestion, ce qui a facilité depuis le début des années 1990, l'apparition d'acteurs nouveaux dans la région de Lomié (entrepreneurs forestiers, ONG, etc.). Compte tenu de l'importance de la forêt et des

ressources dont elle regorge, le royaume vert est devenu un réel enjeu social, culturel et politique. Les usages auxquels il est soumis et les bénéfices que l'on peut tirer de son exploitation, font l'objet d'une compétition ardue entre les différents acteurs et aboutissent généralement à une participation à distance des populations riveraines des centres de décision et de la gestion même de leur patrimoine forestier. Cette intervention de plusieurs acteurs dans le secteur forestier a donné droit à un accès libre dont la résultante immédiate a été l'exploitation anarchique de la biodiversité et la dégradation de l'environnement. La foresterie communautaire, loin d'être ce "remède miracle" au mal développement et à la protection de l'environnement, s'est constituée au fil des ans en instrument à risque non seulement pour les communautés locales, mais également pour l'équilibre écologique.

1.4. NOUVELLE ORIENTATION DE L'ETUDE

Dans un contexte d'appropriation collective de la forêt, le mode de gestion et d'utilisation est celui de l'exploitation utilitariste. Ici, la coutume reconnaît aux membres de la communauté le droit d'exploiter la forêt et ses ressources pour autant celles-ci ne cessent pas d'être la propriété du groupe pour devenir la propriété exclusive de l'Etat, des exploitants forestiers et des particuliers. Le patrimoine forestier est inaliénable et le droit d'exploitation est un droit temporaire, celui d'usufruit. Cette situation a considérablement évolué depuis la colonisation. La gestion de la forêt et de ses ressources obéit actuellement à une nouvelle dynamique, même sur le plan coutumier. Si ces mutations survenues dans les modes d'organisation et de gestion de l'espace forestier dans le Sud-Est Cameroun ont alimenté une abondante littérature depuis les années 1990, il convient de reconnaître que l'aspect de la vulnérabilité n'a pas été suffisamment abordé.

Cette étude se propose donc d'examiner comment les Baka et les Nzimé réagissent face aux risques auxquels les expose la décentralisation de la gestion des ressources naturelles initiée au Cameroun depuis 1994. La réforme forestière, qui fait d'un espace sylvicole culturellement construit sur des liens de réciprocité de l'homme et de la nature (Gadou, 2001), un gisement de ressources, est

foncièrement destructrice tant pour l'environnement que pour les peuples qui en dépendent. Ainsi, le passage d'une économie de subsistance à une économie marchande contribue, dans une large mesure, à dénaturer l'exploitation des écosystèmes forestiers. A partir de ce constat, il s'agit d'une part, dans le cadre de cette étude, au moment où de plus en plus de disciplines scientifiques s'intéressent à la gestion de la biodiversité, il s'agit donc d'interroger la tradition Baka et Nzimé d'une part, pour dégager et comprendre ses modes d'organisation et de gestion de l'environnement, et d'autre part, de décrire les mutations survenues dans la gestion des ressources naturelles, pour faire ressortir les dérapages que ces changements ont orchestrés au sein des villages de Djenou et du Bosquet, ainsi que les conséquences qui en ont résulté sur le plan écologique, social et culturel.

Ainsi tracé, ce schéma analytique nous invite à une démarche comparative, susceptible de montrer comment deux peuples aux cultures différentes, les Baka et les Nzimé, élaborent des stratégies multiples pour faire face à la menace due à une surexploitation de la biodiversité. Cette approche constitue donc l'épicentre de l'étude, qui vise à faire comprendre l'importance de la nature sur la vie des individus, et les risques que sa disparition peut engendrer pour le bien être humain et environnemental. D'où l'orientation nouvelle que nous nous proposons d'apporter à travers ce travail, sur les études qui ont cours en ce moment, et relatives aux questions de gestion et d'utilisation des ressources naturelles dans le Sud-Est Cameroun. Car, dans la vision africaine de la nature, il n'y a pas de société animale ou humaine sans environnement. De même qu'il n'y a pas de culture sans religion, sans économie, sans politique, sans connaissance, sans art (Memel-Fotê, 1991 : 42). Toute stabilité humaine suppose donc un milieu physique viable, site de la société et de sa culture, afin d'échapper au naufrage écologique.

Au terme de ce chapitre, il est établi que de nombreuses recherches ont déjà été menées sur la décentralisation de la gestion des ressources forestières dans le Sud-Est Cameroun. Une lecture profonde de ces travaux révèle que les thèmes abordés s'articulent autour des rapports économiques, les conflits entre

acteurs, des usages de la forêt et d'un cri d'urgence pour l'amélioration des législations existantes. Cependant le volet sur les impacts culturels de la libéralisation du secteur forestier, n'a pas été systématiquement abordé. S'ils s'inspiraient des théories du néo-institutionnalisme qui permettent une analyse profonde des règles coutumiers et modernes, ces travaux seraient plus aptes à rendre compte des pressions exercées sur les écosystèmes forestiers par l'action délibérée de l'homme. Une meilleure étude de la vulnérabilité sociale passerait par une analyse des dynamiques survenues au sein des institutions anciennes de gestion de la biodiversité, sous l'influence des régimes modernes, occasionnant un accès ouvert et dévastateur des ressources naturelles. Les repères démographiques, humains et environnementaux de la zone de l'étude nécessitent une analyse profonde pour une meilleure compréhension du milieu. Cela constitue justement l'ossature du prochain chapitre.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

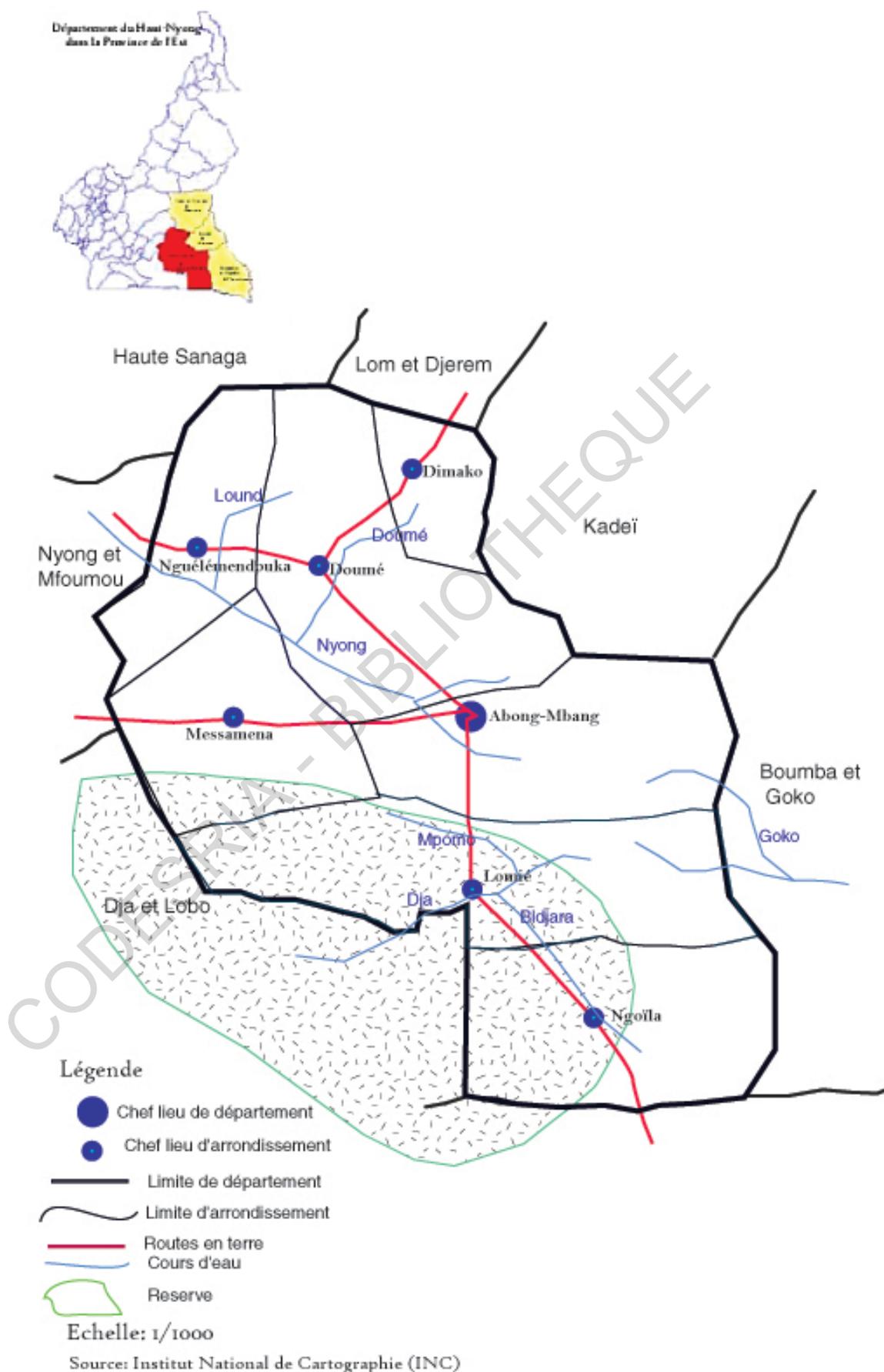
CHAPITRE II : DONNEES DEMOGRAPHIQUES, HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE DE L'ETUDE

Face à la diversité écologique que présente le Cameroun, le présent chapitre tente de présenter le milieu dans lequel l'étude a été menée. De par sa superficie géographique, la région du Sud-Est est l'une des plus importantes du massif forestier du pays. Le trait qui domine le paysage c'est l'impression d'une immense mer de feuillage vert sombre, qui ondule et se fond lentement dans l'éternelle brume du lointain. Cette uniformité grandiose et émouvante est créée par la présence de centaines de milliers d'arbres qui se dressent sur cette plateforme, entrecoupée de marécages au fond desquels s'élèvent d'innombrables espèces aquatiques et de palmiers raphias. Ce massif végétal constitue non seulement un habitat propice pour les multiples populations d'hommes et d'animaux, mais aussi fourni à ces derniers une gamme variée de produits pour leur survie. Mais avant de procéder à cette démonstration, il convient tout d'abord de situer les forêts du Sud-Est dans l'ensemble de l'immense sylve du Sud Cameroun.

II.1. LOCALISATION DU SITE DE L'ETUDE

L'Arrondissement de Lomié, qui correspond à la région d'intervention, est une unité administrative du Département du Haut-Nyong. Il est limité au Nord par la commune rurale de Mindourou et au Sud par celle de Messok. A l'Est il est limitrophe à la ville de Yokadouma et s'étend à l'Ouest jusqu'aux confins de la Réserve de Biosphère du Dja. Comme l'ensemble de la partie Sud-Est Cameroun, le territoire de l'arrondissement appartient au domaine phytogéographique camerouno-congolais dont la formation végétale est une forêt dense humide sempervirente de moyenne altitude (SDDL, 1996: 3). En majorité, c'est une forêt primaire avec presque 13 m³ d'essences commercialement exploitables à l'hectare, réparties en 160 espèces arboricoles, ce qui en fait une forêt riche. La zone de

LOCALISATION DES SITES D'ETUDE



Carte 2.1 : Arrondissement de Lomié dans le Département du Haut- Nyong

Lomié dont la superficie est de 13.612 km², est réputée pour sa richesse en cobalt (*ibid.*). Deux réserves, de plus de 20.000 hectares chacune, font l'objet d'intenses investigations en prévision d'une exploitation minière. Malgré sa très importante richesse naturelle, la région demeure enclavée et défavorisée par rapport à la moyenne camerounaise, comme la Province de l'Est en général. La particularité de la présente étude est qu'elle concerne deux villages de l'Arrondissement de Lomié : Moangue Le Bosquet et Djenou.

Le Bosquet est un village artificiel, essentiellement constitué des Baka, créé par les Sœurs religieuses spiritains dont la première fut Marie Albéric. Fondé en 1972, le village se trouve à 40 km au Sud de Lomié. Ce foyer humain est à cheval sur le territoire de Mayang et celui de Nemeyong, deux villages Bantou (Paul Julien, 2001 : 27).

Le village de Djenou est une communauté mixte Bantou-pygmée, situé à 15 km au Nord de Lomié sur l'axe routier qui dessert les unités administratives de Lomié et d'Abong-Mbang. Les limites naturelles entre Djenou et les communautés riveraines (Nemeyong- Djebé) sont constituées par les rivières Bidjara Adjel et Mien.

De manière générale, les écosystèmes au sein desquels sont localisés les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet représentent, au même titre que ceux de Lomié, une richesse majeure. Raison pour laquelle ils ont été choisis pour abriter des projets de forêts communautaires.

II.2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET HUMAINES

La plus grande caractéristique des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet, c'est leur situation en zone équatoriale. Cet écosystème présente de nombreuses particularités climatiques et pédologiques, qui influencent à leur tour l'hydrographie et la démographie.

II.2.1. Géographie physique

Les espaces humanisés qui abritent les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet sont des plateaux dont l'altitude varie entre 400 et 600 mètres. Ces agglomérations sont ceinturés par les forêts de Bo'oliem et de Nthéa'a en tant que sites primordiaux d'installation des Nzimé et des Baka avant leur implantation le long des axes routiers qui desservent Abong-Mbang et Messok. Dans ces univers où s'élèvent à des hauteurs vertigineuses des arbres centenaires, se côtoient des plantations qui résultent de l'action délibérée des populations qui se sont sédentarisées et exercent des pressions anthropiques sur le royaume vert.

Sur le plan climatique, les villages de Djenou et du Bosquet se situent dans la zone équatoriale et bénéficient d'un climat à quatre saisons. Tout au long de l'année, il y a la prédominance d'une grande saison sèche de décembre à mi-mars ; une grande saison de pluies qui va de la mi- septembre à novembre. Elles sont entrecoupées d'une petite saison de pluie qui va de la mi- mars à mai et une petite saison sèche de juin à la mi- août (MINPAT/PROJET/ PNUD-OPS, 2000: 33). La température mensuelle varie entre 26° en juillet et 30° en avril. Les précipitations sont relativement abondantes et varient entre 1600 et 2000 mm/an. C'est pour cette raison que pendant la saison pluvieuse, les eaux des diverses rivières qui serpentent les localités concernées sortent de leurs lits et envahissent les marécages jusqu'au niveau des galeries. Dès lors le climat de la région régule non seulement les activités agricoles, mais également la chasse, la pêche, la cueillette et l'organisation des rituels (Bigombé Logo, 1999 : 32), particulièrement chez les Baka qui vivent au rythme des pulsions de la nature.

Le réseau hydrographique est assez dense, avec de nombreux petits cours d'eau à l'instar de Bidjara Adjel et plusieurs autres comme Mien. Ces multiples rivières se rencontrent par endroits, pour converger vers le Dja, le plus grand fleuve de la région.

LOCALISATION DES SITES D'ETUDE



Carte 2-2. Zones d'étude dans l'Arrondissement de Lomé.

II.2.2. Données démographiques

Les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet connaissent un peuplement ancien, et ces communautés exercent un attrait important sur divers groupes ethniques. Cet afflux de la population s'exprime par une concentration humaine respective de 600 habitants pour le premier et de 1500 habitants pour le second¹

II.2.2.1. Le village Djenou

La mobilité des segments lignagers qui peuplent le territoire de *Djéé Noum* a été facilitée non seulement par l'environnement propice à l'établissement humain, mais également par la double colonisation allemande et française. La présence du colonisateur dans la localité déclencha une importante réorganisation du paysage ethnoculturel qui regroupa dès 1914, sur le site actuel les familles "Djié Lo'o" et "Djié Aben", sous l'autorité du premier chef Aka Men². Préalablement, les quatre lignées (*Djié Menzo, Djié Lo'o, Djié Aben, Djié Menzimé*) vivaient en îlots de familles réparties à travers les forêts de "Bo'olien" et "Bo'omeko" au Nord du village. L'occupation des espaces s'est faite en fonction de l'ordre de sortie des lieux primordiaux vers la nouvelle résidence ainsi qu'il suit : "Djié Aben", "Djié Lo'o",



**Planche 2.1. Une vue du village de Djenou
(Antang, 2006)**

¹¹ Ces statistiques résultent de la révision des listes électorales (municipales et législatives) de 2006, disponible à la Sous-préfecture de Lomié.

² Entretien réalisé avec M. Motto Séraphin, à Djenou, le 10 septembre 2005.

"Djié Menzo" et "Djié Menzimé". Sur le plan démographique, les "Djié Aben" constituent la plus importante lignée avec près de 2 /3 de la population, raison pour laquelle ils contrôlent la plus grande partie des terres.

L'installation des premiers clans (*Yé*) Baka : Yé Ndonga et Yé Likemba dans ce village Nzimé s'est faite dans les années 1930 à la faveur d'un pacte de sang avec le lignage Djié Lo'o. Aujourd'hui, cinq *Yé* sont représentés dans cette communauté Baka de Djenou : "Yé Ndonga", "Yé Yinda", "Yé Djembè", "Yé Likemba", "Yé Makombo" (Dkameba, 2003 : 10).

La recherche d'une forêt riche en gibier, poissons, produits forestiers non ligneux et terres agricoles fertiles constituaient toujours une motivation importante de ces migrations. Le village Djenou compte de nos jours 600 habitants dont environ 80 Baka qui vivent rassemblés entre Djenou village et le hameau Makoum Bitol.

II.2.2.2. Le village de Moangue Le Bosquet

L'histoire du peuplement de Moangue Le Bosquet est l'une des plus insolites et particulières des migrations observées dans la région de Lomié. En effet, c'est en 1972 que Soeur Marie Albéric, religieuse catholique et Kalo Pierre, leader Baka, avec l'appui de la SNV, une organisation néerlandaise de bénévoles fondent le village. Cette agglomération prend la dénomination de *Moangue* qui désigne en Baka une vaste clairière au cœur de la forêt et *du Bosquet* qui signifie en Français une étendue de terre peuplée d'arbres. Pour occuper cet espace, Soeur Marie Albéric se décide de regrouper au sein du village quelques familles Baka, en vue de guider leurs premiers pas vers la modernité : établissement des papiers officiels, législation concernant leur terre, etc. (Paul Julien, 2001 : 27).

Pour réaliser cet ambitieux projet, un accord est signé entre les Sœurs spiritains d'une part, et d'autre part, le chef de 2^e degré du canton de Pouepoum (M. Mabilia), ceux de 3^e degré des villages de Mayang et de Nemeyong (M. Gbwa Pierre et M. Assabidou Paul). Les autorités administratives de Lomié furent associées à cette initiative en vue de céder un territoire de quinze kilomètres qui sépare les deux

villages³. Ainsi, douze lignées Baka furent déportées dans ces lieux : Yé Djembè, Yé Makombo, Yé Wala, Yé Likemba, Yé Ndonga, Yé Mombito, Yé Djembè, Yé Kpotolo, Yé Likemba, Yé Ndonga, Yé Silo, Yé Ndonga (Dkameba, 2003).

Dans ce regroupement "cosmopolite", la répartition géographique des différents segments lignagers est significative du lieu d'origine et se traduit à travers la dénomination des quartiers : Mayang, Kongo, Messok, etc. Cette circonscription du territoire accorde les titres d'autochtonie à chaque clan. Le village du Bosquet compte 1050 habitants dont environ 40 étrangers (Registre de la Mission catholique, 2005). La minorité allochtone comprend les Nzimé, Beti, Bamiléké, Haoussa, Maka et la communauté religieuse constituée des Sœurs françaises et néerlandaises.



Planche 2.2. Un aspect du village de Moangue Le Bosquet (Antang, 2005)

II.3. ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE

En dépit de l'imposition du modèle de l'Etat-nation depuis la période coloniale, les institutions sociales au niveau communautaire dans la zone forestière humide, restent enracinées dans les droits fondés sur la parenté et la descendance (Diaw, 1997: 12). Ces droits sont très importants pour comprendre les questions liées à la politique, aux régimes fonciers, aux espaces sacrés, à l'agriculture et à l'aménagement des ressources forestières dans le Sud-Est Cameroun.

³ Entretien réalisé avec M. Anto Pierre, à Mayang, le 28 août 2005.

II.3.1. Lieux de vie communautaire

La constitution des groupements villageois de Djenou et du Bosquet s'est opérée à partir de la colonisation et de l'humanisation des espaces forestiers par les peuples Baka et Nzimé, ce qui a rendu possible la cartographie de l'espace en fonction des systèmes de représentation et des usages.

II.3.1.1. Village : un espace aménagé et organisé

Le choix fait par les colons (Allemands et Français) ou les missionnaires d'installer les Nzimé et les Baka dans leurs sites respectifs de Djenou et du Bosquet, dépend en grande partie des conditions naturelles et particulièrement des caractéristiques environnementales et géomorphologiques de ces territoires. Une topographie peu accidentée, constituée de vallons et de collines, recouvertes d'une végétation de bosquet et d'arbres, parfois entrecoupée de cours d'eau, fixent les limites entre les villages. En réalité ces regroupements ont été constitués pour des raisons de sécurité et de main d'œuvre par les colons, d'octroi de droit à l'espace par les religieux spiritains.

Aujourd'hui encore, après avoir abandonné leurs anciens sites (Bo'oliem, Bo'omeko, Messok, Kongo, etc.) où les membres vivaient en îlots de familles dans la forêt, les villages de Djenou et du Bosquet présentent des aspects de groupements villageois. Ils sont constitués d'un ensemble de hameaux dispersés et distants les uns des autres de plusieurs kilomètres ; où l'on retrouve des terres de cultures, de chasse, de pêche, etc. A l'intérieur des villages, c'est le "droit de hache", le droit d'abatage des arbres et les droits d'usufruit qui deviennent alors le signe d'acquisition de la terre. Ils représentent la confirmation des droits collectifs des premiers occupants et constitue un "*droit constitutionnel*" dans le sens qu'il est reconnu (Diaw, 1997 : 11) par les communautés riveraines. Le village n'est donc pas simplement un ensemble de constructions, mais est surtout symbolisé à travers son site d'implantation et perceptible par son organisation sociale.

II.3.1.2. Espaces cultivés et habités

La formation des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet s'est faite à partir d'un noyau homogène constitué de lignages (Yé ou Djé) auxquels sont venus s'ajouter des groupes allochtones (Bedjeng). L'action d'acteurs extérieurs (colons, religieux) est à l'origine de la fondation des différents villages à l'intérieur desquels la prérogative de la distribution des terres cultivables et d'habitation revenait, de fait, au chef Aka'a Men, représentant de la lignée "Djié Aben" pour le village de Djenou⁴. En ce qui concerne Moangue Le Bosquet, Sœur Marie Albéric, assistée de Kalo Pierre, leader Baka du clan "Yé Silo", procéda au découpage du territoire, en vue de l'installation des différentes familles. C'est ainsi que l'on retrouve dans presque tous ces villages, des hameaux (Djenou village, Makoum Bitol ou Messok, Kongo, etc.), devenus par la suite des lieux de culture où des éléments de même origine se regroupèrent par filiation pour former des quartiers⁵.

Cependant, l'évolution et l'extension des différents lignages, ainsi que leur dislocation spatiale, ne sont pas absolument une condition de l'homogénéité familiale (Ajavon, 1999: 77). De sorte qu'on ne peut plus réduire les terroirs d'une famille à la résidence ou à la concession d'origine en vertu des "droits collectifs" d'accès à l'espace. Dans les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet, ces droits restent opérationnels de nos jours, à la fois à travers la reconnaissance mutuelle des droits territoriaux par les communautés forestières et à travers des mécanismes internes d'occupation des sols et de succession au sein des familles et des lignées (Diaw, 1997: 11).

Dans toute société forestière comme celles des Baka et des Nzimé, les activités fondamentales de survie, tournant autour de l'agriculture, la pêche, la chasse, etc., sont réparties par classe d'âge (aîné/cadet) et par sexe (homme/femme) ; en tant que somme des représentations sociales que la société se fait de chaque catégorie de personne et du sexe. Au sein de la famille, le travail s'exerce en commun et sur les mêmes terres. Le chef de famille, en tant que gérant des biens collectifs et symbole des institutions foncières, se charge du partage des terres et de l'accès aux ressources. A l'intérieur des ménages, les tâches rudes comme le défrichage et le sarclage sont

⁴ Entretien réalisé avec M. Motto Séraphin, à Djenou, le 10 septembre 2005

⁵ Propos recueillis auprès de M. Kalo Pierre, au Bosquet, le 25 août 2005.

réservées aux hommes. Les travaux d'ensemencement et de bouturage incombent aux femmes. C'est la raison pour laquelle Kouassigan (1996 : 69) déclare : « *En dehors de la répartition tenant compte des capacités physiques, certains travaux ayant une signification ontologique sont réservés aux membres de la famille de tel ou de tel autre sexe* ».

Enfin, les activités agricoles collectives exécutées par toutes les catégories sociales constituent la meilleure expression d'emplois productifs. A travers des regroupements d'hommes, de femmes et d'enfants, les tâches de défrichage, de sarclage et de récolte sont exécutées de façon collégiale.

II.3.1.3. Forêt sauvage

A l'opposé des forêts cultivées et habitées se situent certains espaces éloignés des villages, et qui constituent des sites isolés. Du fait de leur localisation loin des cases et des zones d'alternance des labours, ces sites sont de véritables limites naturelles. Ils constituent des réserves importantes des produits fauniques, ligneux, halieutiques, etc. Les forêts (Djü), puisqu'il s'agit d'elles, contrairement aux champs de culture (Mpèmë), représentent des zones vierges. Par ailleurs, la végétation (Kâ), se démarque des considérations qui tournent autour de l'arbre ou du bois. Aussi le Nzimé ou le Baka détruit-il facilement la végétation qui peuple les champs, envahit les cultures ou borne les habitations, mais prend néanmoins soin des essences d'arbres qui peuvent avoir une portée symbolique importante, à l'instar du *Baillonella toxisperma* (Moabi), du *Guibourtia tessmannii* (Bubinga), etc.

Aux plans psychologique et socioculturel, le royaume vert symbolise aussi l'espace intérieur individuel qui préfigure l'origine de la vie et la source qui l'alimente (Ajavon, 1999: 80). Les chasseurs et les initiés en connaissent les secrets. Nourris par le jeu attraction-exploitation, les premiers ont fondé des relations de dépendance matérialisées par la collecte simple des ressources ; cela est perceptible surtout chez les Baka. Pour le second, l'univers sylvestre se trouve doté d'une fonction magico-religieuse et rassemble les hommes pour certaines cérémonies rituelles. Unité plus vaste, la forêt est chargée de significations

symboliques, et constitue un lieu de mouvance sociale et de fécondité de la vie, permettant à la communauté de maintenir sa puissance et d'accroître son efficience.

L'accès aux écosystèmes forestiers et l'appropriation tant des végétaux ligneux (Bilé), des plantes herbacées (Kâ) que des populations animales (Ntsit), sont régis par des prescriptions orales qui en circonscrivent les normes consensuelles d'usage et de contrôle (Karsenty, 1994 : 48). Comme le ventre de Dieu (Ziem ou Komba), la sylve est le lieu de cristallisation d'un symbolisme complexe. Elle illustre de façon typique le souci d'inscrire la vie sociale dans un cadre organisé à partir de ses "entrailles". L'allusif des rapports des Baka et Nzimé à l'univers forestier, repose sur des "référents ontologiques" essentiels et centraux pour le séjour dans le monde des vivants, pour les incursions dans "le monde de la nuit et de l'invisible", et pour l'insertion dans le "monde des morts".

II.3.1.4. Espaces sacrés

Si la forêt regorge de ressources à capturer pour se nourrir, se protéger et se soigner, elle est également peuplée de dieux, de génies, de forces occultes, de qui l'on attend protection et bienveillance. L'univers socioculturel Baka et Nzimé est essentiellement investi par des puissances numineuses et se présente de ce fait comme une sorte de sphère composée de plusieurs lieux religieusement consacrés par l'homme (Ajavon, 1999 : 96).

- Forêts sacrées

Chez les Baka et les Nzimé, la sacralisation de l'espace forestier est assurée par des alliances entre les membres de la communauté et les divinités sylvestres, premières entités physiques et concrètes avec lesquelles les hommes entretiennent des rapports immédiats.

L'action d'occupation est perçue comme une forme d'existence non seulement matérielle à travers l'exploitation économique de la terre, mais aussi comme une sorte de communion avec les divinités (Djengui, Mokondi, Ziem, etc.) qui président à tout ce qui a rapport à l'activité humaine. La double

représentation de la forêt, d'abord comme source de richesses dont l'homme est le concessionnaire et l'exploiteur, ensuite comme entité spirituelle, explique l'attitude fondamentalement religieuse des peuples africains (Zahan, 1970 : 67). C'est ainsi que les populations de Djenou et du Bosquet continuent à s'en remettre à elle et implorer son intervention à des moments de joie ou de malheur. Les Baka qui ne vivent que par et pour la forêt, associent donc la futaie à la divinité "Djengui", comme le confirme Yakando Brigitte : « *Komba, Dieu de l'univers, créa la forêt et la mit à la disposition de l'homme Baka, pour qu'il s'en serve et lui rende grâce* » (Yakando, 28/ 08/ 05 au Bosquet).

En tant que telles, les démarches individuelles et collectives induites, organisées sur le maniement des éléments de la forêt, initient à vivre pleinement le monde, purifient, culpabilisent, déculpabilisent, rendent justice par la mise à mort, créent la jonction avec l'ancêtre. Considérée comme mamelle nourricière, le royaume vert est le lieu de recueillement par excellence. Dans le même ordre d'idées, le caractère sacré de la forêt la pose comme propriété exclusive et don des ancêtres. C'est pourquoi les hommes ont l'obligation de la ménager en l'entretenant, sans aucun dommage, au cours de leurs différentes activités (Ajavon, 1999).

- Cimetières

Un autre lieu symbolique qui matérialise la divination de la nature est le cimetière. L'importance du cimetière est inhérente à sa nature mystico-religieuse. Contrairement aux Baka dont le nomadisme a marqué de manière séculaire le mode d'existence, les Nzimé ont créé des cimetières familiaux. Cela est fondé sur l'idée que ce peuple se fait de l'existence humaine. Les Nzimé conçoivent la vie sur terre comme un exil. Raison pour laquelle Ajavon (1999: 81) déclare : « *On habite temporairement sa maison ou son village, mais tout homme est appelé après un court séjour sur terre, à aller se reposer définitivement au cimetière "notre vraie demeure"* ».

Situés de manière générale dans les alentours des domiciles familiaux, les cimetières traduisent aussi chez eux l'idée que tout homme se doit d'adopter une

attitude respectueuse envers les morts, ceci conformément aux devoirs et obligations que les vivants ont vis-à-vis des disparus. L'idée qui se rattache au cimetière (Beng Me Shuong), est intimement liée à celle de mort, et plus particulièrement à la conception du lien vital qui continue à unir les morts aux autres membres de la communauté par delà la rupture des rapports physiques. L'apparition des cimetières dans l'aire culturelle Nzimé est consécutive à la colonisation allemande et à la construction des villages le long des axes routiers. Autrefois, les adultes étaient enterrés dans le périmètre des domiciles afin de faciliter des actions culturelles en leur mémoire, tandis que les adolescents et les nouveaux-nés étaient enterrés dans les fumiers ou aux pieds des bananiers ; car l'enfant, grain du monde, qui meurt à bas âge, est considéré comme une graine qui n'a pas germé (Antang Yamo, 2003). L'enterrer dans un fumier ou au pied du bananier vise à favoriser sa germination ; car selon la tradition Nzimé, un bébé qui meurt, est considéré comme un être inachevé. Sa mort suppose un refus de la part de la communauté chargée de l'accueillir et une invite à son accomplissement en tant que être humain avant de s'insérer parmi les vivants⁶.

Le lien ontologique étant établi entre ces milieux et les hommes qui en dépendent, les cimetières deviennent, à l'instar de la forêt, les lieux de manifestation, de domiciliation des mânes des ancêtres tutélaires. C'est pourquoi les Nzimé s'imposent le devoir de nettoyage des cimetières à l'intention des morts et des divinités lignagères. Certains rituels expiatoires et propitiatoires (Essiè Mwan, Bwoa, etc.) se déroulent dans ces espaces sacrés.

II.3.2. Organisation politique

Dans des sociétés à hiérarchie diffuse comme celles des Baka et des Nzimé, les liens familiaux prennent souvent une connotation politique. L'ancêtre est l'axe de la société, le garant du monde vivant et de la vie future. A lui se rattache directement ou indirectement l'organisation sociale et politique (Ngéma-Obam, 1983 : 51). Bien que l'égalité des unités constitutives de la communauté villageoise soit établie, la prééminence des fondateurs du village a une primauté

⁶ Propos recueillis auprès de M. Motto Séraphin à Djenou, le 12 février 2006.

d'honneur et influe sur différentes fonctions rituelles ou politiques.

Avant la colonisation, les communautés Nzimé et Baka étaient organisées en îlots de familles dispersées dans la forêt. La structure politique ne se différenciait guère de la communauté lignagère dont l'organisation échappait à la logique de la concentration du pouvoir et de la richesse (Mamadou, 1991: 9). Pour les peuples forestiers le phénomène de l'aîné est la clé de la compréhension des caractéristiques fondamentales du système d'accès aux ressources naturelles et de la distribution des fonctions politiques qui sont assumées par les processus de reproduction biologique et sociale (Diaw, 1997 : 13).

Cependant le pouvoir de l'aîné n'est pas absolu. Il s'agit d'une sorte de gérontocratie intégrant tous les adultes mâles du village. Dans l'univers culturel Baka, la composition sociale et politique d'un campement repose sur un noyau central de quelques lignages (Yé). Au sein de ce regroupement où les relations sociales sont égalitaires, quelques personnalités occupent des positions de prestige et de pouvoir, jouant des rôles précis dans la prise de décision et la régulation du campement (Dkaméla, 2003 : 8). Il s'agit notamment du "Kobo" (vieil homme) en même temps chef de lignage qui, depuis la sédentarisation, s'occupe des questions foncières ; du "Kobo a Wossê" (vieille femme) ; du "Wa kalo" (messager) ; du "Nganga" (devin et guérisseur).

Même s'il est admis que l'organisation sociopolitique Nzimé peut présenter quelques nuances structurelles et organisationnelles, elle n'échappe pas à la logique qui fonde l'essence du pouvoir chez les peuples de la forêt. Il convient de reconnaître que « *le pouvoir de chacun se limite au seuil de sa porte* » (Motto Séraphin, 10/ 08/ 05 à Djenou). C'est dire que le pouvoir politique chez les Nzimé est organique, et non extra clanique. Le "Nlô Mber-bur" (chef de famille) est le garant traditionnel du lignage, et par conséquent, de l'autorité politique. Le chef de village est assisté dans l'exercice de ses fonctions, par tous les aînés mâles (Ô Tabur) de la communauté, parmi lesquels le Nganga. Leur rôle est non seulement d'assister le chef dans l'administration du village, mais également d'assurer la défense, l'intégrité du territoire en cas d'invasion extérieure. De même, ils l'assistent dans l'organisation des cérémonies rituelles. Ce qui donne au pouvoir

politique Baka et Nzimé, un aspect de "démocratie virile" (Bétéranzigo, 1987: 76).

La prise de possession des puissances coloniales dans le Sud-Est Cameroun a causé chez les Baka et les Nzimé la faillite des institutions politiques, et remis en cause les fondements mêmes de la communauté. La création de la chefferie traditionnelle visait à faire des chefs surtout des auxiliaires de l'Administration, chargés de la collecte des impôts, de conduite des travaux d'investissement humain, et du relais entre l'Administration et les populations (Lombard, 1968 : 207). Dans cette logique, le village de Djenou a été organisé autour d'une chefferie de 3^{ème} degré. Le chef (Nkoukouma) Menzo est assisté dans ses tâches quotidiennes par quatre notables (capita) qui sont : Nombot, Magouno, Elek et Mempolo, représentant les différentes familles (Djé). Les femmes occupent une place importante au sein de la structure politique. La nomination en 2003 d'une cheftaine (Nkotoum Jeanne) et de son adjointe (Manzo Madeleine) par le chef du village, est l'illustration de la participation des femmes Nzimé à la vie politique. Quant aux Baka de Djenou, on note un changement par rapport au mode d'organisation du campement. La mise sous tutelle de ces derniers sous les Nzimé par l'Administration traduit la volonté de recourir à la chefferie de Djenou pour la résolution de problèmes entre Baka, ou entre Baka et Nzimé (Bigombé Logo 1995: 4). Les affaires du groupe ne se traitent plus uniquement au sein du cercle des anciens où les *Kobo* étaient tout puissants.

Le Bosquet quant à lui présente un tableau complètement différent. Il ne s'agit plus d'une communauté Baka comprise dans un village Nzimé, mais d'une entité homogène. Au départ, le village était divisé en deux blocs avec des chefs distincts. Mais depuis 1985 l'Administration à travers le sous-préfet de Lomié a finalement imposé un chef, Tindo Joseph et un adjoint, Kanga Simon, plus un conseil de douze notables, représentants les douze Yé (familles). Les rapports entre les *kobo* et *kobo Wossê* au Bosquet sont différents de ceux existant chez les Baka de Djenou. Les femmes n'occupent pas une place importante dans les sphères de prise de décisions. De nos jours, avec la décentralisation de la gestion des ressources forestières initiée par l'Etat depuis 1994, ce paysage politique va

subir quelques modifications à travers l'introduction des nouvelles formes d'organisations que sont : la Communauté Baka du Bosquet (COBABO) et le Comité de Développement les Villages Réunis (CODEVIR).

C'est toutes ces structures initiées depuis l'époque pré-coloniale jusqu'à l'avènement de la foresterie communautaire en 1994, qui caractérisent les institutions sociales dans le Sud-Est Cameroun ; elles se révèlent cependant comme des instruments de manipulation et de gestion du politique au sein des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet.

II.4. ECONOMIE

Les populations de Djenou et du Bosquet pratiquent plusieurs activités économiques dont les plus importantes sont l'agriculture, la chasse, la pêche, l'élevage et la cueillette. L'autosubsistance est la motivation primaire de ces stratégies de production.

II.4.1. Méthodes anciennes de production

Une fois installés dans l'immense sylvie, les Baka et les Nzimé développent des stratégies de production leur permettant de tirer le maximum de ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins vitaux.

Parmi les productions de la forêt, il faut accorder une place importante à la chasse et à l'agriculture. Ces activités assurent l'essentiel de l'alimentation. Elles donnent aussi lieu aux appropriations les plus importantes. L'agriculture comprend les cultures vivrières : maïs, arachides, et les cultures de rentes : cacao, le café et le palmier à huile (SDDL, 1996 : 8). L'agriculture vivrière repose sur un système itinérant sur brûlis, caractérisé par des superficies faibles, de l'ordre de 0,7 hectares en moyenne par famille Nzimé et de 0,15 hectares chez les Baka (ibid). On y cultive également une gamme variée de légumes et condiments, oseille, gombo, etc.

La chasse constitue la deuxième activité ; elle est pratiquée uniquement par les hommes dans les forêts de Nthéa'a, Bo'oliem ou Bo'omeko. Elle revêt plusieurs formes : la chasse au fusil, la chasse à pièges, la chasse à coudre et la

chasse à l'arc. On y chasse le rat de Gambie (*Gicetamys gambianus*), l'antilope (*Tragelaphus spekei*), la civette (*Viverra civetta*), le python (*Python rebae*), le porc-épic (*Atherurus africanus*), l'athérure céphalophe (*Céphalophus monticolus*), le pangolin (*Marius tricuspis*), le turaco géant (*Corithalola cristata*), etc. Les Nzimé chassent généralement en solitaire, chacun ayant sa ligne de pièges. Les Baka par contre chassent à la lance, à courre et ils se déplacent en groupe, avec toute leur famille durant des mois. Les produits sont consommés localement ou vendus aux acheteurs locaux ou de passage.

La pêche est artisanale et se pratique dans les cours d'eau qui sillonnent les villages (Bidjara Adjel et Mien, etc.). Elle s'exerce suivant plusieurs techniques : au barrage (Elô'ô), à la nasse (Mékôr), au filet, etc. Les femmes pratiquent surtout la pêche au barrage et à la nasse. Les produits de la pêche sont consommés par les familles ou vendus aux acheteurs locaux et extérieurs.

La cueillette fait également partie des activités de subsistance réalisées par les Baka et les Nzimé. Plus de 30 fruits sauvages sont exploités de façon accentuée ou timide (SDDL, 1996). Certains fruits font l'objet de transformation ou de consommation directe : Karité, mangues sauvages, etc. D'autres produits comme le miel, les médicaments, le vin de palme et de raphia ont un impact économique non négligeable. Les femmes jouent un rôle majeur dans la récolte et la transformation des substances de la cueillette. C'est le cas en particulier du karité (huile de moabi) et de l'*Irvingia gabonensis* (mangue sauvage). Les hommes baka quant à eux sont spécialisés dans la récolte du miel et la capture des perroquets.

L'élevage est de type traditionnel dans une culture où le système d'enclos n'est pas développé. On élève notamment les ovins, les caprins, les porcins et la volaille. Cette dernière catégorie étant l'apanage des femmes. Les produits de l'élevage servent non seulement à l'alimentation et au commerce, mais ont aussi une importance symbolique au niveau des échanges. Ce sont ces activités économiques qui étaient à la base de l'économie traditionnelle Baka et Nzimé, et ce jusqu'à l'avènement de la foresterie communautaire en 1994.

II-4-2. Formes nouvelles de l'économie

La réforme forestière de 1994 a remodelé les relations lointaines entre les Baka et les Nzimé et leur environnement immédiat. Elle revêt deux contours : une exploitation relativement limitée, dans la mesure où elle n'utilise pas les méthodes d'exploitation massive, et une exploitation industrielle menée par de grandes entreprises forestières.

- Exploitation traditionnelle au titre des droits d'usage

De nos jours l'exploitation de la forêt par les Nzimé et Baka se fait au titre de la réforme de 1994 à travers les droits d'usage. Ces droits résultent de faits matériels ancestraux par lesquels les habitants d'une collectivité rurale peuvent soit prélever certains produits, soit se livrer à certaines activités productrices dans une forêt qui ne leur appartient plus en intégralité, du fait de la domanialisation de l'espace. Parmi ces droits, on peut citer :

- le droit de cueillette qui concerne la récolte des produits forestiers de saison, notamment les fruits, les plantes alimentaires et médicinales, mais aussi le ramassage des champignons, des chenilles, etc. ;

- le droit de coupe qui consiste en l'abattage des arbres et arbustes nécessaires à la construction des habitations et au bois de chauffe, mais aussi au ramassage du bois mort ;

- le droit de chasse et de pêche qui concerne le prélèvement des ressources fauniques et halieutiques suivant des méthodes traditionnelles ;

- le droit de culture qui porte sur les activités agricoles. Ces activités concernent les cultures vivrières et celles de rente.

Ce sont ces activités traditionnelles de collecte des produits forestiers qui représentent les droits d'usage secondaire et économique des Baka et des Nzimé.

- Exploitation industrielle de la forêt

C'est l'œuvre des usagers individuels qui, depuis 1990, ont signé des contrats d'exploitation avec les villages de Djenou et du Bosquet. Elle est fondée sur les permis de coupe, en tant que mesure de police par laquelle

l'Administration vérifie que la coupe projetée est conforme aux normes de la législation forestière (Bigombé et Dabiré, 2002 : 41).

A Djenou, c'est en mai 1995 que la Société Forestière de la Sanaga (SFS) arrive dans la localité de Djébé, l'un des quatre villages qui constituent le CODEVIR. Durant son séjour, elle entreprend un prélèvement à grande échelle de la ressource ligneuse. La société SABE quant à elle s'installe dans la région en 1996 (PSG: 2000).

En ce qui concerne Le Bosquet, tout commence en 1996 par une coupe de bois orchestrée par la Société SOLET basée à Zoadiba dans le district de Messok. L'exploitation véritable de la forêt commence en 2000 avec la signature de la convention d'exploitation par le MINEF. Depuis lors, le COBABO a initié des partenariats avec les entrepreneurs forestiers qui sont : SOKADO, ONY Bros et BEXDAN. Ces structures qui se sont succédées à un rythme accéléré, soit environ une compagnie par an, ont extrait, sur 3662 ha qui constituent la superficie de la forêt communautaire, plus de 20 000 de mètres cubes de bois. Même le précieux moabi qui a été épargné de l'exploitation de 2004, a fait l'objet d'un contrat en 2005, entre la société BEXDAN et le COBABO⁷.

Les développements précédents permettent de comprendre que le Sud-Est présente un important milieu écologique, économique et humain. Les pratiques économiques développées par les Baka et les Nzimé tendent à se diversifier avec les changements multiformes issus de la réforme forestière en cours au Cameroun depuis 1994. Or, pendant des siècles, le vœu constant des populations de Djenou et du Bosquet tournait autour de la recherche de l'équilibre et de l'harmonie avec la forêt, leur mère nourricière. Cependant la valeur marchande attribuée à la ressource ligneuse a rompu ce lien ontologique pour faire de la forêt un gisement de richesses, un pourvoyeur d'emplois, destiné à faciliter les échanges et à améliorer les économies familiales. Les possibilités d'accès et de dépense d'argent se sont multipliées avec l'avènement de la forêt communautaire. Mais ces opportunités sont davantage offertes aux hommes qu'aux femmes. Le gibier issu de la chasse occupe une place de choix dans la génération des revenus

⁷ Propos recueillis auprès de Kandja Pierre, Bosquet, 25 août 2005.

domestiques. La vente des produits forestiers non ligneux et de la vannerie par les femmes permet leur entrée dans l'économie de marché. En dehors d'occuper des postes de responsabilité dans les bureaux des comités de gestion, les hommes constituent la majorité des ouvriers (pisteurs, gardiens, etc.) dans les sociétés forestières. Ce qui procure aux populations un peu de revenus susceptibles de satisfaire aux besoins domestiques (savon, sel, ustensiles de cuisine, santé, éducation, etc.). Le surplus financier reçu de ces activités a permis, dans les villages de Djenou et du Bosquet la création des tontines, sorte de caisses d'épargne et de crédit.

II.5. CARACTERISTIQUES GENERALES DES FORETS DU CAMEROUN

Les forêts camerounaises recèlent une des plus grandes diversités biologiques du Bassin du Congo (Lescuyer, 2001). Si elles sont peu altérées dans certaines régions, voire intactes, en revanche, la dégradation des forêts dans la région de Lomié est de plus en plus rapide. Les conséquences d'une exploitation accélérée sont graves, et parfois irréversibles : modifications climatiques, érosion et dégradation des sols, perte de la biodiversité. Mieux connaître la nature et le mode de fonctionnement des forêts camerounaises est essentiel pour aider les décideurs politiques et les gestionnaires à les préserver.

II.5.1. Généralités sur les forêts du Cameroun

Le manteau forestier qui traverse le pays couvre les provinces du Sud, du Centre, du Sud-Ouest, du Littoral et de l'Est. Il est en principe constitué par :

- les écosystèmes côtiers situés sur la façade maritime du pays, qui comportent quatre principales variantes: le plateau continental, les mangroves, les plages sableuses et les milieux marécageux des eaux jaunâtres (MINPAT/PROJET/ PNUD-OPS, 2000);

- les écosystèmes de montagnes, qui se répartissent en deux types : les forêts montagneuses et les sub-montagnardes, localisées sur les hautes montagnes de la partie occidentale, contiennent la plupart des espèces végétales ou animales.

Les premières sont situées entre 1.800 et 3.000 m d'altitude, et les secondes entre 800 et 2.200 m (op. cit: 33);

- les écosystèmes forestiers, qui se trouvent quant à eux dans la partie méridionale du pays. Ils comprennent les forêts atlantiques, les forêts atlantiques biafréennes, les forêts mixtes toujours vastes, les forêts marécageuses et les forêts denses humides semi caducifoliées.

- la biodiversité du Cameroun qui est largement concentrée dans la zone de forêt dense humide ; elle présente une grande importance aussi bien à l'échelle locale que globale. Le paysage présente une topologie peu accidentée. Il est constitué de vallons et de collines qui ondulent entre 400 et 600 mètres d'altitude, pour donner un aspect uniforme au manteau forestier (Koch, 1968: 8). C'est dans cette forêt dense humide, qui a atteint son équilibre biologique après des siècles d'évolution, que, traditionnellement, l'homme trouvait la satisfaction de ses besoins d'existence (alimentation, santé, habitat, etc.).

Aujourd'hui, l'observation de la zone forestière camerounaise montre que cette dernière est le lieu de déploiement de très nombreuses activités et d'interventions sectorielles, qui se chevauchent ou se font concurrence. Parmi elles, on note l'agriculture, l'agro-industrie, la collecte et l'exploitation des ressources forestières, etc.

II.5.2. Caractéristiques générales des forêts du Sud-Est

Dans cette partie du pays, la zone forestière occupe plus de 60% du territoire (MINEF, 2000), et couvre les départements de la Boumba-et-Ngoko, du Lom-et-Djerem et du Haut-Nyong dont fait partie l'Arrondissement de Lomié qui nous intéresse dans cette étude. Le milieu naturel se caractérise par deux grandes variétés géophysiques : une zone forestière et une zone de transition forêt-savane (Zalang, 2004 : 144). La province de l'Est, avec ses 1090 hectares de forêts environ, reste la province la plus forestière du pays. En effet 77 390 km² sont constitués de forêts secondaires contre 7 630 km² de zone de transition, et le reste de savane (MINEF, 2000). Le trait principal qui domine l'aspect de ce paysage, c'est la succession des bois qui couvrent le milieu physique et font apparaître un

couvert végétal verdoyant qui s'étend à perte de vue.

Aussi, dans cette immense sylve où s'élancent à des hauteurs vertigineuses des arbres séculaires émergent des lianes monstrueuses qui enlissent les troncs d'arbres, constituant des habitats pour les singes et les oiseaux. Les variétés



Planche 2. 3. Aspect d'une jachère au Bosquet. (Antang, 2005)

Planche 2.4. Un moabi surplombant la strate supérieure d'une forêt. (Antang, 2005)

d'arbres que l'on y trouve (moabi, palétuvier, etc.), produisent une gamme de fruits forestiers, que les habitants récoltent pour leur alimentation. Dans cet univers sylvestre où s'élèvent les "géants" de la forêt il existe des espaces sacrés tels le "Djanga" des Baka et le "Shieng Boma" des Nzimé (Dkamela, 2003).

Cette végétation est également domestiquée par des clairières qui sont la résultante de la poussée agricole, favorable à l'émergence des cultures vivrières et de rente (café- cacao). La partie septentrionale forme une zone d'intersection entre la forêt et la savane. La forêt y est moins dense ; au fur et à mesure qu'on va vers le Nord, plus le royaume vert est progressivement remplacé par la savane herbeuse entrecoupée par les galeries forestières.

Ces transformations ont fait l'objet d'une importante littérature. Mais on note tout de même, malgré son intérêt scientifique, que les questions de vulnérabilité n'ont pas été suffisamment abordées. Il importe donc, au moment où tout le monde parle de

gestion à long terme des écosystèmes forestiers, de réchauffement climatique, etc., d'examiner les transformations des modes de gestions des ressources naturelles au Cameroun.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE
DYNAMIQUES D'EXPLOITATION FORESTIERE
ET GESTION DE L'ESPACE DANS LES VILLAGES
DE DJENOU ET DU BOSQUET

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III TRANSFORMATION DES MODES DE GESTION FORESTIERE AU CAMEROUN

Dans ses efforts de développement du pays, l'Etat est confronté à de nombreuses difficultés : crise financière aiguë, baisse des revenus pétroliers et des prix des cultures de rente (cacao, café). Face à cette situation, l'Etat se retourne vers la forêt. Cette option vise à baliser le terrain pour le contrôle de l'espace sylvestre mais également pour l'exploitation des ressources dont il regorge. En effet, ce qui est attendu de la marque d'estime dont fait l'objet le domaine forestier camerounais en général et celui du Sud-Est en particulier, c'est la participation au redressement économique de la nation. Elle se présente, pour les pouvoirs publics, comme la réponse institutionnelle à la crise économique et financière, et au déficit de légitimité qui affecte le pays face aux institutions financières internationales, auxquelles la réforme forestière de 1994 apportera sa bénédiction. L'Etat devient le gardien de toutes les terres (MINEF, 1994).

Or la solidarité généalogique chez les Nzimé représente un élément fondamental sur les droits territoriaux. La lignée est l'unité opérationnelle qui se charge du partage des terres, de l'accès aux forêts, de la succession, du règlement des litiges et de tous les autres aspects du système foncier local. Cette partie traite donc des modes anciens d'appropriation de l'espace au Cameroun en général et au Sud-Est en particulier, des transformations survenues dans la gestion forestière et présente la réforme comme déterminant d'accès à la propriété.

III.1. ANCIENS MODES D'APPROPRIATION DE L'ESPACE

Le mouvement de conquête de la forêt commence avec les migrations bantoues. Ce processus devait accuser une accélération très marquée au XIX^e siècle, fait d'une importance considérable en ce qui concerne l'organisation actuelle des territoires villageois et des régimes fonciers. A l'intérieur du *Kuar* (communauté/village), c'était le "droit de hache" qui représentait la confirmation des droits collectifs de premiers occupants ou de la lignée sur un territoire. Il constituait

un droit constitutionnel reconnu par les voisins comme par les tiers (Diaw, 1999: 11). L'appropriation de l'espace devait être confirmée par des symboles d'occupation humaine et d'usage productif.

III.1.1. Attribution foncière fondée sur la parenté

Dans les sociétés Baka et Nzimé, la dévolution foncière est avant tout fonction du rattachement de l'individu au lignage. Aussi, celui qui est rattaché ou peut se rattacher à la lignée obtient du chef de cette collectivité le droit d'exploiter la terre qui ne peut être ni transmise, ni vendue (Olawale, 1959). La logique qui préside à cet acte est en effet celle qui veut que tous les clans soient considérés entre eux comme parents. Car, d'une manière générale, la consanguinité demeure chez les peuples africains, le premier fondement de la parenté, et l'individu ne se sent à l'aise que dans le groupe, qui reste la seule réalité valable. De là naissent les droits généalogiques, qui forment la première série de droits fonciers. Ils traduisent l'idéologie communautaire qui sous-tend l'ensemble du système patrilinéaire. Ces droits sont fondés sur l'établissement de droits territoriaux de première occupation par l'intermédiaire des processus de migration (Diaw, 1997). La solidarité généalogique représente un élément fondamental de cette série de droits. Les droits de première occupation se transmettent par la ligne généalogique sans que leurs fondateurs ne les perdent pendant le processus. Les terres appartiennent, collectivement et organiquement, aux morts, aux vivants et aux générations futures. Ainsi s'établit, tout naturellement, le lien entre attribution foncière et parenté.

III.1.2. Attribution foncière fondée sur les alliances

L'acquisition et l'exploitation économique des terres interviennent au moyen du don en faveur du clan, de la tribu ou de la famille⁸. Cependant, ce mode d'attribution ne peut être envisagé que dans le cadre des alliances matrimoniales ou amicales, à l'instar de celles que l'individu conclut en général

⁸La notion de don recouvre ici une réalité particulière, envisagée comme attribution de la terre à un nouvel arrivant qui peut l'exploiter, soit à titre précaire, soit l'habiter définitivement. Mais en aucun cas, ce dernier ne peut prétendre en être le propriétaire.

avec la terre, perçue comme une divinité tellurique, lors d'une première installation. De cette relation privilégiée entre l'homme et le sol découle le principe même de la dévolution foncière, en fonction des liens de parenté basés sur le mariage ou l'amitié (Ajavon, 2000). L'histoire de l'attribution foncière, des droits successoraux et de l'exploitation dans le Sud-Est, laisse entrevoir que l'installation des différents groupes de population, depuis les origines, n'a été rendue possible que du fait que les peuples au cours des mouvements migratoires ont pu conclure des alliances avec les premiers occupants. Il se confirme donc que dans la plupart des cas, l'attribution d'un droit d'exploitation est conditionnée par le mariage ou l'amitié, et que le donataire acquiert par la suite le droit d'installation. C'est à travers les systèmes avunculaires et pactaires qu'il faudrait comprendre l'importance du transfert de l'héritage en général, et de la dévolution foncière en particulier dans la région forestière. Il se présente ainsi que les alliances matrimoniales et les pactes d'amitié déterminent en milieu forestier les droits d'attribution et d'exploitation foncière. Ces actes dont les bénéficiaires s'inscrivent dans la lignée généalogique par mariage ou par amitié, posent ces relais comme des centres de tous phénomènes de parenté, dès lors qu'ils conditionnent les processus de filiation, de résidence, d'appellation, d'héritage, d'attitudes et fusionnent les composés humains et surtout modifient les relations entre familles et entre individus⁹.

III.1.3. Gestion de l'espace dans les villages de Djenou et du Bosquet

Dans le contexte traditionnel des communautés villageoises du Bosquet et surtout de celles de Djenou, l'on a développé des méthodes de mise en valeur des forêts et d'autres ressources pour résoudre les problèmes ou satisfaire les besoins exprimés par les populations. La tenure foncière comporte quatre échelons représentant autant de modes de gestion et d'aménagement des forêts : la jachère (*ebour*), la forêt secondaire (*kwalkom*), l'emplacement de l'ancien village (*ngumo*) et la forêt vierge (*ekomo*).

Cette répartition est constituée de deux grands ensembles : l'espace agricole, *Djü*

⁹ Voir à ce sujet RIVIERE (CL.) : Rites de mariage chez les Evé du Togo, document ronéotés p.1

be Mpem, comprenant les jachères et les forêts secondaires et l'espace sacré, souvent compris entre l'emplacement de l'ancien village et la haute futaie.

- La jachère ou *ebour* est acquise selon la primauté du défrichage de la forêt vierge (Joiris, 1995). Chez les Nzimé, le système *d'ebour* permet une gestion harmonieuse de l'environnement. En fait, cet espace rend possible diverses utilisations des terres, notamment sous forme de champs agricoles (*Mpémé*) et de champs en jachère. Il existe une variété d'espaces agraires correspondant aux différentes phases du cycle des cultures. L'ouverture des pans de forêt inaugure l'humanisation de l'espace sylvestre et marque *l'esiep* propice à la culture des graines de courge, de la banane plantain, etc. Les champs de polycultures (arachide, maïs, manioc, légumes, etc.) sont majoritairement gérés par les femmes, les plantations de cacao et de café. La durée moyenne d'une jachère pré-forestière est de quatre ans (Dewatcher, 1995). Elle est placée sous la supervision globale de la lignée (*Mber bur*).

- La technique d'exploitation de la forêt secondaire ou *kwalkomo*, consiste à l'abattage des arbres, qui représente le travail le plus difficile effectué sur cette parcelle. Il est accompli par le mari ou un parent, pour que la femme acquière les droits d'accès grâce à cette transformation. Pendant ce cycle, le droit prioritaire d'utilisation d'une aire transformée en *kwalkomo* est reconnu à la femme. De manière illustrative, la forêt secondaire se rapporte seulement à un champ prêt à être transformé en champ de culture. Ce type de champs correspond à la catégorie conceptuelle de *kwalkomo*, la forêt secondaire dont l'âge varie entre cinq et dix ans ou entre quinze et vingt ans (Etoungou, 2002 : 33). Du point de vue des populations du Sud-Est forestier, ces deux catégories de champs en jachère sont à traiter séparément, ainsi que les domaines spatiaux- agricoles auxquels ils appartiennent.

Les emplacements des anciens villages (*nguno*) et les immenses sylves (*ekomo*) constituent une autre catégorie, régie par un régime de contrôle collectif fondé sur l'appartenance clanique ou lignagère. Cette configuration de l'espace favorise non seulement la mise en place d'une conscience collective, mais permet l'élévation de ces zones en sites cultuels, donnant lieu à la célébration des rites à caractère communautaire. C'est le cas du culte des ancêtres et des initiations des jeunes garçons.

La forêt vierge, *ekomo*, c'est la forêt qui n'a jamais été travaillée pour autant que se souviennent les Baka et les Nzimé. Dans ce cas, elle représente un fonds commun de ressources pour les différentes lignées fonctionnelles appartenant à ces communautés.

III.1.4. Règles pour le droit de jouissance sur les ressources naturelles

La solidarité généalogique représente un élément fondamental qui finit par être assigné à l'entité collective qui est établie à la fois biologiquement, collectivement et organiquement aux morts, aux vivants et aux générations futures (De Thé, 1970 et Laburthe-Tolra, 1981).

Dans un contexte d'appropriation collective de la forêt, à l'instar de celui de Djenou et du Bosquet, le mode de gestion et d'utilisation est celui de l'usufruit. La forêt et ses ressources apparaissent comme un don de la nature, un don de Dieu *komba*, à ses enfants. Une telle logique de mise en valeur du patrimoine sylvestre n'est pas de nature à créer de nombreux conflits entre les membres de la communauté, qui comprennent tous que les droits se limitent à l'exploitation temporaire d'un patrimoine collectif.

Au sein de chaque communauté, il y a des mécanismes qui déterminent la répartition de la forêt, surtout chez les populations de Djenou. L'aîné ou le chef de lignage décidait de la répartition et de l'occupation de la forêt entre les membres du *Mber bur ou* maisonnée. Le principe fondamental d'acquisition de l'espace forestier est l'exigence de la mise en valeur. L'exploitation d'une portion de la forêt donnant droit à la propriété repose sur le principe de la mise en valeur. Le légitime propriétaire peut céder temporairement la jachère à un tiers (ami, frère, etc.), mais cette opération ne le dépossède pas de sa forêt, sur laquelle il garde tous les droits (Mankah Nazère, 58 ans, Djébé). Chez les Baka du Bosquet, le processus de sédentarisation, initié depuis 1972 par les missionnaires, a contribué à la dynamisation du processus d'appropriation forestière. Le système d'exploitation de la forêt consacre de plus en plus le régime pygmée. Proche des habitations, la ceinture de forêt qui entoure le village, fait l'objet d'appropriation privée et d'expérimentation agricole. Les immenses sylves (*ekomo*) quant à elles font encore partie du patrimoine collectif et restent ouvert aux activités de

chasse, de cueillette et de collecte des ressources qui s'y trouvent.

De nos jours, au sein des villages de Djenou et du Bosquet, la tenure foncière reste à la fois communautaire et individuelle ; dans la mesure où l'*ekomo* fait partie du patrimoine naturel du groupe social, tandis que les jachères (ebour) et les forêts secondaires (*kwalkomo*), relèvent des domaines privés des différents lignages.

III.2. MUTATIONS SURVENUES DANS LA GESTION DE L'ESPACE

Après l'indépendance, le législateur camerounais a très tôt marqué son intérêt pour la question des forêts. Se situant dans la continuité de la législation coloniale, il intervient tous les sept ans, dans la production des textes fixant le régime forestier national (Nkoum-Me-Ntsény et Bigombé Logo, 2004: 280). La régularité de ces aménagements, inscrit de force le devenir des peuples forestiers dans des dynamiques de changement, avec de profondes transformations sur leurs modes d'organisation et de gestion de l'espace.

III.2.1. Réforme forestière en question.

La décentralisation de la gestion des ressources forestières au Cameroun, pour être légitime et opérationnelle, est sous-tendue par un corps de textes qui constitue la charte fondatrice de la foresterie communautaire.

III.2.1.1. Contexte

Le bois est au Cameroun ce que l'or est à l'Afrique du Sud, le diamant au Congo Démocratique : un produit d'exportation qui définit l'économie du pays (Douglas, 1996: 1). Au cours de la décennie 80, les prix des produits de rente (café et cacao) baissent considérablement, entraînant une crise économique et financière notoire pour le pays.

Face à cette situation, le Cameroun a été soumis dans les années 1990, au dictat des programmes d'ajustement structurel, orchestré avec l'appui des institutions de Breton Woods que sont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (Mbarga, 2002 : 24). Dans les grands principes, ces

programmes visent à rétablir les équilibres macro-économiques de manière à combler les déficits budgétaires et à stimuler la croissance.

Sous cette impulsion, le gouvernement camerounais fut amené à initier sous forme d'engagement, des réformes dans tous les secteurs économiques. De ces réformes, la filière bois va non seulement surclasser le cacao en tant que première source de devises, mais aussi elle va s'ériger en principale source de revenus gouvernementaux (Douglas, 1996).

Face à ces enjeux, la décentralisation, leitmotiv de ces réformes, n'a pas épargné le secteur forestier du Cameroun, et tout un corpus de lois précisant sa mise en œuvre a été élaboré.

I.2.1.2. Législation

L'organisation et la gestion de l'espace forestier camerounais obéissent à tout un ensemble de lois et règlements initiés depuis l'époque coloniale (3 mai 1946) et dont les plus récentes datent du 23 août 1995 (Anoukaha, 2002 :10).

Comme le dispose la loi du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, sont considérés comme forêts, les terrains comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent les arbres, les arbustes et d'autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu'agricoles (Bigombé et Dabiré, 2002 : 14).

Dans ces conditions, la réforme du 20 janvier 1994 offre aux communautés villageoises, le droit d'obtenir les forêts communautaires. Faut-il le rappeler, une forêt communautaire est une portion de forêt du domaine national, libre de tout titre d'exploitation forestière, et ayant une superficie maximale de cinq mille (5 000) hectares, sur laquelle l'Etat concède une convention de gestion à ceux qui en font la demande (*ibid.*).

L'Etat conserve la propriété du sol, mais confie, pour une durée de vingt cinq ans renouvelable, la gestion des ressources forestières à la communauté villageoise concernée. La convention passée entre l'Etat et la communauté bénéficiaire est assortie d'un Plan Simple de Gestion (PSG)¹⁰ auquel doivent se

¹⁰Un plan simple de gestion (PSG), est une sorte de feuille de route que les populations bénéficiaires d'une

conformer toutes les activités menées dans la forêt communautaire. La même loi précise que les produits forestiers de toutes natures (ligneux et non ligneux) résultant de l'exploitation de la forêt communautaire appartiennent entièrement à la communauté. L'exploitation peut se faire soit en régie, soit dans le cadre d'un contrat de sous-traitance (MINEF, 2001 : 39).

III.2.2. Stratégie de valorisation de la forêt

Le Cameroun dispose d'un grand massif forestier dans sa partie Sud. Actuellement il constitue l'un des plus grands foyers nationaux de biodiversité et en même temps la principale source de bois d'œuvre. Ces considérations et bien d'autres, expliquent sans doute la priorité accordée par l'État à cet ensemble écologique dans la politique d'aménagement en cours.

Le Sud-Est Cameroun, malgré son importance à la fois écologique et économique, n'avait jamais, jusqu'en 1992, date de l'élaboration du premier plan de zonage, fait l'objet d'une attention particulière du point de vue de l'intégration de la forêt dans la politique de l'aménagement du territoire et ni dans celle de la vie économique. La gestion de cette immense sylve est toujours revenue à plusieurs acteurs (administration forestière, ONG, etc.), lesquels ont pris l'habitude de définir leurs objectifs de production en fonction des seuls besoins sectoriels, les critères utilisés au niveau décisionnel étant davantage d'ordre politique ou économique (Bigombé Logo, 2004: 222). La politique forestière vise la conservation de la biodiversité dans l'intérêt des générations futures et celui de la communauté internationale. Les forêts ainsi cartographiées devraient former un réseau d'aires protégées pour la conservation du patrimoine génétique national, où l'administration du patrimoine pourrait effectuer des études sur la dynamique des populations animales et végétales, créer des unités de production du matériel végétal amélioré, identifier les espèces en voie de disparition et assurer le repeuplement des biotopes dégradés.

La structuration de l'espace forestier induit la participation de la population locale dès lors qu'elle apparaît comme clé de succès de la nouvelle politique

forêt communautaire, élaborent pour gérer durablement la forêt et promouvoir le développement du village, grâce aux revenus issus de l'exploitation des bois.

forestière, qui entend notamment faire des ressources forestières un facteur de développement du milieu rural. Il est notamment question d'aider les populations à créer elles-mêmes des emplois et des revenus à travers la mise en valeur des ressources forestières, de façon à pouvoir améliorer leurs conditions de vie (Bomba, 2004 : 219).

Le plan de zonage récemment légalisé permet de délimiter au Sud- Est l'espace rural destiné aux activités de production et le domaine forestier permanent, de façon à permettre au gouvernement camerounais de mener dans cet espace des actions d'aménagement de type productif en vue de relever les défis découlant de la crise économique en vigueur dans le pays. La nouvelle politique entend donc rationaliser l'exploitation forestière, tant dans la forme industrielle que traditionnelle, à travers l'aménagement durable des forêts (*ibid.*).

III.2.3. Réforme forestière dans la vie économique

L'exploitation des ressources forestières procure de nombreuses et multiples richesses à tous les acteurs. Elles sont à la fois une source vitale et un moyen de multiplication des revenus économiques. A côté des populations locales dont l'exploitation des ressources naturelles se limite généralement aux activités de production économique minimale ; l'Etat et les opérateurs économiques, pratiquent une exploitation industrielle en vue d'accroître leurs revenus.

Dans une lettre adressée en 1990 au Ministre de l'agriculture, le Président de la République du Cameroun écrit : « *Face à la morosité dans laquelle s'enlisent depuis quelques temps déjà les cours mondiaux de nos principaux produits de base, l'exploitation forestière apparaît comme une source potentielle de devises susceptibles de soutenir notre action de relance de l'activité économique* »¹¹. La forêt est ainsi devenue l'une des principales sources de financement du budget de l'Etat. Ce qui inscrit le bois camerounais dans le registre des produits qui définissent l'économie du pays (Douglas, 1996 : 1).

¹¹ Cette lettre a été adressée au Ministre de l'agriculture du Cameroun en 1990 par le Président de la République qui, face à la baisse des coûts des produits de rente (café, cacao) de 1988, voulait inscrire l'exploitation forestière comme alternative pour la relance de l'économie nationale. Pour plus amples informations, cf. Etude sur la zone forestière Dimako - Mbang, Rapport final, SNV, mai 1993.

Aussi, la libéralisation du secteur forestier par l'Etat a-t-elle permis l'émergence de nouveaux acteurs spécialisés dans l'exploitation de la ressource ligneuse : *les entrepreneurs forestiers*. Ces derniers sont ceux qui semblent bénéficier le plus de la réforme forestière, puisqu'elle donne droit à une exploitation industrielle du bois d'œuvre. Munis d'importants moyens financiers et matériels, ils ont installé au cœur du royaume vert des unités de coupe et de sciage du bois. Le Sud-Est est ainsi devenu un véritable chantier forestier. Pour la seule région de Lomié dont font partie les villages de Djenou et du Bosquet, on dénombre deux scieries fixes et des unités ambulantes opérant à travers les villages et qui ont leurs sièges soit à Yaoundé (CAMSAW), soit à Douala (BEXDAN).

Cette situation comme beaucoup d'autres à travers le Sud-Est forestier vient rappeler le rôle économique que joue le bois dans l'économie nationale. Les décisions sur toutes les questions relatives à la forêt et aux ressources qui s'y trouvent reposent entre les mains des pouvoirs publics et des exploitants forestiers, le but étant ici de maximiser la rente qui est à la base de l'enrichissement des individus et du maintien du pouvoir (Douglas, 1996 : 39).

III.2.4. Fonction politique de la réforme

Les précédents développements ont montré comment les communautés Baka et Nzimé gèrent les ressources forestières locales pour survivre. Par ailleurs, elles montrent dans une certaine mesure comment les populations réagissent face aux menaces qui pèsent sur elles, suite à la surexploitation des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement. Chez les Baka et Nzimé, les *principes juridiques et droits constitutionnels* relatifs au partage et à l'accès aux forêts, à l'organisation et à la gestion des ressources naturelles, à la succession et aux litiges demeurent la lignée exécutive (Daw, 1999). C'est l'unité exerçant concrètement le pouvoir de prise de décision sur les questions relatives aux terres et aux ressources qui s'y trouvent. Mais depuis l'avènement de la réforme forestière de 1994, et face à la pression d'acteurs multiples, ce système a été remis en cause par les différents intervenants, notamment l'Etat, dans la

mesure où, face aux enjeux économiques de l'heure, les populations rurales sont limitées quant à opérer des choix optimaux. Comme les groupements villageois sont incapables de rassembler toutes les informations en rapport avec les défis économiques et environnementaux auxquels l'humanité fait face de nos jours, ils ne peuvent seulement avoir qu'une *rationalité limitée*¹². Ce mode de gestion accorde des droits exclusifs à l'Etat tout en renforçant sa primauté sur l'espace forestier.

Ainsi, ce qui importe dans la réforme forestière et la mise sur pied des règles de gestion des ressources naturelles au Cameroun, c'est la capacité de l'Etat à pouvoir contrôler le secteur forestier. Mais pour masquer son jeu, c'est au travers de la décentralisation avec le concept de foresterie communautaire, que la réforme va s'opérer dans le Sud-Est. Or la décentralisation est un acte essentiellement politique, lié à la construction d'un autre mode de gestion de la territorialité, de la sphère publique et des ressources publiques (Besley et Coaste, 1999). C'est aussi l'apparition d'acteurs périphériques avec des pouvoirs identiques à ceux de l'Etat central pour le prolongement du rôle de ce dernier au niveau local. Ce qui suscite une mise entre parenthèses des hiérarchies traditionnelles, tout en accordant plus de pouvoir aux entités nouvellement constituées (GIC, associations, etc.), ainsi qu'à leurs dirigeants (gestionnaires, etc.) dans la gestion de l'espace forestier et des ressources qui s'y trouvent. Il apparaît que l'Etat a instrumentalisé la réforme pour sauvegarder ses privilèges. D'où la naissance de l'État forestier (Bigombé Logo, 2002), avec pour mission de contrôler tout le circuit de production de la rente forestière, afin de mieux asseoir sa politique économique.

La décentralisation nourrit, à tous les niveaux, des ambitions sociopolitiques qui, à leur tour, travaillent à sa pérennité (Nach Mback, 2003). Les forêts communautaires de Djenou et du Bosquet sont devenues, depuis leur création en 2000, des acteurs particulièrement actifs de la vie économique, sociale et surtout politique. Il existe aujourd'hui dans la région de Lomié, une classe de rentiers de la décentralisation dont la survie est liée à la poursuite du processus. Parce qu'elles sont

¹² Cette lecture est de Simon Herbert, A. 1983. Reason in Human Affairs. Stanford University Press.

en mesure de mobiliser des ressources de diverses natures, les forêts font l'objet de sollicitation de la part des pouvoirs publics et de certains acteurs sociaux et politiques, notamment les gestionnaires, qui trouvent dans leur intervention des ressources supplémentaires dans la compétition pour le leadership local. Les relations entre dirigeants associatifs d'un côté et acteurs politiques et administratifs de l'autre, s'établissent le plus souvent et se structurent à partir des sollicitations et négociations qui s'en suivent (Otayek, 1999: 101). La dépendance des comités de gestion et leur accaparement par les pouvoirs publics mettent en avant le caractère pervers de la réforme. Avec le processus de décentralisation mis en place dans la région de Lomié, des acteurs nouveaux émergent dans le champ politique local et se voient investis de lourdes responsabilités en matière de gestion des ressources forestières. Pour ces acteurs, comme pour tous les autres intervenants de la filière bois, les ressources ligneuses sont des revenus à capter comme moyens d'affirmation sociale, économique et politique.

III.3. REFORME FORESTIERE COMME DETERMINANT DE L'ACCES A LA PROPRIETE

La législation forestière initiée au Cameroun depuis 1994 introduit dans l'espace sylvestre de nouveaux principes d'affectation des terres aux populations. Ce processus de gestion de l'espace exige que les différentes parties du royaume vert fassent l'objet d'un classement avant d'être allouées aux usagers. La classification se fait suivant le régime de la propriété foncière et domaniale.

III.3.1. Formes d'appropriation de l'espace au Cameroun

Le souci manifeste de l'Etat d'assurer une gestion durable de l'espace s'est traduit au fil des ans par l'organisation du domaine forestier national en différentes zones. Cela a donné droit non seulement à l'émergence des catégories de propriétés (étatique, privée, collective et accès libre), mais également à la définition des modes d'occupation des milieux sylvicoles.

III.3.1.1. Propriété étatique ou domaniale

Au Cameroun, l'enregistrement des propriétés foncières étant difficile, l'Etat en profite pour étendre sa mainmise sur les terres et sur les forêts grâce à la notion de *domaine national*. Les terres non immatriculées, y compris le foncier forestier, font désormais partie du domaine national dont la puissance publique est le gestionnaire. La propriété étatique vise donc à soustraire les ressources forestières, qui sont considérées comme des *biens environnementaux*¹³, de la convoitise individuelle pour les placer sous l'autorité de l'Administration.

III.3.1.2. Propriété privée

Parmi les formes d'appropriation des espaces reconnus par la législation forestière de 1994 se retrouvent celles qui admettent la possession d'un acte légal sur le foncier forestier. La gestion de la propriété privée s'inscrit davantage dans une relation d'affectation des droits et obligations sur les ressources à un individu que dans une relation d'appartenance ou de droit généalogique. La propriété privée transforme le patrimoine collectif en bien individuel.

III.3.1.3. Propriété collective ou communautaire

Ce régime de propriété tire son essence des droits généalogiques que confère l'appartenance à un lignage ou à une famille. Son champ d'action couvre à la fois les espaces socialisés et non socialisés (forêt proche et éloignée, les cours d'eau, les lieux sacrés, les arbres utiles, les jachères) considérés comme des parties intégrantes du territoire de la communauté. Ce principe de droit fondé sur l'appartenance à la lignée descendante de l'ancêtre fondateur et la consanguinité fait de la terre et de ses ressources des biens inaliénables.

III.3.1.4. Accès libre

D'une manière générale, les populations autochtones d'un territoire ont un droit libre d'accès au foncier forestier de leur zone d'habitation. Les membres peuvent y pratiquer des activités diverses (chasse, cueillette, agriculture,

¹³ Voir Gilles Martin, le Droit à l'Environnement, Lyon, PPS, 1978.

ramassage, etc.). Ces activités peuvent se pratiquer de manière solitaire ou groupée par les différents membres d'un village à l'intérieur des limites de leur terroir. Cependant des restrictions peuvent être observées lorsqu'il s'agit des espaces aménagés ou humanisés (jachères, forêts proches des habitations), classés dans la catégorie des patrimoines familiaux et dont l'usage n'est réservé qu'aux héritiers.

III-3-2. Formes d'utilisation de l'espace forestier au Cameroun

La gestion des espaces forestiers revient en fait à la seule Administration, même si, de temps à autre, les textes prévoient la participation des populations à la prise des décisions. Cette politique a donné droit à plusieurs types d'allocation dont les principales sont : les réserves/ aires protégées, les zones d'intérêt cynégétiques, les forêts communales, les forêts communautaires.

III.3.2.1. Réserves/forêts protégées

Il s'agit d'une "catégorie conservatoire" dans laquelle entrent automatiquement tous les terrains du domaine forestier de l'Etat n'ayant pas encore fait l'objet d'un acte de classement (Kamto, 1996 : 94). Il est à noter ici que le terme *conservation* ne renvoie pas aux fonctions de protection que ces forêts pourraient exercer sur l'environnement. Il signifie seulement que les défrichements incontrôlés et les exploitations commerciales non autorisées y sont interdits, ces espaces faisant partie du domaine privé de l'Etat. Ces zones contiennent également une importante richesse faunique, dont la capture, même pour les populations riveraines, est soumise à une autorisation du MINFOF.

III.3.2.2. Zones d'intérêts cynégétiques

L'institution de territoires de chasse communautaire, et en particulier la possibilité de création des Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) à gestion communautaire date de 1994 (MINEF, 2001). Une telle forêt du domaine forestier non permanent est couverte par un accord de gestion entre l'administration forestière et la communauté villageoise qui doit se constituer en une entité juridique (association, GIC, etc.). La communauté doit s'engager à gérer la forêt selon les

termes de l'accord de gestion et du Plan Simple de Gestion élaboré conjointement par les communautés, les services locaux du MINFOF¹⁴ et toute autre structure de développement intéressée. Ces services seront profondément impliqués aussi bien dans la procédure d'obtention que dans la supervision et le contrôle des activités de gestion subséquentes.

III.3.2.3. Forêts communales

La création des forêts communales se traduit par un transfert de propriété de l'Etat vers la commune concernée. Celle-ci est autorisée à solliciter l'établissement à son profit d'un titre foncier sur une forêt qui relève de son domaine privé. La propriété exclusive de la commune s'étend, au-delà des terres, à l'ensemble des produits de toute nature résultant de l'exploitation de la forêt communale (MINEF, 1994). Malgré cette dévolution complète des compétences, l'Etat garde néanmoins un droit de regard, puisqu'il doit approuver le plan d'aménagement et en contrôler l'exécution.

III.3.2.4. Forêts communautaires

Elles constituent une catégorie nouvelle au Cameroun, dans la mesure où la loi de novembre 1981 portant réformation des forêts, de la faune et de pêche ne l'envisageait pas. Les forêts communautaires englobent toutes les formes de jouissance et de propriété de plein droit sur l'espace forestier, cédées à des groupes de personnes formellement constitués ou à des communautés. Elle est cédée aux utilisateurs (populations locales) sur le domaine forestier non permanent, faisant l'objet d'une convention de gestion entre un groupement villageois et l'administration chargée des forêts (Bigombé Logo et Dabiré, 2002: 3).

¹⁴ Ce sigle est issu des réformes gouvernementales du 8 décembre 2004, qui ont donné droit à l'éclatement du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) en deux structures distinctes : Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF) et Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature (MINEP).

III.4. Projets de forêts communautaires dans les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet

Après cet inventaire des modes d'organisation de l'espace forestier dans la Province de l'Est en général et dans la région de Lomié en particulier, l'occasion est donnée de partir d'un cas de figure, celui des forêts communautaires, afin d'apprécier leurs modes d'exécution sur le terrain.

III. 4.1. Historique des projets

Les raisons qui sous-tendent la création des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet relèvent de plusieurs ordres.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est effectivement en mai 1995, pour la première fois dans l'Arrondissement de Lomié, que la SFS séjourne à Djébé, un des villages limitrophes à Djenou, alors que le MINEF lui avait attribué deux assiettes de coupe à la périphérie de la Réserve du Dja. Durant ce séjour qui s'est traduit par une destruction à grande échelle des essences précieuses du patrimoine forestier et des cousons de bois non débardés gisant dans les parcs, les populations riveraines se sont retrouvées mains vides, ne bénéficiant que de quelques sacs de riz, des maquereaux et quelques bouteilles de vin¹⁵.

En 1996 la société SABE de Assene Nkou s'installe dans le village de Djenou. Et comme la précédente, la SABE fait dans la gabegie, sous le regard passif, voire naïf de la part des populations qui ne maîtrisent pas la nouvelle loi régissant l'exploitation forestière (PSG. 2001).

Fort de ce constat et compte tenu des opportunités qu'offre la loi de 1990 relative à la liberté d'association, un cadre de réflexion est créé à l'initiative de Motto Séraphin, ex-préparateur en pharmacie à Yaoundé, et dénommé : Comité de Réflexion des Conflits Relatifs à l'Exploitation Forestière, regroupant quatre villages : Djenou, Djébé, Abakoum, Nemeyong. C'est de ce cadre de réflexion que naît l'idée de Forêt Communautaire. Une entité juridique est alors élaborée et voit sa légalisation faite le 12 janvier 1998 sous le n°11/RDAB13/BAPP- Haut- Nyong sous la dénomination : Comité de Développement les Villages Réunis (CODEVIR). Le

¹⁵ Entretien avec M. Motto Séraphin, à Djenou, le 10 septembre 2005.

processus engagé suite à l'adoption des limites de la forêt actuelle donne droit à l'établissement par l'Institut National de Cartographie (INC) d'une carte avec une attestation de mesure de la superficie, donc la dimension totale est de 4100 ha. Un dossier complet est déposé le 14 Mars 2000 au Poste Forestier de Lomié qui aboutit à la signature de la convention de gestion par le MINEF le 20 octobre 2000 à Yaoundé, ceci grâce à la redevance forestière versée par la SABE et les cotisations des membres, nous précise Motto Séraphin.

La FC du Bosquet, quant à elle, naît suite à un problème d'exploitation frauduleuse du bois orchestré par la société SOLET basée à Zoadiba dans le District de Messok. Profitant des travaux de réfection sur le pont de Djela près de Nemeyong, la société s'engage à une coupe de la ressource ligneuse sur le territoire appartenant au Bosquet, situé à la frontière avec Nemeyong. Constatant cette injustice, les Baka demandent des réparations et une somme de trois cent mille (300.000) francs CFA leur est versée. Une fois l'indemnité perçue, les Nzimé de Mayang et de Nemeyong s'insurgèrent contre les Baka en remettant en causes les accords de 1972 antérieurs à la création du village de Bosquet, déclarant que « *les Baka n'étaient pas propriétaires terriens et que les ressources qui s'y trouvent ne leur appartenaient pas* »¹⁶.

Suite à cet incident, les Baka se décident en 1997 de se doter d'un instrument de sécurisation foncière afin de se mettre à l'abri des tracasseries avec leurs voisins et disposer d'un droit d'accès aux ressources naturelles. Les Baka, aidés par la Sœur Marianne portent le problème auprès du CIAD. A son tour le CIAD contacte la SNV qui développait en 1998 un programme d'information et de sensibilisation des populations sur la loi forestière de 1994. Une entité juridique est donc mise sur pied par les missionnaires et la SNV en 1998 dénommée : Comité des Baka du Bosquet (COBABO), qui voit sa légalisation et la signature de la convention par le MINEF en 2000.

¹⁶ Entretien avec Kalo pierre leader Baka, au Bosquet le 25 août 2005.

III.4.2. Acteurs en présence

III.4.2.1. L'Administration et ses excroissances

L'Etat camerounais, administrateur et producteur des cadres législatifs de régulation et d'énoncés officiels d'accès à la ressource ligneuse, est de ce fait reconnu comme acteur et opérateur de l'exploitation forestière industrielle (Oyono, 2004: 114). Non seulement il conçoit les politiques, mais il contrôle toutes les instances entrepreneuriales impliquées dans la gestion de la filière du bois. Pour ce faire, il a transféré des légitimités à l'administration forestière, composante du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), à travers la direction des forêts et les services extérieurs, à savoir les délégations provinciales, les délégations départementales et les postes forestiers (*ibid.*).

III.4.2.2. Organismes d'appui

La création des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet a bénéficié d'un appui important de la part des organismes de développement exerçant dans la région de Lomié. Il s'agit notamment du CIAD et de la SNV, dont l'action a été remarquable à plus d'un titre. La sensibilisation des populations de la région sur le bien-fondé de la foresterie communautaire a bénéficié de l'appui de la SNV. Elle a également joué le rôle de facilitateur dans l'élaboration des plans simples de gestion et dans la signature des conventions du CODEVIR, du COBABO par le MINEF. Cette assistance, dans le cas du CODEVIR, s'est concrètement traduite par l'octroi d'un crédit de près de neuf millions (9 000 000) de FCFA au CODEVIR par la GECEC, en vue d'assurer la formation des techniciens locaux, l'achat du matériel (scies, boussoles, brouettes. etc.) permettant une fois la convention signée, de démarrer les premiers essais de coupe.

La forêt communautaire du Bosquet, quant à elle, a bénéficié du soutien de la SNV et du CIAD qui ont joué le rôle de facilitateurs, non seulement pour arrimer la communauté Baka à la foresterie communautaire, mais également accorder le droit à l'espace à ce peuple, victime d'une discrimination sans cesse croissantes de la part de leurs voisins Nzimé, depuis la décentralisation de la gestion des ressources naturelles par l'Etat en 1994.

III.4.2.3. Elites extérieures

Le projet de forêt communautaire de Djenou est l'initiative de Motto Séraphin, ex- préparateur en pharmacie à Yaoundé, et de Empimé Simplicie, médecin chef à l'hôpital général de Douala. Pour ces derniers, la forêt constitue, dans le contexte actuel, une importante source de revenus capable d'accroître leur prestige. Raison pour laquelle les initiateurs trouvent en ce projet, non seulement un moyen de garder la mainmise sur les ressources naturelles, pour en assurer la gestion des bénéfices issus de leur exploitation, mais également de se positionner politiquement en se passant pour les "*bouches des malheurs qui n'ont point de bouches*". Par là, les promoteurs gardent non seulement un lien avec leur origine sociale, mais aussi ils prennent pied dans l'arène politique locale (Olivier de Sardan, 1995).

III.4.2.4. Elites intérieures

Elles comprennent les responsables d'organisations traditionnelles et modernes (Associations, Groupes de travail, GIC, etc.), les fonctionnaires retraités, etc. Résidant au village, ils peuvent soit représenter les relais des élites locales, soit être en opposition à celles-ci et développer des actions à la base en vue d'acquérir des parts de pouvoir pour leur ascension personnelle, parfois au détriment des communautés. C'est le cas des membres du bureau et des chefs de villages. Cette position leur permet de négocier des contrats avec les exploitants forestiers, d'assurer la gestion des revenus, de prendre part au jeu politique (conseil municipal), et d'être invités aux cérémonies officielles par les autorités administratives de Lomié.

III.4.2.5. Exploitants forestiers

En réalité, la forêt communautaire de Djenou n'a pas encore fait l'objet d'une exploitation véritable depuis la signature de la convention en 2000. Néanmoins, une première vague d'extraction de huit arbres (moabi), sous forme d'essai de coupe a été réalisée en 2004 grâce au soutien du projet SDDL/SNV. Cette présence d'un entrepreneur forestier dans le village est réellement incarnée par le projet *Vandikhout*¹⁷ de la SNV, piloté par Jaap qui a pour but de former les populations et

¹⁷ Equipe de formation en scierie portative initiée par l'Organisation néerlandaise de développement.

d'assurer l'exploitation artisanale du bois dans la région de Lomié. Or depuis la signature de la convention de gestion en 2000, le COBABO, quant à lui, a noué des partenariats avec cinq sociétés d'exploitation forestière : SOKADO, WANDIKHOUT, ONY BROS, CAMSAW et BEXDAN. Ces différentes structures ont eu des prestations différentes suscitant des interactions aussi diverses que variées avec les membres de la communauté.

III.4.2.6. Missionnaires

Il s'agit de Sœur Marianne, qui a véritablement soutenu les populations du Bosquet dans la mise sur pied de leur projet de forêt communautaire. C'est elle également qui a pris acte des rivalités entre les Baka et leurs voisins Nzimé, porté le problème devant les organismes d'appui, rédigé le Plan Simple de Gestion, et assuré le suivi du dossier au MINEF, jusqu'à la signature de la convention de gestion.

III.4.2.7. Communautés locales

Les groupements villageois Baka et Nzimé, propriétaires des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet, constituent à n'en point douter, un pôle important d'acteurs dans les relations de pouvoir qui régissent la gouvernance environnementale au niveau local. La structure de ce groupe de population cristallise les interférences entre membres et reflète les interactions qui se déploient au sein des villages avec les exploitants forestiers, l'Administration, etc.

III.4.2.8. CODEVIR et COBABO

Ce sont des organes de gestion des forêts communautaires appartenant aux villages de Djenou et du Bosquet. L'objectif assigné au CODEVIR était de susciter un esprit intégrateur pour une meilleure coexistence entre des membres, la prise en compte de la minorité Baka et la promotion du développement collectif.

Le COBABO quant à lui est l'entité juridique créée pour gérer la forêt communautaire de Moangue Le Bosquet. Cette structure de détention et d'exercice du pouvoir au niveau de la base par les jeunes *éclairés* Baka, a été suscitée et promue par le projet Soutien au Développement Durable de Lomié (SDDL) et l'Organisation

néerlandaise de Développement (SNV), en vue de soutenir l'émancipation des Baka du Bosquet.

III.4.3. Interactions entre différents acteurs

Au stade actuel des choses dans le village de Djenou, les interactions entre acteurs se vérifient autour de quelques contraintes socio-politiques et économiques. L'esprit communautaire recherché par les leaders du CODEVIR rencontre encore des réticences au niveau des quatre villages. Ces récusations s'expliquent, à l'échelle des chefferies, par la peur des chefs de perdre leurs pouvoirs et prérogatives au sein de l'association. Le bureau actuel de CODEVIR a l'avantage d'être formé de personnes bien scolarisées parmi lesquelles : les fonctionnaires retraités ou en activités. Ce potentiel intellectuel est plutôt mis à contribution pour aliéner les populations. L'intégration dans le bureau actuel de deux membres fondateurs ne pas fait l'unanimité et est fortement contesté dans les quatre villages. Ces compromis et décisions n'ont pas bénéficié de l'aval des femmes qui montrent peu d'intérêt ce processus, ni de celui des populations Baka dont les représentants parlent peu. Enfin, une frange de l'élite et des jeunes tarde à s'associer au projet ; elle doute de ses desseins, puisqu'au quotidien on a l'impression que CODEVIR repose sur le gestionnaire, qui seul maîtrise tous les contours du dossier et gère la structure.

Au Bosquet, les interférences s'illustrent socialement autour des luttes de pouvoir, des luttes pour le contrôle et le partage de l'argent, de l'exercice des responsabilités et de l'esprit communautaire ou associatif. Ainsi, en six ans d'existence, COBABO a procédé à quatre modifications du bureau initial de 1998. Ces changements dans le nombre de membres et de postes traduisent des luttes pour occuper des positions de pouvoir au sein du bureau. L'argent constitue un des enjeux qui sous-tendent des batailles pour l'accès au bureau de COBABO. Certains postes (gestionnaire, président, etc.) facilitent l'accès à l'argent et sa manipulation. Le critère de compétence est loin de dominer dans le choix des membres du bureau, et la signature des différents contrats d'exploitation a toujours révélé l'amateurisme du gestionnaire incapable d'anticiper face à des entrepreneurs forestiers rusés dans leur appât du gain. Le mode de fonctionnement du village du Bosquet tourne davantage

sur le groupe familial et souligne un véritable problème de cohésion sociale entre les douze familles. Les luttes entre maisonnées entravent la prise de décision au sein de COBABO. Chaque décision entérinée semble dépendre de la configuration des personnes rassemblées ou de l'influence du gestionnaire, du président ou du chef.

Ainsi considérée, il est possible de saisir à travers les forêts communautaires de Djenou et du Bosquet les possibilités de remodelage des relations entre tous les acteurs de la gestion forestière (Etat, opérateurs économiques, populations locales, ONG, associations paysannes, etc.), et surtout de création de nouvelles dynamiques institutionnelles et opérationnelles de gestion des ressources naturelles (Bigombé Logo, 1999: 23). Les relations entre les exploitants forestiers et les comités de gestion d'une part, et d'autre part les membres du bureau et les populations à la base, sont régies par les jeux d'intérêt. Chaque partie met à profit sa position sociale pour s'approprier la manne forestière. Ce qui donne droit à l'accroissement des revenus privés et ouvre la voie à des conflits de toutes natures entre différents protagonistes. D'où l'intérêt du prochain chapitre, qui porte sur l'examen de la réforme forestière dans le Sud-Est Cameroun telle que vécu de nos jours dans les villages de Djenou et du Bosquet.

CHAPITRE IV

REFORME FORESTIERE AU SUD- EST CAMEROUN : CAS DE DJENOU ET DU BOSQUET

Le chapitre précédant rend compte du processus historique par lequel l'unité exerçant concrètement le pouvoir de prise de décision dans les sociocultures Baka et Nzimé a accédé à la modernité. L'incorporation dans les institutions sociales des schémas d'assignation des modes de gestion forestière issus de la réforme de 1994 tend à abolir les entités familiales, dotées d'une base de ressources territoriales et naturelles données. Ces entités sont capables de prendre des décisions opérationnelles et de faire des choix collectifs en matière de dévolution de l'espace (Diaw, 1997 : 15).

L'action de protection de l'environnement a donc été rectifiée et est ainsi devenue une lutte bidirectionnelle pour la survie. Les populations Nzimé, Baka et leur environnement sont depuis la décentralisation de la gestion forestière, victimes de l'action délibérée des pouvoirs publics, qui ont été et demeurent intéressés par les ressources forestières du Sud-Est, ce qui occulte des pratiques peu orthodoxes de gestion de l'environnement, qui découlent d'une excroissance des structures administratives de gestion de la biodiversité au niveau local, avec des logiques différentes. Il s'agit donc, dans ce chapitre, de présenter la réforme forestière en question au Cameroun, avec ses implications aux niveaux politique, économique et social sur les peuples concernés.

IV.1. REFORME FORESTIERE COMME ENJEU POLITIQUE

La foresterie communautaire fut instituée par l'Etat du Cameroun comme moyen d'aider au développement des zones rurales à travers la gestion des ressources forestières. Mais de nos jours, cette action est devenue indissociable des processus de prolongement de l'Etat en milieu Baka et Nzimé. De ce point de vue, la mise en place des structures de gestion de l'espace forestier ne va pas sans heurts. Ces mutations prennent la forme d'un mouvement perturbateur « *qui entraîne une perte d'ordre accompagnée d'un gain d'ordre, (...) générateur d'un*

ordre nouveau substitué à l'ancien et pouvant lui être supérieur » (Balandier, 1988 : 46). Ainsi, la réforme forestière épouse des logiques multiples en fonction des intérêts des initiateurs.

IV.1.1. Prolongement de l'Etat en milieu forestier

A Moangue Le Bosquet et à Djenou, nous avons ce qu'il convient d'appeler, selon les termes de Jean Marc Ela (1990), des enclaves administratives, sortes d'îlots de bureaucratie implantés au sein des villages. Ces espaces relativement autonomes prennent corps dans le COBABO et le CODEVIR, fondés sur la gestion des ressources naturelles et le développement local. Ils constituent autant d'espaces d'expression et de participation à partir desquels les gestionnaires font irruption dans le champ politique et dans la gestion des affaires publiques. La réforme montre que les comités en question sont appelés à assumer des fonctions d'interface, de relais à l'hégémonie des structures administratives. Leur genèse est caractéristique d'une forte interférence des ONG, des compagnies forestières et surtout de l'Etat (Oyono, 2002 : 8).

La gestion locale des ressources forestières, comme c'est le cas à Djenou et à Moangue Le Bosquet, est suffisamment empreinte de connotation politique. Dès lors, le Gouvernement se fait l'inspecteur et le promoteur des activités menées par les services déconcentrés, tout en faisant croire à leur alignement délibéré sur le projet de développement économique, social et culturel promu par les pouvoirs publics (Afané, 2004 : 182). Les objectifs de gestion locale productive et de gouvernance forestière sont largement entamés par le foisonnement des jeux d'intérêts qui déterminent les stratégies de manipulation et d'appropriation de la rente forestière (Oyono, 2002) dans les villages de Djenou et du Bosquet. La réforme forestière dans ces communautés a entraîné la transformation des institutions traditionnelles, et abouti à la privatisation des ressources naturelles. Ces mutations débouchent, comme le constate Carolyn Lesorogol (2003) à propos des ressources pastorales, sur le paradoxe de la décentralisation dans un contexte où les processus de libéralisation devraient reposer sur une réappropriation des droits originels d'usage et de contrôle sur les forêts ancestrales par les groupements villageois.

Les gestionnaires des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet (Motto et Kanga), en tant que promoteurs du développement ayant une capacité de négociation plus élevée susceptible de mobiliser des ressources importantes, ont des relations multiples et variées avec leurs zones d'intervention. L'administration des ressources forestières, qui ne s'accommode plus d'une gérance et d'une vision telle que édictée dans les plans simples de gestion, est désormais au service de l'Etat en tant qu'instrument de diffusion d'une culture bureaucratique. Concrètement, ces dispositions placent les présidents des comités sous la surveillance du MINFOF, qui exerce un contrôle multiforme sur le COBABO et le CODEVIR, à travers le chef de poste forestier de Lomié. Cette tutelle traduit le prolongement des législations de 1994 en milieux Baka et Nzimé, en tant que cadre légal de la prééminence du Ministère des forêts et de la faune sur l'administration des ressources naturelles. L'Etat fait des gestionnaires de simples administrateurs dépourvus de tout pouvoir de décision. Ils sont devenus de simples exécutants des consignes venant du MINEF, qui à lui seul décide des politiques d'aménagement des forêts (Bigombé Logo, 2002). Dans cette perspective, la dévolution des pouvoirs de gestion aux communautés locales, considérée comme une des innovations cardinales de la réforme forestière camerounaise, incarne le prolongement de l'Etat en milieu forestier. Aussi, les gestionnaires locaux, très actifs au sein de leur village, et bénéficiant de l'attention pas toujours désintéressée du personnel administratif et politique (Bigombé Logo, 2004 : 45), servent de passerelles aux idéaux du parti au pouvoir, notamment le RDPC.

Vivant dans la hantise que les capacités mobilisatrices des gestionnaires identifiées chez Kanga Simon et Motto Séraphin entravent le contrôle et la gestion de la rente forestière, le Gouvernement s'emploie à mobiliser ce potentiel à son avantage, à le contrôler dans un pays où l'économie dépend désormais en grande partie de la ressource ligneuse. Dans cette optique, toute organisation d'une certaine envergure ne disposant pas d'un plan simple de gestion et d'une convention dûment signée par le ministre en charge des forêts est jugée illégale et improductive, ce qui contraint les dirigeants du CODEVIR et du COBABO à opérer des choix optimaux

(Durand et Weil, 1989: 115), au travers desquels ils peuvent accéder à la manne forestière grâce à des choix satisfaisants. Cela est dû au fait que, très souvent, l'exploitation des ressources forestières dans la région de Lomié profite plutôt à des acteurs (État, exploitants forestiers, etc.) au pouvoir de négociation élevé, qui ont tout à gagner de la privatisation (Lesorogol, 2003 : 540). Bien que la réforme contribue à altérer les relations sociales, à créer de nouvelles règles de propriété, des droits individuels et de l'autorité, elle apparaît surtout comme une stratégie pour l'Etat de maintenir sous tutelle les comités de gestion et de garder la mainmise sur la ressource. Par ailleurs, en envahissant l'espace coutumier de gestion de la biodiversité, l'Etat adopte une politique économique qui prive généralement les populations locales de leurs droits d'accès traditionnels et entrave le fonctionnement des institutions endogènes ayant pour fonction de régler l'usage des ressources naturelles (Platteau, 2003 :30).

En somme, pour maintenir sa prééminence sur le foncier et les ressources naturelles, tout se passe pour l'Etat comme s'il fallait assurer le contrôle de la société paysanne (Ela, 1990 : 59). Cette entreprise porte d'abord sur l'accès des gestionnaires du CODEVIR et du COBABO au système bureaucratique. Cette démarche insinue que ce sont les responsables des forêts communautaires qui doivent donner vie aux catégories socioculturelles et aux institutions ainsi constituées. Il s'agit d'inscrire leurs leaders dans la logique entrepreneuriale, dans une perspective de gestion du nouvel ordre économique. Ce mode de gestion donne des droits exclusifs aux gestionnaires et vise, comme le signale Ostrom (2000), à exclure toute personne étrangère au groupe de l'accès aux ressources afin de garder la mainmise sur le domaine sylvicole. La décentralisation du secteur forestier et du développement durable sert de prétexte à l'envahissement des espaces d'organisation paysans par l'Etat qui en profite pour imposer sa vision et étendre son espace de domination.

IV.1.2. Transfert limité des droits d'usage et de propriété

La structure de la propriété forestière suit, à quelques exceptions près, celle de la propriété foncière. L'on note une nette primauté de la législation forestière

et un recul des droits coutumiers sur le foncier et les autres ressources naturelles à valeur économique élevée telles que le bois. La législation forestière de 1994 remet en cause les repères identitaires à partir desquels les Nzimé et les Baka définissaient leurs territoires et se différenciaient des autres. Désormais territoire et territorialité sont dilués dans les nouveaux espaces juridiques mis en place par l'Etat (Mogba, 1999: 30). Les références juridiques réglementant les rapports de l'homme Baka ou Nzimé à la terre et aux ressources forestières ne sont plus ceux des villages de Djenou et du Bosquet. Les espaces sont spécialisés (aires protégées, forêts permanentes, etc.), et la nouvelle législation accorde une place importante à l'individualisation des droits d'accès au foncier forestier.

Toutefois, quand bien même la loi forestière de 1994 reste favorable à la création de forêts communautaires gérées par les populations locales, réserve mérite d'être faite sur le caractère du transfert réel de compétence sur l'administration de la biodiversité. Cette ouverture politique ne doit pas être perçue comme une tendance à la résurgence des droits et modes traditionnels de gestion des ressources forestières. L'accès à la forêt paysanne se fait sur demande. Une fois accordée, la forêt communautaire continue toujours de faire partie intégrante du domaine de l'Etat. Or même les espaces du domaine national, que les pouvoirs publics considèrent comme "*vacantes et sans maîtres*", ne constituent autre chose que la propriété coutumière nationale. Les produits forestiers du domaine national appartiennent à l'Etat, qui les gère de façon conservatoire par l'intermédiaire des services en charge des forêts. La privatisation du foncier forestier et de ses ressources auxiliaires enlève aux forces locales tout pouvoir de décision. Le MINFOF à travers la cellule de la foresterie communautaire, contrôle les procédures d'attribution des titres d'exploitation. Quand bien même la nouvelle législation reste favorable à la création des forêts communautaire comme celles de Djenou et du Bosquet, gérées par les Baka et les Nzimé, les pouvoirs publics conservent toujours un droit de regard sur les activités qui sont menées à travers le système de *accountability*¹⁸. En s'appropriant, à travers l'institution du domaine national, la terre ainsi que les ressources naturelles, l'Etat a sensiblement réduit les chances qu'auraient les paysans, d'en partager la gestion avec

¹⁸ Système qui impose aux comités locaux de gestion des forêts communautaires de rendre compte annuellement à l'Etat de leurs activités sur le terrain.

lui (Bigombé Lobo et Dabiré, 2002). L'une des principales innovations de la loi sur les forêts de 1994 est la création des forêts communautaires, conçues comme cadre d'expression de la nouvelle politique participative du Gouvernement en matière de gestion des ressources forestières. Or cette législation qui milite en faveur du co-usage, contribue de façon optimale à la transformation des règles coutumières de gestion des ressources collectives, en intensifiant la montée de la propriété privée qui, elle, ne respectent plus les canaux traditionnels d'appropriation de l'espace forestier.

Le statut de la forêt communautaire reste ambigu en ce sens que c'est la seule catégorie forestière dont l'affectation, dans la législation en vigueur, ne s'accompagne pas d'un transfert de la propriété foncière correspondante. Alors que la création d'une forêt domaniale ou communale entraîne une double appropriation de l'espace affecté par le bénéficiaire, celle de la forêt communautaire n'entraîne pour les populations bénéficiaires que le seul transfert de la gestion de la ressource, sans droit de propriété sur le sol ou la forêt (Bigombé Logo et Dabiré, 2002).

La législation confine donc les populations au rôle de simples usagers de la forêt. Ainsi, pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, les populations de Djenou et du Bosquet exploitent, aux termes de la loi, tous les produits issus de la forêt, de la faune et de la pêche en vue d'une utilisation personnelle à l'exception des espèces protégées. Les droits d'usage coutumiers apparaissent comme des droits limités à l'autoconsommation, donc sans portée économique, strictement réglementés, et en cela précaires (Oyono, 2002). Un tel dispositif juridique ne peut qu'être discriminatoire à plus d'un titre, surtout pour les populations Baka dont l'espace forestier est au cœur de la vie du groupe. En somme, l'omniprésence de l'Etat dans la région de Lomié qui est une manifestation de la privatisation du foncier des villages de Djenou et du Bosquet, des ressources auxiliaires, enlèvent aux forces locales tout pouvoir de décision et diminue leur pouvoir d'action.

IV.1.3. Hégémonie de l'Etat sur les ressources forestières

La phase ultime de l'accaparement de l'Etat du milieu forestier est une dévolution approximative de l'autonomie des comités villageois en matière de

gestion des espaces forestiers. A travers cette cession des fonctions et des prérogatives au COBABO et au CODEVIR, les pouvoirs publics prennent subrepticement en charge la direction et la gestion des forêts communautaires. Bien qu'occupant formellement leurs fonctions, les gestionnaires des forêts communautaires de Djenou et de Moangue Le Bosquet sont supplantés dans l'accomplissement de leur mission par les autorités administratives, les délégués provinciaux et départementaux des forêts, les chefs de poste forestier qui, finalement régulent et contrôlent les activités sur le terrain.

Cette conversion des autorités administratives et des responsables du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) en gestionnaires témoigne de la délégitimation des comités villageois et de leur récupération conséquente dans un processus de capture (Vabi et al 2000 :9). Les intérêts des paysans sont dilués dans l'intérêt national. Désormais seules les préoccupations nationales du pays sont demandées à être valorisées au niveau local. Soucieux d'attirer des investisseurs étrangers dans le secteur, l'Etat forestier ignore volontairement les besoins fondamentaux des populations locales dans la délivrance des permis d'exploitation. Or ce qui importe dans la mise sur pied des règles de gestion durable des ressources d'appropriation collective, c'est la capacité des co-usagers à s'organiser (Ostrom, 1990). On pourrait même dire avec Arun Agrawal (2002) que ces règles dépendent aussi des caractéristiques des ressources naturelles et des usagers. Ne s'arrimant pas à ce dispositif la législation forestière de 1994 remet en cause les repères identitaires à partir desquelles les hiérarchies traditionnelles définissaient l'espace et la ressource. Désormais espace et ressource sont dilués dans la nouvelle législation mis en place par l'Etat. Les références juridiques réglementant les rapports de l'homme à la terre et aux ressources forestières sont bouleversées par le passage de la propriété commune à la propriété privée en termes d'efficience (Platteau, 2003 :6). C'est donc le marché qui convertit en domaine réservé les forêts de Djenou et du Bosquet jusque là propriété collective.

En opérant une lecture de la recomposition éthique, sociale et institutionnelle des rapports inter acteurs qui s'en suit, il se dégage le constat suivant : pris en

"otage" dans l'engrenage des appareils de l'Etat, les groupes villageois ne disposent plus d'assez de pouvoirs pour gérer les ressources sylvicoles et organiser des stratégies de développement collectif. Leurs prérogatives sont comme diluées par la forte implication des autorités administratives, voire des ONG. A ce propos, voici ce qu'affirme un gestionnaire :

« *L'Etat est tout : il est décideur, gestionnaire, contrôleur, etc. Nous pensons que pour que les populations locales bénéficient de l'exploitation des forêts, elles doivent réellement assumer toutes les responsabilités qui se rapportent à leur activité. Les pouvoirs publics ont toujours rendu notre lutte contre la pauvreté difficile. Chaque fois qu'il y a exploitation dans notre forêt, il exige une quote-part pour la signature des contrats et approbation des rapports à transmettre au ministre. Avec quoi allons-nous réaliser notre développement ?* » (Kanga Simon, 48 ans, Le Bosquet).

Avec l'envahissement de l'espace forestier, plusieurs agents publics font fortune dans la localité de Lomié. Dans une large mesure, l'élite politique et administrative s'est superposée aux membres du CODEVIR et de COBABO. Les deux segments d'acteurs ont ensuite formé un bloc social opportuniste et contingent, un "gang forestier". La situation des villages de Djenou et du Bosquet révèle des alliances tissées entre les autorités administratives, le chef de poste forestier et les membres des bureaux exécutifs des forêts communautaires, notamment Kanga et Motto. Dans la réalité, aucun des segments de ce "bloc stratégique" (Oyono, 2002 : 5) ne rend compte de ses décisions et de ses actes aux populations. Parfois, de façon fragmentée, les communautés locales sont tenues au courant de certaines évolutions (arrivée des nouveaux partenaires). Pourtant tout processus de gérance des ressources partagées devrait tenir compte de la capacité des usagers à communiquer, coordonner leurs activités, créer des institutions pour distribuer les droits de propriété et mettre sur pied des politiques pour gérer le patrimoine commun (Hess et Ostrom, 2001 : 51).

En empruntant donc à Ostrom et *al.* (2002) sur la gestion des ressources collectives, nous pouvons dire que la décentralisation démocratique de la gouvernance environnementale au Cameroun, vise à transformer le « *drame du collectif* » en « *tragédie du commun* » (Hardin, 1968), ceci grâce à une

instrumentalisation de la foresterie communautaire dans la région de Lomié, en vue d'écartier les populations Baka et Nzimé de la gestion de leurs ressources naturelles. L'origine de tous ces abus, c'est l'absence des mécanismes et règlements adéquats pour la prise des décisions et la conduite des actions collectives.

IV.1.4. Banalisation des hiérarchies traditionnelles

Bien que la promotion des institutions locales ait été définie comme un stade important du processus de décentralisation (Newman, 1992), il convient de rester prudent en ce qui concerne les mécanismes de valorisation de l'autorité politique traditionnelle. Les capacités institutionnelles locales des populations Nzimé et Baka sont aujourd'hui handicapées par l'établissement des entités juridiques du COBABO et du CODEVIR au sein des villages de Djenou et du Bosquet qui sapent les véritables et légitimes institutions traditionnelles. La notoriété des chefferies locales s'effondre avec l'excroissance des structures modernes d'organisation et de gestion de la biodiversité.

En ce qui concerne Moangue Le Bosquet, le fonctionnement du COBABO a entraîné plusieurs crises au sein du village parmi lesquelles les luttes de pouvoir et de leadership (Dkamela, 2003, 15). Ces multiples combats sur le champ social, traduisent les courses pour le positionnement au sein du village. Cette lutte de positionnement, réinstaure le fameux conflit de générations qui oppose déjà au sein de la société Baka, les jeunes scolarisés et les anciens. Un membre du bureau s'estime être l'interlocuteur valable de la communauté et apte à répondre aux attentes des partenaires au développement. C'est le cas du chargé des opérations forestières qui, dans l'exercice de ses fonctions, confond la gestion collective à celle privée des revenus issus de l'exploitation des bois. L'on assiste donc à un déplacement des pôles de pouvoir qui s'opère au détriment des Aînés, garants de la stabilité sociale. Écoutons à ce propos cette déclaration nostalgique du chef Tindo : *« Du temps de nos parents, c'est le Kobo (aîné) qui était le symbole du pouvoir, de l'ordre social. C'est lui qui désignait à des circonstances particulières un membre du groupe pour négocier telle ou telle situation. Mais de nos jours, avec l'école moderne, Kobo n'est plus ce guide spirituel. Il est remplacé par le jeune scolarisé qui devient le porte-parole*

du groupe devant les autorités administratives et les exploitants forestiers »¹⁹.

Il ressort de ces mots que la FC, loin d'aider les Baka à sortir de la précarité, engendre plutôt un malaise social, et devient une arme de destruction des filets de sécurité du groupe, tissés autour d'un axe de gravité, et dont les aînés sont l'incarnation de l'autorité et de l'intégrité. D'où une sorte d'éviction des notabilités traditionnelles qui se sentent dépossédés de leur rôle de guide spirituel et de recours témoigné, dans la gestion des affaires de la communauté.

Pour ce qui est de Djenou, la coexistence entre l'aristocratie traditionnelle et le CODEVIR n'échappe guère aux logiques d'affrontement, d'incohérence entre structures de développement et institutions politiques traditionnelles. Le musellement des chefs de Djenou, Djébé, Abakoum et Nemeyong se traduit par leur réduction à des simples "*membres de droit*"²⁰, sans véritable pouvoir de décision, tel que prévu par l'organigramme de la structure (PSG, 2001). A Djenou, le plus grand village parmi les quatre avec six cent (600) habitants, on relève des velléités de scission motivées par le désir du chef et des notables d'occuper des postes stratégiques dans la gestion des ressources futures. C'est que l'administration du CODEVIR incombe au seul chargé des opérations forestières (Dkamela, 2003 : 28), qui seul maîtrise les questions liées à la forêt communautaire et est consulté par les autorités administratives et les exploitants forestiers, ce qui met en mal la coexistence pacifique des structures anciennes et modernes au sein des villages. Le contrôle et le partage des bénéfices à venir constituent des enjeux importants qui sous-tendent les luttes hégémoniques entre groupes sociaux rivaux. La réduction des chefs de village en de simples membres de droit, sans véritable pouvoir, confirme l'intention des dirigeants de CODEVIR d'assujettir le pouvoir local traditionnel.

En réalité les autorités politiques traditionnelles sont tombées sous l'emprise des structures modernes de gestion de la propriété collective, qui court-circuitent le processus d'ascendance des Aînés sur la communauté et la conservation de la propriété.

¹⁹ Propos recueillis auprès du chef Tindo, au Bosquet le 28 août 2005.

²⁰ Voir organigramme du CODEVIR joint à l'annexe.

IV.2. REFORME FORESTIERE DANS LA VIE ECONOMIQUE

Dans un contexte d'appropriation collective des ressources naturelles relevant du droit coutumier, tel qu'analysé plus haut, le mode de gestion et d'utilisation de la biodiversité est celui de l'exploitation commune. L'organisation est orientée vers la survie du groupe et des valeurs culturelles. Or l'uniformisation des économies nationales dans le mode de production capitaliste place la forêt au centre des préoccupations économiques tant locales, nationales qu'internationales (Mogba, 1999: 25). Les questions de croissance économique et de bénéfice que les ressources forestières sont susceptibles de générer conditionnent les actions politiques de l'Etat, et de plus en plus les options des forces locales. Cette logique détermine la manière suivant laquelle les forêts ont été et sont actuellement administrées dans le Sud-Est en général et dans les villages de Djenou et du Bosquet en particulier.

IV.2.1. Rôle de la réforme forestière

La réforme forestière initiée depuis 1998 dans les villages de Djenou et du Bosquet vise la déconstruction de l'Etat forestier, ce maître absolu qui maîtrise et contrôle tous les processus, circuits et réseaux de gestion des ressources naturelles, et limite la participation des populations à la gestion forestière. Dans cette perspective conventionnelle, les réformes introduites dans les modes endogènes d'appropriation et de gestion de l'espace par les Baka et les Nzimé, servent de supports forts pour un « contrat social » en faveur de la mise en œuvre des forêts villageoises (Oyono, 2000: 44-45).

En tant qu'instrument de gestion durable et bénéfique des ressources naturelles, la forêt communautaire octroie aux populations locales le pouvoir de contrôle, de gestion et d'utilisation de la biodiversité, en même temps qu'elle explore les relations sociale, économique et culturelle existant entre les membres. Le prolongement de cette logique fait appel au « *public choice* » qui, partant de la représentation d'un Etat neutre et garant de l'intérêt général, finit par poser la réforme comme le moyen le plus efficace et le moins coûteux de fournir des biens publics aux communautés de Djenou et du Bosquet.

Cela étant, l'observation faite à travers les villages de Djenou et du Bosquet, dévoile rapidement une fracture entre le discours et la pratique sur le terrain. L'inscription des ressources sylvestres dans les registres économique, politique, etc., est venue accentuer certaines disparités et inégalités là où elles existaient déjà et en créer là où il n'y en avait pas. Plus exactement les rivalités Baka-Nzimé, Baka-Baka ou Nzimé- Nzimé. Ces disparités ont pris une grande ampleur avec la maîtrise des enjeux que présente la foresterie villageoise. D'où l'émergence dans les communautés concernées, d'une catégorie d'élites (élites locales, leaders locaux, etc.) intervenant dans la filière bois et qui se font généralement appeler gestionnaires, présidents, etc.

La pénétration du marché et la commercialisation de la production qui s'ensuit constituent un autre déterminant critique de l'efficacité relative de la réforme. C'est en augmentant la valeur potentielle des ressources naturelles que l'intégration croissante des communautés rurales dans l'économie de marché augmentera les bénéfices de la privatisation (Platteau, 2003 :20). La recherche de revenus semble devenir le moteur du développement local. Celle-ci est à l'origine de l'introduction de nouvelles technologies dans les modes d'usages des ressources naturelles dans le Sud-Est. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi forestière dans la région de Lomié, les populations étaient quelque peu informées des opportunités que présentait la réforme : redevance pour les populations riveraines et possibilité d'obtenir une forêt communautaire, ce qui représente un espoir, une chance à saisir pour les populations Nzimé après la baisse des prix du café et du cacao sur le marché.

Aujourd'hui, dans les villages de Djenou et du Bosquet, la réforme forestière et le discours sur le développement participatif obéit à des objectifs de pure rentabilité économique (Otayek, 1999: 34). Elle est sans véritable efficacité gestionnaire et technique dans un contexte où l'Etat ne joue plus son rôle de régulateur et d'"amortisseur" des rigueurs de la crise de matières premières sur les couches sociales (Baka- Nzimé) les plus défavorisées.

IV.2.2. Logique du contrôle des ressources naturelles par l'Etat

Les projets de forêts communautaires sont devenus, depuis le début des années 1990, des instruments particulièrement dynamiques dans la vie économique du Cameroun. Soucieux de mettre en œuvre son option en faveur du redressement économique, l'Etat les associe d'emblée à sa politique d'assainissement des finances publiques. Les forêts communautaires, parce qu'elles jouent aujourd'hui le même rôle que l'exploitation pétrolière ou l'agriculture commerciale, ont droit aux mêmes égards et constituent de ce fait la chasse gardée des pouvoirs publics.

La décentralisation de la gestion des ressources forestières de 1994 a mis en place les modes d'organisation spécifiques, les statuts et positions des responsables au sein des dispositifs respectifs que sont : la cellule de la foresterie communautaire, la brigade de contrôle du secteur forestier, la cellule de sécurisation des recettes forestières, etc. Initiées par l'Etat, ces structures déterminent la latitude des pouvoirs, des stratégies propres de contrôle des ressources naturelles et de capture de la manne forestière. Cette dynamique, conjuguée avec l'importance grandissante de l'exploitation des produits ligneux, n'est pas sans influence sur l'autonomie réelle des populations de Djenou et du Bosquet quant à ce qui concerne leur capacité à disposer de leurs ressources pour la promotion du développement local.

En choisissant de considérer la foresterie communautaire comme mode d'intervention privilégié auprès des communautés Baka et Nzimé, l'Etat a amené la gestion des ressources sylvicoles à se privatiser. La signature des conventions, ainsi que l'élaboration des plans simples de gestion par le CODEVIR et le COBABO avant toute mise en valeur de la forêt, s'est imposée aux populations de Djenou et du Bosquet comme condition sine qua non d'accès à la ressource. La gestion de la biodiversité qui ne s'accompagne et ne s'accommode plus d'une vision sans contrôle et sans reddition des comptes (Oyono, 2002), est désormais confiée à des associations qui doivent soumettre un bilan d'activités annuelles au Ministère des Forêts et de la Faune. A travers la cellule de la foresterie communautaire et des services extérieurs, le Ministère joue le rôle de gendarme

et sanctionne les indécidatesses. C'est le cas de la COBABO qui, pour n'avoir pas atteint les objectifs édictés par le plan simple de gestion (PSG) : amélioration de l'habitat, création d'un étang, etc., inscrits dans la feuille de route pour l'exercice 2005, s'est vue refuser le renouvellement de sa convention par le MINFOF pour l'année 2006.

Or il ne saurait y avoir de véritable gestion communautaire sans une large décentralisation du pouvoir sur la ressource (Compagnon et Constantin, 2000 : 20). C'est la question fondamentale de la démocratie et du pouvoir local à Djenou et au Bosquet qui se trouve ainsi posée. Dans les cas de Djenou et du Bosquet, les Nzimé et les Baka ne demandent pas le retrait de l'Etat, mais qu'il soit présent différemment, en entrant dans une démarche contractuelle avec eux. Car si une communauté ne parvient pas à définir et faire respecter des règles d'usage concernant des ressources locales rares, la propriété communautaire se réduira vraisemblablement à un mécanisme définissant des droits d'accès, c'est-à-dire à des critères permettant d'identifier les membres autorisés à pénétrer dans le domaine de la ressource et à y extraire des produits (Platteau, 2003 :16). Dans ce cas, la réforme forestière dans le Sud-Est sert non seulement à assurer la gestion de la ressource, mais également à assurer l'intégration sociale et politique des entrepreneurs forestiers, gestionnaires, leaders sociaux, etc. en accentuant leur mainmise sur la ressource.

IV.2.3. Elargissement de la classe des riches

Dans une relative précipitation, sous la dégradation sans cesse croissante des revenus de l'Etat suite à une baisse drastique des prix pétroliers et des produits de rente, la machine administrative a recomposé la trame de déploiement de son système économique. En s'implantant dans les villages de Djenou et du Bosquet à travers la forêt communautaire, le Gouvernement a développé un autre langage qui s'est inscrit à l'opposé de celui des populations locales, et a, une fois de plus, confirmé ses droits sur la forêt. Dans les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet, la bourgeoisie naîtra de la production des réseaux sociaux d'inégalité et de la prééminence des autorités administratives, municipales et des élites sur la ressource ligneuse. Le cas du COBABO et du CODEVIR est plus

intéressant à analyser.

Depuis près de sept ans, l'exploitation de la forêt a timidement démarré, avec l'appui et le soutien de la SNV, une ONG néerlandaise. Coupés par une scie portative, des stocks de bois ont été commercialisés (Efoua, 2001 : 3). Des stratégies concurrentielles et conflictuelles aiguës autour de la capture de la rente forestière ont également été développées par des acteurs en présence : responsables du MINFOF, autorités administratives, élites locales. Les trois segments d'acteurs ont ensuite formé un bloc social opportuniste et contingent que l'on pourrait qualifier de *gang forestier*. Or la plupart des administrateurs et décideurs du secteur forestier sont bel et bien originaires du Cameroun méridional ; l'on constate qu'ils s'intéressent beaucoup plus à la sauvegarde de leurs intérêts dans les réseaux qui se déploient, à la préservation de leurs alliances prébendaires avec les entrepreneurs forestiers. A défaut de s'engager eux-mêmes dans la coupe et la vente du bois, ils établissent des titres et licences d'exploitation qu'ils sous-louent aux exploitants forestiers. La situation du Bosquet est un cas frappant : ici, comme dans toute la région de Lomié, des réseaux mafieux se tissent autour de la capture de la manne forestière. La signature du contrat d'exploitation entre la société BEXDAN et le COBABO en février 2006 est le fruit d'une *union sacrée* entre une élite influente de Lomié, de surcroît membre du Gouvernement, détentrice d'une licence d'exploitation qu'il a sous-loué à Njo'o Daniel, Directeur de BEXDAN. Et pour rendre exécutoire la sous-traitance, le gestionnaire de la forêt communautaire du Bosquet fut invité à Yaoundé à la table des négociations par l'élite de la localité, pour lui informer de sa quote-part durant la période d'exécution du contrat²¹. Ainsi, le gestionnaire et les leaders locaux perçoivent des dividendes de la rente forestière. Qu'importe si les populations s'enlisent dans la pauvreté et le dénuement.

La bureaucratie excessive de l'administration forestière est une réalité vivante dans l'Arrondissement de Lomié. Les intérêts des Baka sont d'autant plus sacrifiés qu'ils ne sont pas suffisamment organisés. Les populations sont matériellement et intellectuellement démunies (Bigombé Logo et Nkoum- Me-

²¹ Entretien avec M. Kadjama Pierre, conseiller municipal du Bosquet auprès de la commune rurale de Lomié, Bosquet le 27 août 2005.

Ntseny, 1998 : 10). Les Baka ne sont pas bien informés des logiques de fonctionnement de l'Etat et du secteur forestier. Le COBABO est traversé par des divisions politiques et idéologiques qui affaiblissent l'articulation des intérêts des populations dans la gestion forestière. Les populations n'ont pas encore réussi à bâtir des stratégies de positionnement et de négociation leur permettant de persuader l'Etat et les exploitants forestiers de la nécessité de rentabiliser leurs ressources en leur faveur. Or la forêt communautaire se présente comme un palliatif qui comporte des gains d'efficience et permet d'améliorer la situation de chaque utilisateur de la ressource. En réformant le secteur forestier, et en rendant la ressource ligneuse plus productive qu'avant, l'effort de libéralisation par l'Etat a pour but, d'accroître les gains qui peuvent être obtenus de l'exploitation. Le principal argument en appui à cette politique est, selon Mancur Olson (1965), celui de la *dilution des incitants*²². Ainsi, que ce ne soit du côté de COBABO que de celui du CODEVIR où une véritable exploitation n'a pas encore démarré, aucune de ces composantes n'occulte la prolifération des comportements, des manipulations et des tactiques opportunistes d'insertion dans ce jeu de capture de la rente forestière (Etoungou, 2002: 22). On pourrait parvenir à cette conclusion logique formulée par un paysan du Bosquet: «*C'est un vrai bordel depuis la signature de la convention. Il y a une complicité tacite entre les autorités administratives et certains membres du bureau, notamment le président et le gestionnaire qui s'engagent dans un jeu de dupe avec les populations* » (Kadjama Pierre, 35 ans, Bosquet).

IV.3. REFORME FORESTIERE ET VIE SOCIALE

Depuis 1994, de multiples facteurs ont progressivement et inexorablement bouleversé la stabilité des peuples forestiers du Sud Cameroun. A l'état d'équilibre se sont substituées une discrimination dans les modes d'accès à l'espace et une réorganisation du milieu de vie Baka et Nzimé. Et depuis lors l'environnement social a subi une suite des transformations ayant eu pour conséquence la rupture du dialogue entre les populations avec biotope.

²² L'argument part de l'idée simple selon laquelle chaque personne fait un calcul individuel lorsqu'elle décide de contribuer ou non à l'effort de création d'un bien public. Ici l'on fait référence à la création des mécanismes collectifs et la mise en œuvre d'accords de régulation.

IV.3.1. Coûts de la réforme forestière dans les villages de Djenou et du Bosquet

Fondamentalement la réforme forestière concède aux populations riveraines du domaine national le droit d'obtenir des forêts communautaires. Mais le donateur (Etat) conserve la propriété du sol, et confie, pour une période de vingt cinq (25) ans renouvelable, la gestion des ressources forestières à la communauté villageoise concernée. La convention signée entre l'Etat et la communauté bénéficiaire est assortie d'un plan simple de gestion auquel doivent se conformer toutes les activités menées dans la forêt sociale. Les produits naturels de toutes sortes résultant de l'exploitation de la forêt communautaire appartiennent entièrement à la communauté (Bigombé Logo, 2002) qui les gère dans le souci de promotion du développement local.

Au Bosquet, le COBABO fonctionne sans tenir compte des objectifs édictés dans le plan simple de gestion. Pour le gestionnaire Kanga Simon, ancien animateur à la SNV, l'avis de la communauté ne compte pas. Le bureau prend unilatéralement les engagements au nom de celle-ci, puisque les responsables trouvent en cette fonction une manne tombée du ciel, une voie de leadership, un circuit de positionnement. En ce qui concerne le développement social, on constate que le gestionnaire signe tout seul les contrats avec les exploitants forestiers. A la rigueur, il peut associer une personne extérieure à la communauté. C'est l'exemple du contrat signé entre le COBABO et BEXDAN évoqué plus haut. La réalisation des œuvres sociales suit également cette logique. L'achat de 750 (sept cent cinquante) tôles actuellement disponibles au Bosquet pour les 1000 habitants que compte le village est illustratif à plus d'un titre. Les populations ne bénéficient pas toutes pareillement des avantages de la commercialisation du bois tiré de leur forêt (Etoungou, 2002 : 31). Les membres du bureau et les populations à la base ne sont pas logés dans la même enseigne. L'élection au bureau du COBABO est un tremplin pour se rapprocher de la manne forestière et pouvoir en tirer le plus grand bénéfice.

A l'opposé de Djenou, le bureau actuel du CODEVIR a l'avantage d'être formé

de personnes bien scolarisées parmi lesquelles des fonctionnaires en service ou à la retraite. C'est un potentiel intellectuel qui relève la qualité des débats au sein du comité. Cependant les nouveaux problèmes d'organisation et de gestion future qui se posent à l'association sont fonction du rôle d'interface tout aussi prépondérant et ambigu que jouent les ONG de développement telles la SNV et le CIAD. La redistribution future devient donc un point d'achoppement entre les quatre villages. Trois agglomérations (Nemeyong, Djébé, Abakoum) souhaitent un partage égal des revenus de la forêt communautaire en s'appuyant sur l'argument de la contribution des groupements paysans soit 327 000 F CFA (trois cent vingt sept mille) par village (Dkamela, 2003 : 28). Quant aux populations de Djenou, elles pensent qu'on ne saurait procéder au prorata pour trois raisons : le poids démographique (600 habitants pour Djenou), la superficie, l'esprit associatif, qui n'est pas développé au même titre dans tous les villages. Aussi pense-t-on à Djenou qu'une redistribution égale entre les quatre localités serait injuste, et plaide-t-on pour un partage au prorata du poids démographique. Cette position émise par le CODEVIR ne semble pas encore acceptée par tous les chefs de village.

Au niveau étatique, on note quelques déficits liés à des aspects pratiques. Les superficies occupées par la forêt paysanne continuent de relever de la propriété des pouvoirs publics. Seule la propriété des ressources forestières est transférée à la population bénéficiaire. La notion de bien commun reste des plus vagues, ce qui ouvre la porte à des interprétations diverses. Cet imbroglio pose problème quant à l'établissement des plans de zonages, dans la mesure où les espaces susceptibles d'être transformés en forêts communautaires sont généralement situés le long des pistes et rarement à plus de cinq kilomètres du village (Nguiffo, 2000). La question spécifique des populations Baka n'est pas abordée. Seules les populations Nzimé jouissent, le long des pistes, de droits fonciers coutumiers leur conférant la qualité de populations autochtones. Enfin la superficie maximale d'une forêt communautaire, réduite à 5000 hectares est inadaptée au mode de vie des peuples Baka, dont l'itinéraire de collecte est généralement supérieur à cette surface.

S'il est vrai que la foresterie communautaire est une réponse de l'Etat à la

crise qui secoue le monde paysan depuis le début des années 1990, la mise en place et la gestion de ces instruments de développement dans les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet ne suivent pas cette logique. Entre le développement local, les structures de gestion, les corpus culturels des populations Baka et Nzimé, la tenure foncière et le transfert des pouvoirs, la forêt communautaire reste polysémique et laisse libre cours à diverses formes d'interprétation selon les utilisateurs.

IV.3.2. Primauté de la législation forestière

Les forêts communautaires, relevant du registre des forêts domaniales et constituant le régime de droit commun, englobent toutes les formes de jouissance et de propriété de plein droit sur l'espace forestier. Leur gestion est assurée par des groupes de personnes formellement constitués (Stewart, 1985 : 18). La législation de 1994 qui l'institue transfère aux groupements villageois concernés la propriété des produits forestiers de toute nature résultant de leur exploitation.

La synergie entre l'Etat, les institutions sociales, les élites internes et les institutions non gouvernementales de l'environnement renforce les capacités techniques des populations de Djenou et du Bosquet. Ce regroupement favorise d'une part l'émergence d'une morale environnementale s'exprimant sous forme d'une prise de conscience locale sur la raréfaction de certaines ressources clés (bois, etc.). De l'autre, cette alliance constitue le point de départ pour une prise de décisions locales pour une gestion raisonnée des ressources forestières. L'apport de cette synergie en informations et connaissances nouvelles permet théoriquement aux autorités traditionnelles d'auto-réguler le système social face à la politique forestière de l'Etat et de ses partenaires (Banque Mondiale, FMI, etc.), afin de répondre aux préoccupations de lutte contre la pauvreté en milieu rural. L'adoption de ce modèle de croissance est le résultat de la politique de développement intégré, fondée sur les principes de démocratie, d'égalité et de travail en commun, animée par le souci de promouvoir développement des peuples Baka et Nzimé. Les taux des redevances de l'exploitation forestière et les mécanismes de leur redistribution aux villages riverains, la typologie des titres

d'exploitation accordés aux exploitants, sont de manière formelle consignée dans la nouvelle législation forestière (Bigombé Logo, 1999). La signature des conventions de gestion entre le COBABO, le CODEVIR et l'administration chargée des forêts a été motivée par ce souci émancipateur.

Malheureusement, alors que la majorité des populations commence à acquérir un poids dont elle est consciente, alors que les femmes en particulier trouvent dans ce nouvel espace social des avantages incomparables de promotion des économies familiales, les villages de Djenou et du Bosquet restent confuses par la complexité de la loi de 1994. Celle-ci décide de la composition des comités de gestion, fixe d'une manière précise les objectifs à atteindre sur le plan social et décrit, dans un programme d'intervention, les usages à faire des revenus issus de l'exploitation. L'absence des moyens techniques à haute intensité pédagogique et politique en matière de gestion et planification (inventaire local des produits forestiers et de leurs valeurs économiques, et inexistence d'une carte des potentialités écologiques des terroirs) ne fait que renforcer la position des forces locales dans la méconnaissance de l'intensité et des tendances sur la gestion des ressources naturelles (Mogba, 1999 : 31). Tout cela limite la capacité technique des autorités traditionnelles à s'attaquer aux questions de conservation avec les parties prenantes. Les opinions recueillies à ce sujet sont édifiantes à plus d'un titre²³. Les alternatives locales sont rares. Les campagnes de sensibilisation que mènent les élites intérieures et les ONG restent trop directives et non participatives. Elles ne permettent pas de susciter à la base ni un dialogue riche avec les partenaires ni une nouvelle vision autour des ressources, ni un nouveau souci d'amélioration des systèmes de gestion en cours.

IV.3.3. Une réforme au service de l'expropriation

La rapidité avec laquelle les textes réglementant la gestion des ressources forestières ont été élaborés entraîne, entre autres conséquences, une élaboration des textes qui ne prennent pas en compte certains aspects importants du corpus culturel Baka ou Nzimé, relatif au droit de propriété et la non application

²³ Différentes options, somme toute unanimes, sur la primauté de la législation forestière de 1994 par rapport au droit coutumier. Le modèle anarchique d'exploitation des ressources ligneuses par les entrepreneurs forestiers et l'absence de suivi de leurs activités, les sentiments de désenchantement et d'incapacité d'une intervention à la base face, à l'érosion des savoir - faire ancestraux consignés dans la forêt ont été émises.

intégrale desdits textes. Tout cela donne une marge de manœuvre, et renforce l'idée d'un Etat forestier. Le monopole de la puissance publique se traduit par une double action de dépossession et d'aliénation : dépossession par le biais d'une législation non participative et qui fait finalement de l'Etat le gardien de toutes les terres (Nkoum - Me- Ntsény et Nguiffo, 1996) ; aliénation par le fait que la forêt communautaire suscite des pertes de repères pour les Baka et les Nzimé.

Les manières d'habiter, de travailler, d'occuper l'espace reflètent la spécificité des Baka et Nzimé. Même si ces dispositions changent du contexte pygmée à celui des Bantou, elles marquent profondément les modes de vie des hommes de la forêt. La forêt communautaire ne donne pas la possibilité de définir soi-même les modes de production. L'idéologie du consensus autour de la gestion participative des ressources forestières masque de multiples mesquineries qui structurent l'élaboration des politiques de cession de la gestion forestière aux collectivités locales camerounaises. La participation des populations Baka et Nzimé à la gestion démocratique de la forêt n'est pas effective de nos jours dans la région de Lomié. Pourtant elle est envisagée et prescrite dans le *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires*.

Le contrôle qu'exerce l'Etat sur les forêts de Djenou et du Bosquet se traduit par une hypertrophie de la réglementation au sommet et une exclusion des populations à la base. Tout relève ici du domaine public qui ne cesse de s'élargir, au détriment des populations Baka et Nzimé. Non seulement la forêt communautaire est un instrument problématique pour les peuples concernés, mais en plus elle est réduite à la portion congrue de 5 000 hectares (MINEF, 2001 : 40). Le malentendu résulte du conflit entre droit moderne de l'Etat et droit coutumier Baka ou Nzimé. Pour les Baka, la forêt étant un don du dieu *Komba*, l'étendue de collecte et de prélèvement s'avère donc supérieure à 5 000 hectares et même illimité. Cette illimitation de l'espace relève du simple fait que les activités comme la chasse qui fournissent une part importante de l'alimentation des peuples de la forêt se pratique à des distances considérables des lieux d'habitation et de culture. Or les espaces transformés en forêts communautaires, sont généralement situés le long des pistes, qui longent les villages de Djenou et du Bosquet et compris dans l'intervalle de cinq kilomètres. Le reste de l'espace, étant

compris dans le domaine permanent, relève de la propriété privée de l'Etat, et par conséquent ne souffre d'aucune violation de la part des populations riveraines. Ce bémol mis par l'Etat sur les espaces coutumiers dépouille les communautés de leurs forêts et a pour effet de rompre les anciennes alliances, qui faisaient des peuples concernés des parties intégrantes de la nature. Seulement, l'intervention moderne et technicienne qu'implique la foresterie communautaire, à l'endroit des communautés de Djenou et du Bosquet, n'a pas pris en compte le fait que la culture des peuples fournit aux hommes les moyens de s'orienter, de découper l'espace et d'exploiter les milieux. L'environnement devient ainsi une composante de la culture, qu'il aide à transmettre, mais qu'il contribue à figer (Claval, 2003). D'où ces paroles du chef Tindo du Bosquet: *«Nous ne savons plus où on va. Rien ne se passe plus comme avant. Notre foncier forestier est en train de se réduire sous l'emprise de l'Etat. Or la forêt est un don du dieu Komba à l'homme Baka pour qu'il tire l'essentiel de sa vie et l'honneur. Du temps de nos parents cela a toujours été ainsi. Mais au nom de l'argent, la forêt n'est plus la nôtre, toutes les voies sont coupées et l'accès aux ressources nous est interdit »*.

Tel qu'il est vécu en ce moment, le mode d'exploitation et de gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet est exclusif et classificatoire. Il va faire émerger une classe sociale dominante et une frange de la population dominée, alors que la foresterie communautaire trouve ses fondements dans la rupture des clivages sociaux.

IV.3.4. Réforme forestière comme générateur de nouvelles mœurs

Avant les forêts communautaires, les villages de Djenou et Bosquet apparaissent comme le creuset de bonnes mœurs qui sont une source de solidarité humaine, d'entraide et de respect mutuel, où les Baka et les Nzimé pouvaient échapper à la solitude et à l'anonymat d'une société impitoyable. Mais actuellement les individus, particulièrement membres des bureaux de gestion, n'accordent plus de crédit aux coutumes, à la primauté de la société, encore moins à l'autorité des aînés.

L'avènement dans les villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet de catégories sociales nées de la réforme forestière a progressivement affecté le mode

d'organisation politique fondé sur certaines prééminences telles que la bravoure, l'art oratoire, etc. Les conceptions nouvelles de l'autorité, basées sur le pouvoir économique, intellectuel et autres ont vu le jour. Dès lors, la fonction de chef (Kobo, Kukuma) se rattache désormais au prestige issu de la rente forestière, qui confère une position sociale particulière. Finalement, la réforme des modes d'accès et de gestion de la biodiversité a fait naître dans les sociocultures concernées des référents nouveaux : Président, Gestionnaire, etc. sont les nouveaux leaders, et Communauté Baka du Bosquet (COBABO), Comité de Développement les Villages Réunis (CODEVIR) les nouveaux pôles de pouvoir. A Djenou, les initiateurs du projet de forêt communautaire, pour donner plus d'importance à leur position au sein du groupe, ont créé un poste privilégié, constitué de personnes appelées *Membres Fondateurs*. Cela illustre la véritable dynamique sociale qui s'opère au sein des communautés Baka et Nzimé. L'autorité politique ancienne est en net recul, dans la mesure où la société en elle-même ne forme plus ses leaders conformément à son corpus culturel. La dévalorisation de l'ancienne classe dirigeante se traduit par la délocalisation du centre de concertation "Mpandjo", la case des hommes, vers le comité de développement, qui est à même de désigner l'un de ses membres pour se prononcer sur les questions qui engagent l'avenir du groupe. Dès lors ce n'est plus la communauté qui anoblit ses membres, ce sont plutôt ces nouveaux cercles de regroupement qui élèvent les fils du terroir au rang de leaders sociaux.

La décentralisation n'a pas seulement engendré des dérogations au niveau des pôles de pouvoir et introduit de nouvelles catégories sociales dans les villages de Djenou et du Bosquet. Elle a aussi créé de nouveaux rapports économiques. Dans la société Baka par exemple, c'est la femme qui jouait un rôle économique déterminant, à travers les activités de cueillette, de collecte et de ramassage pour ravitailler la maisonnée en nourriture. Mais l'avènement de la forêt communautaire a accru par son importance, les circuits d'accès et de manipulation de l'argent et renversé les rôles au sein des ménages. Au Bosquet, les hommes, par rapport aux femmes, forment la majorité des ouvriers dans les différents chantiers d'exploitation du bois. Ils sont gardiens dans les parcs, aides abatteurs, scieurs, pisteurs, débardeurs, sans compter la

prestigieuse fonction de Membre du Bureau. Les femmes de leur côté ne peuvent se livrer qu'au transport du bois, à la vente des produits agricoles, des produits forestiers non ligneux (huile de moabi, mangue sauvage, etc.), des produits de la vannerie, etc.

Le surplus d'argent gagné par les Baka permet leur entrée dans l'économie de marché. Il est notamment destiné à l'achat des biens de première nécessité comme le pétrole, le savon, le sel, l'huile et parfois même la viande fraîche ou cuite chez leurs voisins Nzimé. Or c'est le Nzimé qui venait se ravitailler en produit de chasse chez le Baka. La forêt communautaire offre des travaux salariés aux Baka afin de détourner ceux-ci de leurs activités cynégétiques. Les circuits de dépense des revenus acquis par les hommes engendrent plusieurs logiques. D'une part la femme demeure la dernière responsable de la gestion de l'argent comme dans le schéma traditionnel de ravitaillement en nourriture décrit par Jennifer Fandis (1990). D'autre part le mari cogère avec son épouse, ce qui est plus vérifié dans les vieux couples. Enfin on retrouve des cas où c'est l'époux qui assure la totalité de la gestion (cas des jeunes). Ce bémol que les jeunes mettent dans la participation active de la femme à la gestion du revenu domestique, vise à le canaliser dans les dépenses puériles : alcool, tabac et sexe. Pour réduire ces dépenses, Sœur Bernadette à travers une cellule d'épargne s'atèle à développer dans la culture Baka, tournée essentiellement vers la consommation immédiate, le sens de la provision. Elle se félicite d'ailleurs des avancés dans ce sens en reconnaissant qu'un Baka sait toujours exactement combien d'argent il lui reste dans son carnet²⁴.

L'exploitation forestière qui se déroule de manière récurrente dans le village du Bosquet depuis la signature de la convention en 2000 favorise un déplacement massif des populations constituées d'exploitants forestiers, de commerçants, de femmes et de jeunes. Le séjour de ces catégories de personnes dans le village contribue à accroître la population. Cela a une incidence sur les comportements sexuels des populations locales. Ces mutations sont surtout dues au statut d'étrangers des migrants, à l'isolement et à la précarité dans laquelle baignent les autochtones. Tout cela favorise le recours au multipartenariat (Nguipal, 2004 : 53). Pourtant la sexualité

²⁴ Entretien réalisé avec Sœur Bernadette, au Bosquet, le 28 août 2005.

chez les Baka relève d'un domaine sacré. L'éducation sexuelle chez l'homme vise à promouvoir la multiplication des conquêtes amoureuses, en tant qu'activité qui exprime sa virilité. La femme quant à elle reçoit une éducation sexuelle qui la prépare à son futur rôle d'épouse et de mère, lequel est fonction des stéréotypes sociaux (Sangué, 1997 : 180). En tant qu'épouse, la femme a des devoirs vis-à-vis de son mari. Ces obligations déterminent la manière dont elle vit sa sexualité. Mais depuis l'arrivée des premiers exploitants forestiers en 2000 au Bosquet, bien que la femme mariée soit tenue par l'obligation de fidélité, la précarité dans laquelle vivent certains ménages encourage une course effrénée à l'argent. Ces périodes d'exploitation furent également marquées par une corruption très poussée des mœurs de la part des patrons et des manœuvres de différentes sociétés d'exploitations forestières (SOKADO, CAMSAW, BEXDAN, etc.), qui ont appris aux jeunes filles Baka à gagner de l'argent grâce à l'activité sexuelle. Ces femmes ont adopté le multipartenariat qui favorise l'entretien des rapports extraconjugaux (Rwengue 2002). Le contrôle social s'étant affaibli, les femmes échappent à la vigilance des maris et les jeunes filles à celui des parents. Parfois, ce sont ces derniers qui encouragent leurs filles à la débauche dans le but de recevoir des cadeaux. Le cas le plus patent est celui d'un éminent membre du COBABO qui a donné sa fille de seize ans à un chef d'équipe de BEXDAN, et en plus un logis, pour se rapprocher du vivier. La forêt communautaire, avec ses modes d'exploitation qui entraînent un flux de la population dans la communauté Baka ont, à travers une dépravation des mœurs, instauré un climat d'insécurité sexuelle dont les conséquences les plus immédiates sont : la prostitution, la déstabilisation des couples et bien évidemment la propagation des maladies sexuellement transmissibles (IST et SIDA).

Au terme de ce chapitre, il importe de souligner que la réforme forestière initiée dans la région de Lomié, n'a pas été que salubre pour les populations Baka et Nzimé. Loin d'être la solution miracle au mal développement qui secoue la région, la foresterie communautaire a posé plus de litiges qu'elle n'en a résolus. Ainsi, outre les problèmes de malversation financière qui opposent les exploitants forestiers, les gestionnaires, les populations locales, les élites

extérieures, l'administration forestière entre eux ; le véritable préjudice causé par la réforme au sein des villages de Djenou et du Bosquet, est celui de l'uniformisation des comportements sociaux initialement différents par leurs cultures. Le plan simple de gestion devient l'instrument qui définit non seulement les statuts sociaux des individus et des ressources, les droits fonciers, mais également la préséance dans la gestion des ressources forestières. Comprendre cet état de chose nécessite que l'on analyse le phénomène de forêt communautaire comme facteur de vulnérabilité sociale. D'où l'intérêt accordé au prochain chapitre.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE V

FORESTERIE COMMUNAUTAIRE ET VULNERABILITE

La réforme forestière initiée au Cameroun au cours des années 1990 s'accompagne de la mise en œuvre concomitante des projets ambitieux sur les dispositifs à promouvoir en vue de relever les défis découlant de la crise des matières premières en milieu paysan. Salutaires, les projets de forêts communautaires initiés au Cameroun en général, et dans la région de Lomié en particulier, ont rapidement conduit à la délégitimation de l'Etat et de ses relais à la base que sont les comités de gestion. Au nom de la dénonciation des manœuvres des dirigeants axées sur une bureaucratie tentaculaire, le dirigisme de l'Etat, la corruption, les détournements, la banalisation des hiérarchies traditionnelles, etc. l'idéologie libérale a ainsi produit dans les villages de Djenou et du Bosquet, un modèle de développement fondé sur le maintien des populations dans la précarité. L'étranglement de l'économie, le lent délabrement des structures sociales et de l'environnement, et une certaine léthargie culturelle, constituent une grave menace (Dovi et Madji, 1999: 67) pour la stabilité des peuples Baka et Nzimé. Ce chapitre s'articulera non seulement autour des coûts de la gouvernance environnementale sur les populations locales et leur milieu écologique, mais également sur les résistances qu'opposent les groupements villageois concernés à la nouvelle loi forestière.

V.1. SITUATION ACTUELLE DANS LES VILLAGES DE DJENOU ET DU BOSQUET

Présentés comme la solution aux problèmes de sous-développement des communautés Baka et Nzimé, les forêts communautaires en réalité présentent un autre visage. Qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'habitat, de l'approvisionnement en eau potable, etc., rien de tout cela n'a été exécuté jusqu'à ce jour, sinon par le truchement d'acteurs extérieurs tels que l'Etat, les missionnaires, les municipalités, les ONG. Pourtant par l'intercession du CODEVIR et du COBABO, des actions concrètes peuvent être accomplies avec

les bénéfiques générés par l'exploitation des ressources forestières qui prennent en compte l'état de précarité dans lequel les populations de Djenou et du Bosquet vivent.

V-1-1. La foresterie communautaire au service de l'exploitation et de l'aliénation

La décentralisation de la gestion des ressources forestières telle que appliquée au sein des villages de Djenou et du Bosquet dans le Sud-Est Cameroun s'apparente à une dévolution approximative et libertine, sous la forme d'une simple délégation des responsabilités (Etoungou, 2002 : 46).

Ces règles ont trait aux rapports "techniciens" et administratifs à établir entre les pouvoirs publics (Ministère des Forêts et de la Faune) et les gestionnaires des forêts en question. Ils donnent également un mandat de représenter et de gérer aux comités villageois, ce qui illustre à souhait la volonté de contrôle effectif de l'Etat sur le domaine forestier dans la mesure où aucun de ces instruments administratifs et légaux ne suggère aux communautés locales ce qu'elles doivent réellement faire. Les comités de gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet disposent de statuts assortis de règlements intérieurs. Ces documents écrits sur le modèle des "institutions formelles" (Diaw, 1997 : 29) ne contiennent pas de prescriptions sociales fortes, ni de normes de régulation. Le COBABO et le CODEVIR en tant que comités de gestion des forêts paysannes sus évoquées ne bénéficient pas, pour leur fonctionnement, de l'assentiment des populations Baka et Nzimé. Il ne s'agit donc pas, à la vérité, d'un projet local, c'est à dire prenant source dans le corps social local. Cette situation laisse libre cours à des manipulations multiples de la part des promoteurs du développement et débouche sur la marginalisation des populations à la base.

Pourtant, l'un des fondements de la réforme est que les produits forestiers peuvent être exploités au niveau local, pour accroître les revenus des paysans et permettre le développement des communautés riveraines (Gody et Bawa, 1993). Or dans les fait cette réforme est plutôt le plaidoyer de la propriété privée, attribut de

l'Etat et de sa liberté économique selon le credo de la nouvelle loi forestière. Au Bosquet, le gestionnaire de la forêt communautaire, qualifié de *"pygmée émancipé"*, est un véritable produit de l'Administration. Des données collectées au Bosquet par Dkamela (2003) et des informations recueillies sur le terrain en 2005 convergent vers le fait qu'en cinq ans d'activités, le COBABO n'a véritablement pas atteint les objectifs assignés dans le plan simple de gestion, à savoir : amélioration de l'habitat, adduction d'eau potable, électrification, etc. En dehors de deux palmeraies d'un hectare chacune créées en 2002, le seul achat de 750 tôles en 2005 pour les 1050 habitants que compte le village démontre que l'argent issu de l'exploitation et destiné au développement collectif a souvent été affecté de façon très disparate et marginale aux besoins de la cause. Les revenus générés par la forêt communautaire ne sont pas canalisés vers des circuits productifs et durables, et sont aussi détournés du fait d'un pouvoir de négociation plus élevé dont jouit le gestionnaire, par rapport aux autres Baka. La pénétration du marché et la commercialisation de la production qui s'ensuit constituent un déterminant critique de l'efficacité relative de la propriété privée (Platteau, 2003). C'est en augmentant la valeur potentielle des ressources naturelles que l'intégration croissante des communautés Baka a favorisé l'émergence des *nouveaux riches*. Et selon nos informateurs²⁵, pour magnifier son ascension sociale et sa noblesse devant ses « frères de race », Kanga Simon s'est acheté depuis le début de l'exportation forestière en 2000, trois motocyclettes, un fusil de chasse calibre 12, et est en voie de se bâtir une maison en matériaux définitifs. Et pour contrecarrer les attaques des populations et éviter les sanctions administratives, chaque fois qu'un exploitant forestier arrive dans le village, le sous-préfet, le commandant de brigade et le chef de poste forestier de Lomié reçoivent chacun une « enveloppe » des bénéfices générés par l'exploitation de ce forestier, poursuivent les mêmes sources. En observateur averti, Tongama déplore cette situation et conclut en ces termes : *« Maintenant ce n'est plus le temps des Kobo, n'importe qui prend des responsabilités et parle au nom de la communauté. Non pour l'intérêt général, mais pour*

²⁵ Ces propos ont été recueillis auprès de Kalo Pierre, Tongama Jean et Tindo Joseph, notables du village du Bosquet, le 25 août 2005.

sauvegarder ses acquis. C'est ça qui dérange».

En arrimant de manière hâtive et incongrue les populations de Djenou et de Moangue Le Bosquet à la foresterie communautaire, dans l'objectif de promouvoir leur bien-être, les initiateurs du projet ont de manière délibérée fait émerger un interlocuteur officiel inadapté aux logiques endogènes. Les paysans affirment qu'ils *assistent de manière passive à la gestion de leur patrimoine forestier*. Pour preuve, le suivi de la gestion est beaucoup plus externe qu'interne : il est fait par les services centraux et extérieurs du Ministère des Forêts et de la Faune (Direction des forêts, Cellule de foresterie communautaire, Délégation provinciale de l'Est, Délégation départementale du Haut-Nyong et Poste forestier de Lomié). Les mécanismes de sanction n'existeraient pas, même lorsqu'il y a des cas de détournement de fonds, ce serait sous forme résiduelle, puisque ne disposant pas de schéma d'application. Tant bien même qu'il existeraient, la complicité entre les gestionnaires, les autorités administratives et l'armée (gendarmerie) rend improductive toute revendication des populations devant les abus de pouvoirs, la corruption et la gabegie financière qui gouvernent la gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet. Les bases organisationnelles (COBABO et CODEVIR) mises sur pied pour la gestion des forêts communautaires, loin d'être le premier constituant des capacités Baka et Nzimé, tant dans leur résonance anthropologique que dans leur assertion productiviste (Fiszbein, 1997), contribuent de manière efficiente à l'aliénation des communautés concernées. Cette marginalisation se matérialise par l'accès sélectif à la manne forestière, qui n'est réservée d'ailleurs qu'aux membres du bureau, notamment les gestionnaires. Au quotidien, on a l'impression que la gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet repose sur les gestionnaires qui seuls maîtrisent tous les contours des dossiers (Dkamela, 2003) négocient les contrats et assurent la gestion des revenus.

L'individualisme galopant met en échec toute organisation collective cohérente autour de la gestion des ressources en propriété collective au sein des villages de Djenou et du Bosquet. La manne forestière devient ainsi un outil économiquement contre-productif et inapproprié, manipulé à des fins sans rapport

direct avec la performance (Bigombé Logo, 2002: 34). Les anciennes querelles et les rivalités de leadership au Bosquet entre Kobo et jeunes scolarisés se transposent dans le COBABO, où elles participent de la manipulation des populations et créent des conflits entre *Yé*. C'est le cas du *Yé* Kongo, clan du gestionnaire qui n'est pas toujours vu d'un bon œil par le *Yé* Djembè, clan du chef depuis l'avènement de la forêt communautaire, à cause du déplacement du pôle de pouvoir, de la chefferie au comité de gestion.

Dans la pratique, la réforme forestière qui se présente au sein des villages de Djenou et de Moangué Le Bosquet sous la forme de forêts communautaires a pour objectif de détruire les anciens rapports de production et de communauté (Memel Fotê, 1991 : 23), pour promouvoir l'individualisme. Il est donc à redouter qu'en raison des appétits qu'elles suscitent, les forêts paysannes riches en bois d'œuvre soient détournées de leur objectif premier, celui de la réduction de la pauvreté en milieu rural, par l'Etat ou l'élite politique et économique dominante (Bigombé Logo et Dabiré, 2002 : 82). Si la propriété privée de la terre est "reconnue" aux populations locales, celle de la forêt l'est en revanche moins.

V.1.2. Réalisations économiques inexistantes

Tels que documentés par Bigombé logo (2003), les résultats de la gestion communautaire des revenus sylvicoles dans la province de l'Est, mettent en avant une contre-performance significative. La manne forestière, lorsqu'elle n'a pas été détournée, fut généralement investie dans les victuailles et dans les fêtes par les communautés villageoises, au lieu de servir à assainir leur milieu de vie.

Au Bosquet par exemple, sur le plan sanitaire, la quasi-totalité des réalisations, sont l'œuvre des missionnaires spiritains qui y résident depuis 1972. Dès leur arrivée, ces religieuses, et plus précisément Sœur Marie Albéric, ont mis en avant la vocation thérapeutique et d'assainissement du cadre de vie des Baka. Elle a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'actuel centre de santé. Son approvisionnement en médicaments est le fruit de la coopération nouée avec les spiritains de Suisse et de France. L'unique forage qui existe dans le village, situé non loin de la mission catholique "Notre Dame de la Forêt," obéit à cette politique. Sœur

Marie Albéric s'est également attelée à améliorer l'habitat des Baka. Les seules cases en tôle du village datent des années 1970 et sont l'oeuvre des missionnaires. Dans le souci de façonner une élite Baka, une école a également été créée au Bosquet et reste fonctionnelle jusqu'à ce jour. Car pour les missionnaires, il s'agit de concilier le principe de charité avec la préoccupation de libération de l'homme Baka de la dépendance vis-à-vis des Nzimé, leurs voisins immédiats. Malgré les multiples expériences d'exploitation initiées jusqu'à ce jour, la forêt communautaire n'a pas apporté grand chose à la communauté. En dehors de deux palmeraies créées en 2000 – 2001 et qui souffrent d'un manque d'entretien, et de 750 tôles achetées grâce à l'exploitation en cours. Rien d'autre n'a été fait jusque-là. Même la case à palabre pourtant prévue pour l'année 2000 est aujourd'hui un don de la commune rurale de Lomié.

Le village de Djenou ne se démarque pas de cette logique. Tous les projets s'inscrivent encore dans le futur. Les oeuvres ayant vu le jour dans le village sont en fait des réalisations des acteurs extérieurs (Etat, commune, élite, etc.). C'est le cas notamment de l'école publique de Djenou qui, initiée par les parents en 1958, est prise en charge par l'Etat depuis 1972. La mairie apporte également son soutien à l'épanouissement du village, avec non seulement un appui à l'action éducative (construction d'une école maternelle en 2006), mais aussi l'amélioration du cadre de vie, par la construction d'un forage et d'une case à palabre. Le projet d'électrification en cours dans le village porte l'estampille d'une élite extérieure, M. Angolobot Aubin actuellement en service au Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) à Yaoundé. L'habitat quant à lui n'a pas évolué depuis les années 1970, date de l'implantation des Zones d'Actions Prioritaires Intégrés de l'Est (ZAPI-EST) dans la région de Lomié.

Au Bosquet, les hommes constituent la majorité des ouvriers (gardiens, aide soignants, enseignants de la Mission catholique) et des manœuvres dans les chantiers d'exploitation forestière. Les femmes se contentent des activités dans les plantations des Nzimé, de la recherche des produits forestiers non ligneux (huile de moabi, mangue sauvage), de la vannerie et de l'agriculture vivrière. Ces activités leur procurent des revenus pour la survie des maisonnées. Chez les

populations du village Djenou, l'activité économique est dominée par l'agriculture de rente et la chasse pour les hommes. De leur côté, en dehors de l'agriculture vivrière, les femmes s'activent dans la vente des plats cuisinés, des beignets, du vin de palme produit par les hommes, des produits de la vannerie, de la distillation de l'alcool, etc.

Le peu d'argent gagné dans l'exercice de ces activités est également destiné à l'achat des biens de première nécessité tels que le savon, le pétrole, le sel, l'huile, les cubes, etc. Les vêtements, les ustensiles de cuisine et les produits de beauté peuvent être acquis lors des entrées importantes d'argent. L'argent gagné par les populations est aussi investi pour résoudre les problèmes de santé familiale et de scolarité des enfants.

La configuration sociale actuelle des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet est presque la même que celle qui précède l'arrivée des projets de forêts communautaires. Les villages sont hideux et donnent l'aspect de *cimetière du développement*. L'introduction de manière hâtive des Baka et Nzimé dans l'économie monétaire, est significative de la *gestion végétative* (Karsenty, 1999a et Oyono, 2004b) qui est faite des revenus forestiers. La fraction la plus importante des gains financiers induits par le processus de décentralisation a emprunté des destinations infructueuses. Quand la manne n'a pas été détournée par les gestionnaires, les communautés locales ont *bu et mangé* avec l'argent de leurs forêts en guise de revanche sur l'Etat, les exploitants forestiers, les présidents des comités qui seuls jouissent des bénéfices de leur patrimoine sylvestre.

V.1.3. Comités de gestion capturés

Les mécanismes de fonctionnement du COBABO et du CODEVIR conduisent à une participation minimaliste des gestionnaires et à la soumission de ces derniers aux logiques de la nouvelle loi forestière. Pourtant les comités considérés qui doivent assurer le développement local ont pour mandat de définir les priorités socio-économiques dans les villages de Djenou et du Bosquet, de les suivre et de les évaluer. Mais dans l'ensemble les priorités en question ne sont

adéquatement pas déterminées. Lorsque des priorités sont toutes définies, sur un mode marginale, les représentants des comités de gestions ne participent pas, au niveau central (MINFOF), à l'élaboration des décisions concernant les modalités de gestion de leur foncier forestier et des ressources qui s'y trouvent.

Les modalités de fonctionnement des institutions de gestion de la biodiversité dans la région de Lomié, mettent en évidence de nombreuses limites. Le contexte fondateur des forêts communautaires et la mise en place des structures de pilotage, comme nous l'avons précisé plus haut, sont gouvernés par la fièvre de la manne forestière (Karsenty, 1999b). Les forêts communautaires du Bosquet et de Djenou, montées à la hâte, ont bénéficié de la bénédiction des acteurs extérieurs (Etat, ONG, élite extérieure, etc.), sans prise en compte des réalités endogènes, sans analyse des sociocultures concernées, et sans planification préalable. Pour des raisons politique, humanitaire, économique, des missionnaires, des élites extérieures, ou des exploitants forestiers se sont investis au montage de ces instruments, sans lisibilité adéquate sur les responsabilités pratiques des dirigeants du CODEVIR et du COBABO. La SNV et le CIAD, en tant que ONG qui disposaient déjà d'une ingénierie nécessaire au montage des projets de développement dans la région de Lomié, n'ont été que très faiblement associées dans la conception des schémas directeurs et de fonctionnement des comités de gestion par l'Administration.

Les éléments organisateurs des forêts communautaires ont certes été réfléchis (Abé'ele et al. 2004), mais ceci n'a pas empêché l'émergence de limites notables. Les comités considérés se sont progressivement détachés de la base, des communautés qu'ils représentent, pour tisser des connexions avec les exploitants forestiers et négocier *dans le dos* de ceux-là mêmes qu'ils étaient supposés représenter (Etoungou, 2003). Le Comité de Développement des Villages Réunis par exemple s'est retrouvé capturé par l'élite urbaine (Etom & Talla Talla), qui a finalement perçu les enjeux cachés derrière ce genre d'initiative villageoise, et s'est jointe à l'Administration, aux ingénieurs forestiers pour manipuler les populations. Le rôle de cette élite urbaine dans la région de Lomié est établi. Souvent elle apporte des idées novatrices. Mais en règle générale, l'insertion de ces membres dans la dynamique paysanne devient

progressivement néfaste lorsqu'ils cherchent à contrôler les associations²⁶ et les ressources (Oyono et Temple, 2003). Fongang (2004), parlant « du retour des migrants urbains », exprime ainsi son inquiétude au sujet des logiques de cette catégorie d'acteurs :

« On cours le risque de se retrouver dans une série de processus ne s'inscrivant en rien dans une logique de développement mais ressemblant beaucoup plus à une mise en scène pilotée par des acteurs n'ayant pas pour réels objectifs ceux déclarés, embrigadant leurs partenaires et ceux qu'ils sont supposés représenter dans un discours savamment organisé et destiné à servir leurs intérêts cachés » (Fongang, 2004).

Le point ultime de cette action a été atteint lorsque les possibilités offertes aux comités villageois pour l'accès aux revenus et la participation à la prise de décision sur la gestion des fonds ont été restreintes par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de l'Administration territoriale, datant du 29 février 1999 et fixant les modalités d'emploi des revenus issus de l'exploitation forestière (Oyono, 2006). Au terme de cet arrêté, les comités de gestion deviennent de simples organes annexes, sans véritable pouvoir de décision, ce qui constitue un véritable bémol par rapport à l'esprit de la réforme, qui entendait faire des associations à la base des partenaires dans la gestion des ressources forestières. Dans le fonctionnement actuel du COBABO et du CODEVIR, sous tutelle de la Cellule de la foresterie communautaire ayant qualité de censeur ou de ses représentants (chefs de postes forestiers), les comités de gestion sont de simples figurants. La plupart des décisions étant prises par l'administration en charge des forêts. Cette absorption des comités de gestion des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet par l'Etat et les entrepreneurs de la filière bois est une des variables qui expliquent, non seulement de l'absence de résultats pertinents, mais également de leur assujettissement.

V.2. RESISTANCE A LA REFORME FORESTIERE

Dans la région de Lomié en général et au sein des villages de Djenou et de

²⁶ Surtout à des fins politiques en tant que base arrière pour le recrutement de l'électorat lors des différentes consultations. C'est le cas des élections municipales et législatives de 2002 et 2007, lorsque Etom et Talla Talla se sont respectivement présentés comme candidats à la mairie et à la députation dans la circonscription de Lomié.

Moangue Le Bosquet en particulier, la bataille pour le contrôle et la gestion des ressources naturelles est particulièrement rude. Malgré des réformes intervenues dans le secteur forestier depuis 1994, la politique camerounaise en matière d'exploitation de la biodiversité, semble perpétuer une large domination du *bloc stratégique* constitué de l'Etat, des exploitants forestiers et des comités de gestion, ce qui ne concilie pas suffisamment les intérêts des différents acteurs. Cette illégalité a favorisé l'émergence, dans les villages concernés, d'une résistance Baka et Nzimé face à la mainmise de l'Etat, des exploitants forestiers et des gestionnaires, pour déboucher sur la contestation même de la foresterie communautaire (Nkoum-Me-Ntsény et Nguifo, 1996).

V.2.1. Démocratisation de la gestion forestière et contestation

Au Cameroun, la décentralisation de la gestion des forêts se donne, dans l'ensemble, une démarche sous-tendue par une implication profonde et une responsabilisation significative des acteurs locaux, des communautés locales et des gouvernements locaux en particulier, dans la gestion des écosystèmes forestiers et des bénéfices qui y sont liés (Oyono, 2006 :164). Même s'il peut paraître prématuré de juger la réforme forestière initiée depuis le début des années 1990 dans le Sud-Est Cameroun, il importe de constater tout de même que son application a posé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. Ainsi, la revendication pour la propriété de la forêt et de ses ressources prend évidemment l'allure d'une bataille (Blundo, 2002 : 82) où la démonstration de la présence et de la prééminence sur la ressource est centrale.

Les gains générés par l'exploitation de la ressource ligneuse suscitent une dynamique d'appropriation compartimentée et favorisent l'érection des clivages d'exclusion d'accès à la manne forestière. La gestion de la biodiversité n'est plus tout à fait une *chance* aussi bien pour la forêt que pour les populations locales (Bigombé logo, 2002 : 280). Les multiples revendications qui meublent au quotidien le fonctionnement des structures de gouvernance environnementale au sein des villages de Djenou et Bosquet entachent les relations de cohabitation pacifique entre les dirigeants, les notabilités traditionnelles et les populations à la base, pour établir l'équité dans la gestion des ressources de propriété collective. Ceci est le résultat d'un manque d'ordonnement d'éléments dont la

fonctionnalité et la pertinence ne font sens ni individuellement ni collectivement (Mbonji Edjenguèlè, 2005).

Dans le cas d'espèce, notons que la société Baka est régie par une logique de fonctionnement qui stipule qu' « *il ne peut y avoir de gestion durable des ressources naturelles si les populations ne contrôlent pas elles-mêmes l'ensemble du processus*²⁷ ». Or, le bureau du COBABO, en tant qu'organe chargé de gérer la forêt communautaire, est constitué majoritairement de personnes bien scolarisées et certaines ont eu à travailler dans des organisations modernes. C'est le cas du gestionnaire (ex-animateur à la SNV), du président (infirmier), du secrétaire général (conseiller municipal), etc. Les mécanismes de participation de la population à la gestion de la forêt communautaire sont absents. Les bases d'une organisation permettant la représentativité des douze quartiers du Bosquet n'existent pas, du fait que le modèle associatif avec ses exigences (niveau d'instruction) a été plaqué sur une organisation traditionnelle qui est de nature rassembleuse et conciliante. L'attribution des postes de responsabilités repose davantage sur le critère de compétence et disqualifie les leaders anciens (Kobo, Nganga, Wa kalo, etc.), au profit des statuts nouveaux (présidents, gestionnaires, etc.). Ces positions sont disputées entre les groupes familiaux du village. Chaque famille souhaite placer dans le bureau un des siens, ce qui paraît difficilement réalisable, étant donné le nombre de clans-douze- et le critère de niveau d'instruction. C'est le cas du bureau actuel que les populations accusent d'être dominé par le quartier Baréko, qui est représenté à lui seul par cinq membres sur les douze familles que compte le village. Kalo Pierre, ancien président du COBABO, n'hésite même pas à l'appeler *bureau mafia*. Le fonctionnement du Comité des Baka du Bosquet, et par ricochet la gestion de la forêt communautaire, à cause de la suppression des canons anciens de gouvernance environnementale, expose le bureau actuel à des contestations permanentes.

Le Comité de Développement des Villages Réunis, bien qu'il ait l'avantage d'être formé de personnes bien scolarisées, parmi lesquelles des fonctionnaires en activité ou retraités, la structure ne bénéficie pas non plus d'un écho favorable auprès des populations. L'imposition du bureau actuel ne fait pas encore

²⁷ Ces propos sont de Megouta Béko Jean, jeune Baka, Bosquet le 20 août 2005.

l'unanimité dans les différents villages. L'intégration automatique de deux membres fondateurs dans l'organigramme de la structure est fortement contestée parce qu'elle augure la capture de la rente par cette élite dirigeante. Le fait de réduire les notabilités traditionnelles des quatre villages en simples membres de droit dans les statuts du CODEVIR est pour ces derniers un simple musellement qui s'illustre au niveau des chefferies, par la peur des chefs de perdre leurs pouvoirs et prérogatives au sein de l'association (Dkamela, 2003 : 28). Pkasselé René, leader Baka du village d'Abakoum, analyse en observateur averti la situation en ces termes : *«C'est la forêt qui aujourd'hui considérée comme source de richesses, aiguise les appétits des uns et des autres, et crée un climat de tension et de désordre dans les rapports d'antan, quand vient le moment de se partager la manne issue de l'exploitation »*. Ceci augure le rejet de la décentralisation se traduisant socialement par une remise en cause de la foresterie communautaire.

V.2.2. Rejet de la foresterie communautaire par les populations locales

Les actes de dérision déployés par les populations Baka et Nzimé des villages de Djenou et du Bosquet dévoilent des formes de critiques mises en œuvre pour fustiger la main basse qui est faite par l'Etat, les exploitants forestiers et les gestionnaires sur les ressources à propriété collective. La dénonciation de la réforme et des alliances qui se tissent entre les acteurs se perçoit au quotidien à travers des attitudes et des comportements déviants. L'analyse de la quotidienneté des communautés concernées dévoile les manifestations d'une contestation vivante vis-à-vis des chargés des opérations forestières et leurs relais hégémoniques, taxés de capteurs et de voraces.

A travers les villages, la connivence entre groupes d'acteurs est dénoncée et fustigée par des gestes divers. Ainsi, à la question de savoir si l'exploitation forestière participait de l'amélioration des économies familiales par exemple, les populations réagissaient de diverses manières : soit par l'étonnement, soit par la négation. L'on peut comprendre que cela exprime la déception des populations face à cet instrument de développement qui n'apporte pas de solutions à leurs problèmes. Lossi Jean (48 ans, Bosquet), un de nos enquêtés, avait bien traduit ce sentiment général en réagissant à

cette question. Sa réponse fut sans ambages : « *La forêt communautaire n'a pas apporté de changement. Au contraire nous mourrons de faim, de maladie, etc. On aurait préféré garder notre bois sans qu'il soit exploité et que les revenus profitent à d'autres personnes (État, gestionnaires, exploitants, etc.) dans la mesure où tout ça c'est des pilleurs* ». Ces propos traduisent la gêne à promouvoir la foresterie communautaire dans les villages de Djenou et du Bosquet. Car la signature du contrat d'exploitation avec SOKADO en 2001 et qui n'a rapporté que 540 000 francs CFA au village Bosquet, apparaît aux yeux du public comme un don de bois à l'exploitant.

Ce déficit numéraire entre les essences sorties de la forêt (mabe) et les recettes perçues, est violemment critiqué par la communauté qui relève l'incapacité du COBABO, à anticiper face à des exploitants rusés dans leur appât du profit (Dkamela, 2003). De jour comme de nuit, on assiste à des allés et venus des grumiers en destination de Yaoundé et de Douala, derrière des nuages de poussière que soulèvent les gros porteurs (cf. Planche 5.1.), c'est le désert que l'on observe au sein des villages de Djenou et de Moangue Le Bosquet. Les populations croupissent dans la misère au moment où les industriels de la filière bois réalisent des bénéfices énormes avec leur patrimoine forestier.



Planche 5.1. Un grumier transportant du bois au Bosquet. (Antang, 2006)

Cette cabale forestière bénéficie parfois aussi de la complicité des chargés

des opérations forestières. Car après s'être imposés comme leaders du COBABO et du CODEVIR, les gestionnaires ont cédé les forêts aux exploitants, pour qu'elles soient bénéfiques à eux-mêmes. Une partie des revenus-qui n'est d'ailleurs pas souvent importante-est allouée aux victuailles. Ainsi, l'initiative de la foresterie communautaire, dont l'objectif officiel est d'améliorer le niveau de vie des populations Baka, profite finalement aux exploitants forestiers, aux gestionnaires, aux autorités administratives et aux chefs de postes forestiers, tous membres de la cabale forestière. Le discours sur la pauvreté répercuté par les autorités et les élites administratives est ainsi récupéré par les populations et retourné contre ces autorités et élites pour dénoncer leur trahison fondée sur une cupidité et une vénalité qui inondent les consciences (Afané, 2004 : 509). Ils rapportent plutôt des bénéfices substantiels aux fonctionnaires collaborateurs qui « *sont prêts à vendre toutes nos forêts aux exploitants, pourvu qu'ils aient leur argent, de grosses motos, des fusils de chasse et vivent bien chez eux* » (Kalo Pierre, 48 ans, Bosquet). La promotion du bien-être des populations n'est pas la priorité des gestionnaires. Le plus important pour eux, c'est de se remplir les poches et d'améliorer leur niveau de vie à partir de l'exploitation des ressources ligneuses. Le respect des objectifs assignés par les plans simples de gestion au bénéfice de tous n'est pas leur souci.

Conscientes de cet état de chose, les populations se croient en droit de ne plus faire confiance, non seulement à l'élite dirigeante, mais aussi au projet même de forêt communautaire. Cette dernière est d'ailleurs classée au rang d'instrument d'aliénation et d'exploitation. Le quotidien dans les villages de Djenou et du Bosquet est ainsi meublé de nombreux gestes et paroles qui expriment le dédain vis-à-vis des gestionnaires et des autorités administratives. En effet les expériences de dévolution des pouvoirs et des responsabilités sur la gestion des ressources naturelles dans les communautés Baka et Nzimé n'ont pas produit des effets escomptés. Comme on peut le comprendre, la propriété communautaire, avec sa régulation des ressources naturelles locales, soulève d'épineux problèmes dits d'incitants, et serait naïf de supposer que ceux-ci sont totalement résolus (Baland et Platteau, 1998b). Raison pour laquelle nous pouvons conclure avec Suziki (2005) que la décentralisation n'a conduit qu'à une prolifération des conflits au

niveau local.

V.2.3. Conflits liés à la réforme

Malgré les opportunités qu'offre la libéralisation du secteur forestier par l'Etat, en matière de gestion des ressources et de renforcement des solidarités entre groupes sociaux, l'on constate qu'à l'état d'équilibre des rapports entre Baka et Nzimé se sont substituées une discrimination dans les modes d'accès et de gestion de l'espace, une réorganisation du milieu de vie et des revendications basées sur l'antériorité et le brandissement des titres d'autochtonie.

La forêt communautaire est le creuset de conflits et de perturbations de l'ordre social en milieu rural. Ces oppositions, entendus ici comme des situations d'antagonisme, de discorde, de contestation de la compétence, ne sont pas seulement le résultat des intérêts divergents des parties en conflit, mais elles tiennent aussi à l'existence des points de vue différents sur la situation et les systèmes de valeurs différents. Dans la région de Lomié, ils opposent soit les membres d'une même communauté, soit des communautés voisines, soit une communauté à l'Etat, soit enfin une communauté à un individu qui lui est extérieur. Ces différents qui naissent du processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires peuvent être apparents selon qu'ils sont formellement exprimés et révélés par les acteurs dans la dynamique de leur déclenchement, de leur déroulement ou de leur gestion, ou latents selon qu'ils sont plus ou moins révélés²⁸.

En dehors des cas de confrontation entre les populations du Bosquet et la société SOLET, ou encore les ripostes opposées à la SFS par les habitants de Djenou sus évoqués, le cas des violences du Bosquet entre les Pygmées et leurs voisins Bantou au sujet de la propriété forestière est illustratif à plus d'un titre pour comprendre les conflits liés à la réforme. L'enlissement des rapports entre Baka et Nzimé des villages du Bosquet, de Mayang et de Nemeyong remonte donc à 1996. A cette époque, la société forestière HAZIM, détentrice d'une vente de coupe, exploite le bois dans la région. Dans la délimitation de l'assiette de coupe, les forêts de Moangue Le Bosquet n'étaient pas concernées, mais plutôt celles voisines de Nemeyong. Les

²⁸Lire Patrice Bigombé Logo et Jonas Kemajou Yapze, L'attribution des forêts communautaires dans la politique et la législation forestière camerounaise, module de formation, projet RIGC, Yaoundé, Août 2006.

limites initiales n'ont cependant pas été respectées. Des arbres plantés dans le territoire du Bosquet ont été abattus. Lors de la tenue des palabres, il était nécessaire d'associer les deux groupes ethniques à la réunion. Après les assises, il a été décidé d'indemniser les populations locales à hauteur de 220 000 francs CFA, dont 150 000 francs CFA pour Nemeyong et 70 000 francs CFA pour Le Bosquet (Anto Pierre, 48 ans, Mayang). Mais au moment du partage, la solidarité entre Bantou Nzimé joua en faveur de Mayang, situé au Sud du Bosquet, ce qui a permis aux populations de Mayang de s'approprier la part qui revenait aux Baka. Et comme si cela ne suffisait pas, les Nzimé, pour justifier leur attitude, déclarèrent que les pygmées étaient des nomades et que par conséquent, le territoire du Bosquet n'était pas leur propriété, qu'il fait partie du patrimoine Nzimé et que tous ceux qui y habitent n'ont pas droit aux ressources, encore moins à une revendication sur les revenus que peut fournir la terre de leurs ancêtres (Kalo Pierre, 53 ans, Bosquet).

Frustrés par ce déni du droit aux ressources et aux revenus générés par l'exploitation de leur forêt, les Baka, sous la houlette des Sœurs Spiritains, portèrent plainte auprès des autorités administratives de Lomié. Mais à leur grande surprise, les requêtes déposées ne connurent pas de suite favorable. C'est pourquoi, courant septembre 1997, les populations du Bosquet organisèrent une grève dont l'objectif était de demander aux autorités administratives de reconnaître la présence Baka sur le territoire où ils étaient installés depuis plus d'un quart de siècle. Mais au lieu que ce soient les mécontents qui assaillent les privilégiés, se furent au contraire les villageois de Mayang qui, machettes et gourdins à la main, envahirent le village du Bosquet, bastonnant, pillant et intimant l'ordre aux pygmées d'adopter un profil bas, clamant qu'en cas de résistance, ces derniers rentreraient chez eux en forêt, leur habitat d'origine (Antang Yamo, 2006: 199).

Face à cette situation, les Baka du Bosquet optent pour la foresterie communautaire en pleine expansion dans la région de Lomié à cette époque. L'objectif ici étant non seulement de se constituer en entrepreneur forestier, mais surtout d'obtenir par ce biais une sorte de titre foncier (*ibid.*). Les aspects financiers liés à l'acquisition du précieux outil, vont jouer en défaveur des populations pygmées qui,

économiquement, ne peuvent pas s'acquitter des droits y afférents. Selon la loi de 1994, les coûts d'acquisition d'une forêt communautaire se situent entre 3 700 000 et 15 050 000 FCFA, pour des superficies allant de 3 500 à 5000 hectares, couvrant les frais de constitution du dossier, l'élaboration du plan simple de gestion et de la convention de gestion (Fomete, 2000), sans compter l'étude d'impact environnemental. Ces sommes sont considérables pour les communautés rurales camerounaises, et sont hors de portée pour n'importe quel village dans ce pays. C'est au travers des religieuses, de la SNV et de la SDDL que les Baka, après 2 ans de démarches administratives incessantes, ont réussi à sécuriser tout au moins pour 25 ans, leur espace. Ce qui est vécu par leurs voisins Nzimé comme un défi dans la mesure où, non seulement jusqu'à ce jour les populations de Mayang et de Nemeyong n'ont pu avoir leur propre forêt communautaire, mais bien plus, ne peuvent plus s'ingérer dans la gestion des ressources qui se trouvent dans la portion de forêt attribuée aux Baka. Et pour ne pas le vivre en victimes résignées, les Nzimé, le jour de la délimitation du territoire devant constituer la forêt communautaire du Bosquet, ont méconnu les limites d'antan qui séparaient les trois villages. Sur la longueur de sept kilomètres cédée au Bosquet par Mayang en 1972, quatre kilomètres furent retirés en 1998. Du côté de Nemeyong, sur les huit kilomètres, la limite fut repoussée sur trois kilomètres. Ainsi, sur quinze kilomètres que comptait le Bosquet à la création du village, huit kilomètres d'espace lui reste à ce jour. Pour arracher cette portion de terre aux populations Nzimé, la bataille fut tellement rude qu'il se dit que le Sous-Préfet de Lomié de l'époque avait perdu la vie, du fait qu'il tentait de faire admettre à ces dernières que les pygmées sont des êtres à part entière et qu'ils jouissent d'un droit à la terre. Il avait trouvé la mort quelque temps après son intervention dans le règlement du conflit. On affirme qu'il est mort à cause de son attitude, jugée oscillante à l'égard des groupes (Antang Yamo, 2006).

Ces multiples turpitudes apportées par la réforme forestière, méritent qu'on s'y attarde un peu pour essayer de trouver un sens dans ces désordres.

V-2-4. Sens et puissance des conflits

L'administration à outrance des forêts de Djenou et du Bosquet, et de

nombreux abus causés aux populations riveraines par les élites²⁹ ou les opérateurs économiques sont sous-tendus par des velléités de marginalisation et d'exclusion. La formation des blocs de résistance qui s'accroissent chaque jour davantage dans les sociocultures Baka et Nzimé, illustrant l'enracinement des tensions entre groupes d'acteurs, fragilise la foresterie communautaire et favorise l'appropriation de cette dernière par les élites, les exploitants et l'administration forestière.

Les conflits liés à la délimitation des forêts communautaires s'inscrivent dans les interprétations locales divergentes des normes du droit positif forestier relatives à l'attribution des forêts communautaires. On note une persistance des contradictions entre le code forestier et la législation foncière qui débouchent sur un enchevêtrement entre les systèmes anciens de gestion de la biodiversité et les législations modernes (Antang Yamo, 2006). La disqualification des institutions et systèmes traditionnels de gestion de ressources forestières, et les contradictions entre les systèmes de représentation engendrent une difficulté à concilier les objectifs de conservation et les objectifs de développement. Le droit coutumier ne s'accommode pas de la vision étatique de l'assignation et de l'aménagement des espaces forestiers. Il est à l'origine de conflits entre les communautés villageoises qui ne se retrouvent pas dans un tel registre normatif et entre les responsables de l'administration forestière locale et les animateurs des organisations d'appui au développement qui assistent les communautés villageoises dans ce processus. Ce principe de souveraineté sur l'environnement accordé à des acteurs extérieurs à la communauté traduit une absence de considérations endosémiques³⁰ de la biodiversité. Ces mouvements sociaux sont entretenus par des leaders dont le but fondamental est d'équilibrer les rapports de force qui ne leur sont pas profitables, à défaut de les renverser à leur avantage. La politique du pouvoir administratif semble viser l'objectif d'évincer complètement de l'exploitation forestière les populations paysannes.

Par ailleurs la gestion des revenus des forêts communautaires constitue une

²⁹ Elite ici s'entend comme « la minorité disposant dans une société déterminée à un moment donné d'un prestige, de privilèges découlant de qualités naturelles valorisées socialement (...) ou de qualités acquises (culture, mérites, aptitudes, etc.). Voir Giovanni Busino, *Elite (s) et élitisme*, Paris, PUF, collection « que sais-je ? », 1992, p.4.

³⁰ Lire Mbonji Edjenguèlè, *l'Ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno- anthropologie culturelle*, Yaoundé, PUY, 2005.

sérieuse menace à l'administration à long terme de la biodiversité. Elle génère des conflits qui sont à l'origine de la rupture de la cohésion sociale entre les familles ou les villages, à cause du partage jugé inéquitable de la rente financière de la forêt communautaire³¹. Elle met au prise les communautés villageoises et les entrepreneurs forestiers (élites qui par calcul et rarement par conviction veulent participer au développement de leur village, et les opérateurs économiques animés par l'appât des gains spectaculaires). Les camps se regardent en chiens de faïence. L'espoir a tourné en déception. Le discours sur la lutte contre la pauvreté affiché par les autorités administratives et les élites est récupéré par les populations locales et retournées contre ces derniers pour dénoncer leur trahison fondée sur leur cupidité et leur vénalité. Dès lors, la tristesse des populations villageoises est compréhensible face à cette réforme qui n'apporte pas les solutions à leurs problèmes de développement. Le projet de dévolution des pouvoirs et des responsabilités aux communautés villageoises sur les ressources naturelles dans la région de Lomié n'a pas produit les effets escomptés : on assiste à la non affectation de la grande partie des revenus des forêts communautaires à la satisfaction des besoins communautaires définies dans les plans simples de gestion, au non investissement des fonds forestiers communautaires dans la réalisation des projets générateurs de revenus. La conséquence en est que les villages deviennent plus pauvres qu'avant, c'est-à-dire dépouillés de leurs ressources et privés de toute perspective de développement. D'ailleurs après le passage du projet Soutien au développement durable de Lomié (SDDL) initié par la SNV et qui a été impliqué dans l'acquisition des forêts de Djenou et du Bosquet, les populations de la région se demandent aujourd'hui, s'il fallait vraiment consacrer leur temps à cette affaire (Antang Yamo et Yves Mandjem, 2007).

La légitimité traditionnelle des chefs vacille devant le pouvoir de l'argent, des élites, des responsables de gestion et autres. Les conflits de générations opposent les aînés et les cadets sociaux au sujet de l'accès intergénérationnel aux ressources forestières et aux revenus issus de leur exploitation. Ces conflits sont à l'origine de la fragmentation des identités villageoises, car les cadets sociaux (scolarisés, diplômés

³¹ Le cas le plus illustratif est celui de Djenou où la redistribution future de la manne forestière entre les quatre villages qui constituent le CODEVIR demeure une pomme de discorde entre un partage égale et celui au prorata du poids démographique.

de l'enseignement supérieur au chômage, déflatés du secteur public ou privé, élites urbaines), du fait de la possession de la ressource intellectuelle, évincent les aînés, gardiens des traditions. Des conflits surgissent aussi ici au sujet de la nature des projets à réaliser avec les revenus de la rente forestière. Les premiers, ouverts à l'innovation et au changement, penchent pour des réalisations sociales et de divertissement (écoles, centres de santé, foyers culturels, terrains de jeux, etc.), les seconds préfèrent la réalisation des besoins immédiats (nourriture, boisson, prise en charge-santé). D'autre part, les conflits de classes prennent la forme de luttes sociales intenses au sein des communautés villageoises en vue de la préservation ou du renversement des hégémonies entre les différentes familles, parfois sous la malveillante bénédiction des élites extérieures. Ces multiples aléas et distorsions qui rendent improductives la réforme du secteur forestier au Cameroun se dévoilent comme un refus des obligations imposées par un ordre social et politique fonctionnant sur la base des rapports sociaux inégaux (Afané, 2004 : 542) fondés sur le schéma de prédation.

Dès lors la foresterie paysanne, instance productrice de frustrations et de déceptions, apparaît comme un espace stratégique dans le déclenchement des mouvements sociaux (Antang Yamo et Yves Mandjem, 2007). Lieu de concentration et de déploiement des pouvoirs, et par conséquent, espace disputé ou contesté, la forêt communautaire dévoile l'importance qu'elle tient dans la création historique d'un nouvel ordre dans la région de Lomié. A cet effet la remise en cause de la réforme forestière, en tant qu'expression de l'opposition à un ordre social, participe d'un processus de création de modes d'action par les Baka, confrontés à des expériences concrètes de domination et d'exploitation. Cette contestation renvoie au cœur des ripostes paysannes et des mécanismes de production de la société par elle-même (Touraine, 1977: 10).

V.3. REFORME FORESTIERE COMME SOURCE DE LA TRAGEDIE DU COLLECTIF

La surexploitation des ressources dont fait l'objet les forêts de Djenou et du Bosquet présente les caractéristiques d'un suicide. Cela n'est peut-être pas

perceptible à cours terme. Mais une vision à long terme débouche sur une dégradation poussée de l'environnement, ce qui participe du bouleversement des modes de vie des populations Baka et Nzimé de la région de Lomié.

V-3-1. Perte de l'autorité politique

Bien que la promotion des institutions locales ait été définie comme un stade important du processus de décentralisation (Newman, 1992), il convient de rester prudent quant à ce qui concerne les mécanismes de mise en chantier du processus.

En ce qui concerne le village du Bosquet, le COBABO est l'association créée comme entité juridique pour gérer la forêt communautaire. Mais en près de dix ans d'existence, le fonctionnement de la structure a entraîné plusieurs crises dans le village: conflits vieux-jeunes, luttes pour le contrôle et le partage de l'argent, surtout luttes de pouvoir (Dkamela, 2003, 15). Ces multiples combats sur le champ social, reflètent les guerres de leadership pour le positionnement au sein du village. Cette lutte de positionnement au Bosquet réinstaure le fameux conflit de génération qui oppose déjà au sein de la société Baka, les jeunes scolarisés aux anciens. Un membre du bureau, s'estime être l'interlocuteur valable de la communauté et apte à répondre à toutes les attentes des partenaires au développement. C'est le cas de Kanga Simon, le chargé des opérations forestières qui occupe ce poste depuis la création de la forêt communautaire en 1998 et qui, dans l'exercice de ses fonctions, fait la pluie et le beau temps. D'où un déplacement des pôles de pouvoirs qui s'opère au détriment des aînés : Kobo (vieil homme), Kobo a Wossô (vieille femme), Tuma (grand chasseur d'éléphants), etc., garants de la stabilité sociale. Cette situation traduit la tragédie que vivent les dignitaires Baka suite à la décentralisation de la gestion des ressources forestières au Cameroun.

Pour ce qui est de Djenou, la coexistence entre l'aristocratie traditionnelle et le CODEVIR n'échappe guère aux faits d'affrontement et d'incohérence entre les structures de développement et les institutions politiques traditionnelles. Le musellement des chefs de Djenou, Djébé, Abakoum et Nemeyong se traduit par

leur réduction à de simples "membres de droit", tel que prévu par l'organigramme de la structure (PSG, 2001). A Djenou, le plus grand village parmi les quatre avec 600 habitants, on relève des velléités de scission motivées par le désir du chef et des notables d'occuper les postes stratégiques dans la gestion des ressources futures. Au quotidien, on a l'impression que la gestion des affaires courantes repose sur le chargé des opérations forestières (Dkamela, 2003 : 28), qui seul est consulté par les autorités administratives et les exploitants forestiers. Ce qui remet en surface, l'épineuse question de cohabitation des structures anciennes et modernes au sein des villages. Le contrôle et le partage des bénéfices à venir constituent des enjeux importants qui sous-tendent les luttes hégémoniques entre groupes sociaux rivaux. Le CODEVIR n'illustre-t-il pas la rupture du contrat social et la lutte des classes dont parle Rousseau ? La réduction des chefs de village à de simples membres de droit, sans véritable pouvoir, confirme le besoin pressant pour les dirigeants du CODEVIR d'assujettir les notabilités traditionnelles.

V.3.2. Perte des droits de propriété

L'apparition, puis l'affirmation de la foresterie communautaire en 1994 au Cameroun, contribua à définir un nouveau mode de gestion des ressources sylvicoles. Cet instrument qui valorise plus le bois par rapport à d'autres produits de la nature consiste à écarter progressivement les Baka et Nzimé de la gestion de l'environnement. La décentralisation est rapidement appropriée par l'Etat, les exploitants et les élites, qui y voient un moyen objectif de gérer les forêts du Sud-Est Cameroun.

En dépit des espoirs qui ont accompagné la décentralisation dans la région de Lomié, la gestion des espaces forestiers octroyés au CODEVIR et au COBABO par le biais de la forêt communautaire revient en fait à l'Administration. La loi confère à l'Etat le rôle d'encadrement permanent (Bomba, 2004 : 252). C'est lui qui détient réellement la forêt et c'est lui qui s'en réserve les droits d'usage et réprime les entraves aux normes qu'il édicte. Les autorités traditionnelles se sont vues dépossédées de leurs droits originels d'appropriation, d'usage et de contrôle

sur les forêts ancestrales. Pourtant, la gestion du foncier forestier et de ses ressources dans les villages de Djenou et du Bosquet relevait de l'unique autorité des chefs de clans dont le pouvoir de décision était collectivement reconnu de l'ensemble des lignages. L'État a fait des chefferies de simples auxiliaires administratifs dépourvus de tous pouvoirs de décision. Les anciens maîtres de la terre sont devenus des exécutants des consignes venant de l'administration forestière. Les questions d'environnement ne sont plus vues à partir du local. Les politiques d'aménagement des forêts sont conçues d'en haut dans les bureaux du Ministère des forêts puis imposées aux populations riveraines (Mogba, 1999).

La législation forestière actuelle reste avant tout répressive et conduit à un net recul des droits coutumiers sur le royaume vert. La sylve tend à devenir aujourd'hui une simple réserve des produits ligneux et non ligneux dont l'exploitation procure d'énormes revenus à l'État et aux exploitants de la filière bois. La réforme a retiré aux autorités traditionnelles (aînés) leur rôle de contrôle effectif des pratiques sociales, notamment celui de la répression des infractions à la réglementation forestière confiée depuis lors aux seuls agents forestiers (Allaoui, 1982). Or, dans l'imaginaire des populations de Djenou et du Bosquet, la forêt reste un espace dont l'usage permet de garantir aux populations une sécurité alimentaire, pharmacologique, technologique, pédagogique, etc. Dès lors, les pratiques de chasse, d'agriculture, de cueillette et de rituel, ponctuant le vécu quotidien des peuples de la forêt, subissent des coûts énormes à cause d'une altération des droits des autorités traditionnelles sur l'espace. En fait, la réforme forestière de 1994, par la rationalisation et la sécurisation dont elle est porteuse, n'a pas pris en compte la quotidienneté des peuples Baka et Nzimé.

V.3.3. Dégradation de l'environnement

Les milieux forestiers dans lesquels vivent les populations Baka et Nzimé de la région de Lomié abrite, de nos jours beaucoup moins de biodiversité, et les systèmes mis en place pour la gestion de ces écosystèmes font peser des menaces sur la durabilité des essences et du milieu physique. Les essences précieuses (moabi, sapelli, etc.) sont exploitées à un rythme effréné. Avec elles tombent aussi

de nombreuses autres espèces ligneuses, des milliers de plantes herbacées ravagées par l'ouverture des pistes forestières. La reconstitution de ces espèces, quoiqu'on dise, n'est pas évidente. Elle ne va pas non plus de soi. Il en résulte une perturbation certaine et profonde de l'équilibre écologique. Or l'étroitesse des liens entre le Nzimé, le Baka et la nature a abouti, à travers les millénaires, à des itinéraires de maîtrise spatiale et d'harmonie homme-nature.

A Djenou, tout comme au Bosquet, bien qu'il soit généralement admis que la longue histoire entre les communautés Baka et Nzimé et le milieu naturel a toujours donné lieu à une exploitation culturelle des populations végétales et animales, force est de constater que la logique technicienne a perverti cette réalité. La conséquence en est que les usages industriels, en tant que cultures de conquête et de destruction, ont, par le déboisement massif (...), mis en danger les grands équilibres naturels (Memel-Fotê, 1991 34-40). Pourtant la forêt communautaire est faite pour défendre les intérêts de l'environnement et des populations concernées, c'est-à-dire, œuvrer pour une gestion à long terme et équilibrée des écosystèmes forestiers. Mais aujourd'hui on constate que c'est un moyen de piller les populations et d'accélérer la dégradation



Planche 5.2. Forêt éventrée par l'exploitation industrielle du bois à Ntéha'a au Bosquet. (Antang, 2005)

de la nature. Au Bosquet, le contrat d'exploitation de février 2005, signé entre la

société BEXDAN et COBABO, porte essentiellement sur le mabe³². Pour un peuple qui dépend en grande partie de cet arbre pour vivre, cela est une perte énorme. Sœur Bernadette qui accompagne les Baka dans l'appropriation intégrale de leur forêt communautaire, le regrette en ces termes : « *En six mois d'exploitation, vingt-cinq arbres ont été coupés pour une population de 1050 habitants, c'est énorme. C'est même suicidaire pour un peuple qui a développé depuis des millénaires des relations étroites non seulement avec la forêt, mais avec cet arbre* ».

Pour tout dire, les communautés Baka et Nzimé possédaient un patrimoine écologique très riche du fait de la diversité des écosystèmes naturels. Malheureusement on assiste depuis plusieurs années à une dégradation pratiquement irréversible de ce patrimoine, avec une extraction accrue des essences précieuses (Moabi, Bubinga, Sapelli, etc.). Or, si ces essences ont survécu, c'est parce que les peuples de la forêt avaient conscience que les plantes, les animaux, etc., ont des usages variés : sources de médicaments, d'aliments, d'habitat, de connaissance, et que leur destruction et leur disparition entraîneraient celle de l'homme. Un conseiller municipal de Mayang auprès de la commune rurale de Lomié déplore cette tragédie que vivent les Baka du Bosquet en ces termes : « *Leurs arbres sont en train d'être exploités à une vitesse considérable. Que deviendra la vie de l'homme pygmée si la ressource ligneuse venait à disparaître?* » (Anto Pierre, 45 ans, Mayang). Les méthodes d'extraction industrielle du bois d'œuvre des forêts communautaires de Djenou et du Bosquet sont autant de symptômes et de causes de dénutrition pour les Baka et les Nzimé.

V.3.3.1. Insécurité alimentaire

De nos jours les difficultés économiques et l'absence des débouchés amènent les populations de Djenou et du Bosquet à faire des choix difficiles entre la sécurité alimentaire et les besoins économiques. Très souvent les Baka ou les Nzimé ont été amenés à vendre leurs ressources ligneuses aux exploitants forestiers, compromettant ainsi leur sécurité alimentaire à long terme, pour satisfaire aux besoins immédiats :

³² Ce mot désigne le moabi en langue Baka.

boisson, nourriture, etc. (Mainka et Trivedi, 2002 : 29). Cette tendance se vérifie au Bosquet à la suite du contrat signé en février 2005 entre la société forestière BEXDAN de Njo'o Daniel et le COBABO. Selon les termes dudit contrat, la société BEXDAN,



Planche 5.3. Exploitation industrielle du bois à l'aide de la Lucas Mill dans la forêt de Ntéha'a au Bosquet.
(Antang, 2006)

pour une période de six mois renouvelable, se réserve le droit de n'exploiter que le *baillonella toxisperma*³³. Durant cette première phase d'exploitation, 25 arbres avaient été abattus au nom de l'argent. Tout compte fait, sur une population totale de 1050 habitants, 40 personnes se voyaient privées d'accès à la ressource, car l'arbre dont ils dépendent avait été soigneusement éliminé.

L'ouverture des pistes de débardage en pleine forêt ouvre grandement la porte aux activités cynégétiques, dont la conséquence immédiate est le risque de disparition de certaines espèces animales. Les habitants du Bosquet soulignent que depuis le début des exploitations dans le village en 2000, de nombreux habitats pour des milliers de populations d'animaux ont été détruits. Cela a provoqué le déplacement de certaines espèces vers les forêts environnantes: gorille, chimpanzé, éléphant, etc. Ce phénomène est également accentué par les bruits des tronçonneuses qui ronflent à longueur de journées. Gratifiés de nombreuses armes

³³ Nom scientifique donné au moabi.

à feu que leur offrent les ouvriers des sociétés forestières et leurs voisins Bantou des villages de Mayang et de Nemeyong, les Baka vont en guerre contre leur propre richesse faunique.

Les changements de l'environnement physique (rareté des ressources), les outils technologiques (fusil, moyens de locomotion, techniques d'exploitation sophistiqués, etc.), la pression démographique (arrivée des exploitants forestiers et des bantous), etc. constituent des variables considérables. Ces transformations ont conduit à de changements des prix relatifs du bois, du gibier et des produits du ramassage. Les produits étant devenus plus chers alors qu'ils sont de plus en plus rares, cela amène les populations locales mêmes à préférer un profit économique à court-terme à une gestion à long-terme. Cette analyse permet de comprendre que les Baka et les Nzimé surexploitent les ressources autant que les étrangers. Ceci est rendu possible par le changement de facteurs internes tels que les structures organisationnelles (CODEVIR et COBABO), les pouvoirs de négociation mais aussi les changements d'idéologie. En effet ce ne sont plus les aînés, mais les jeunes scolarisés qui servent d'interface entre les opérateurs économiques et les populations, et en plus les gens n'ont plus l'impression que la forêt est indispensable pour la survie, elle peut être bradée.

V.3.3.2. Précarité sanitaire

Quelle que soit l'ethnie considérée dans la région de Lomié, qu'il s'agisse des Baka ou des Nzimé, des formulations religieuses et des technologies thérapeutiques y reposent, dans l'ensemble, sur le maniement de la forêt et de ses ressources, à la fois comme cadre d'action et comme ingrédients (Oyono, 2002 : 13). La culture locale assigne à la forêt un rôle magico-religieux important.

L'arbre est très important dans la pharmacopée Baka. Pour se soigner, les individus ont recours aux feuilles, aux écorces et aux racines. Le moabi par exemple participe non seulement aux soins de cheveux et du visage pour des besoins esthétiques, mais, plus important encore, entre dans le traitement de nombreuses maladies. Ses écorces, sous forme de breuvage, participent au traitement de la fièvre, des maux de ventre, des règles douloureuses et des

maladies sexuellement transmissibles.

Chez les Baka, le rituel "Idioma", préluant les scènes de guérison des blessures ou des fractures graves, est amorcé dans la forêt avant de se dérouler au village. Toutes les transactions médico-religieuses destinées à favoriser la guérison dans ce contexte sont obtenues à partir du *mabe*, du raphia, etc. L'organisation du culte "Djengui", comporte des cérémonies où alternent transmutation et reconfiguration, du fait de l'usage du moabi. Aussi, les Tuma, grands chasseurs d'éléphants, utilisent le *baillonella toxisperma* comme contre danger dans leurs parties de chasse. Munis d'un bracelet confectionné à base des fibres de cet arbre, le fétiche procure l'invisibilité et permet au chasseur de s'approcher de l'animal sans se faire voir par ce dernier.

Les attentes populaires de guérison, au terme du procès de manipulation des substances végétales par d'authentiques tradipraticiens, sont généralement nombreuses et satisfaisantes, par chimiothérapie comme par psychothérapie. Mais depuis la décentralisation de la gestion des écosystèmes forestiers en 1994, les villages de Djenou et du Bosquet, assistent impuissamment à une destruction massive de leur biodiversité. Ngala Léonie (62 ans, Bosquet) l'a si bien compris, lorsqu'elle le déplore en ces termes : « *A cause de l'argent on décime le moabi. S'il disparaît de la forêt, c'est le déluge, l'apocalypse de l'homme Baka qui y tire l'essentiel de sa nutrition et de sa santé* ». Car dans le contexte traditionnel, les végétaux n'étaient jamais détruits pour le plaisir ou pour des raisons purement commerciales. Seuls les végétaux dont certaines vertus thérapeutiques et curatives n'étaient pas du tout admises par l'ensemble des membres étaient détruits (Sibanda, 1999: 26).

En effet, l'avènement de la forêt communautaire voit une nouvelle conception de la nature, qui la livre à la capture de l'homme, à l'exploitation industrielle et à l'économie marchande. La conséquence de ce changement, c'est le passage d'un environnement relativement protégé des systèmes de représentation Baka et Nzimé à un chaos écologique des logiques techniciennes. Les dommages que l'exploitation industrielle fait subir à la forêt se mesurent ainsi à l'aune des perturbations endurées au plan alimentaire et sanitaire.

V-3-4. Profanation des lieux de culte

L'univers Baka et Nzimé est essentiellement constitué de puissances tutélaires, qui se déploient dans plusieurs lieux religieusement consacrés par les ancêtres fondateurs des villages de Djenou et du Bosquet. La présence de ces bois et forêts sacrées tels *Djanga* des Baka ou *Shieng Boma* des Nzimé, où sont périodiquement offerts des sacrifices aux divinités et mânes ancestraux, traduit chez les peuples concernés, la volonté de structuration et de respect de l'environnement. Aujourd'hui ces pratiques dont la noblesse n'est plus à démontrer, tendent malheureusement à se profaner (Baskouda, 2002 : 2), à cause de l'exploitation forestière qui n'a d'égard pour le sacré.

En effet, dans le contexte Baka, les cérémonies rituelles, et plus particulièrement celles du *Djengui*, se déroulent dans le *Djanga*, lieu historique et religieux, considéré comme le centre nerveux de l'espace sacré. Ce sanctuaire abrite lui-même la forêt sacrée, endroit le plus intime et le plus ardent du sacré de toute la communauté (Ajavon, 1999: 104). L'entrée dans cette forêt est interdite à quiconque à l'exception des grands dignitaires religieux et des initiés. Par contre, les néophytes ne peuvent y accéder qu'à la faveur des cérémonies de réclusion. L'effervescence que l'on observe à cet endroit tous les ans au moment des cérémonies d'initiation, est admise par les divinités tutélaires dont *Djengui* est l'incarnation de l'autorité et de la puissance.

Par ailleurs, cette alliance spirituelle entre la communauté Baka du Bosquet et leur *Djanga* a failli dégénérer en juillet 2005, à cause de l'action délibérée des prospecteurs de la société forestière BEXDAN. La plupart de nos informateurs, dont Kalo Pierre, un des dignitaires du *Djengui*, bien au courant des rites et coutumes de la communauté, nous révèle ces mises en garde formulées à l'endroit des employés de BEXDAN. «Au départ, nous leur avons demandé de ne pas prospecter les endroits jugés stratégiques pour le village, notamment les bois situés derrière les cases en face de l'école, encore moins d'abattre le moindre arbre » (Kalo Pierre, 57 ans, Bosquet). Non seulement ils se sont mis à tout couper sans respect des essences conventionnées, mais aussi ont-ils tracé des layons au cœur de la forêt sacrée et immatriculé le moabi qui

surplombe le *Djanga*, ce qui a suscité dans l'imaginaire collectif des sentiments mêlés à la fois d'angoisse et de crainte quant au courroux des divinités face à ce sacrilège. L'organisation d'un rite eut lieu en août 2005, période pluvieuse, alors que le rituel se tient normalement entre décembre et mars, en saison sèche. Ce rite visait à conjurer ce sacrilège et à dispenser les populations des irritations du Dieu Djengui. L'action démesurée de l'homme ouvre ainsi la forêt du Bosquet aux appétits capitalistes, la désacralise et la condamne à un chaos définitif, programmant ainsi la mort spirituelle du peuple Baka.

En dépit des espoirs qui ont accompagné la réforme forestière dans les villages de Djenou et du Bosquet en 2000, date de la signature des conventions de gestion entre l'administration forestière et les comités de gestion des forêts communautaires que sont le CODEVIR et le COBABO, le bilan reste mitigé. Les logiques techniciennes qui s'accommodent à ce nouvel instrument d'exploitation, accélèrent les prélèvements de la ressource, détériorent l'environnement et installent les Baka et Nzimé dans une précarité existentielle. Cette situation que l'on pourrait qualifier de *tragédie du collectif*, se manifeste socialement par une insécurité alimentaire, une précarité sanitaire et une dégradation des espaces sacrés. De ce point de vue, la foresterie communautaire en plein expansion dans la région de Lomié est une menace non seulement pour la gestion durable des ressources, l'équilibre écologique, mais également la survie des Baka et Nzimé qui ont développé des relations étroites avec leur environnement immédiat.

CONCLUSION

Les rapports que les communautés entretiennent avec les ressources naturelles ont une signification particulière sur un ensemble de valeurs, d'idées et de représentations communes aux membres du groupe. L'idée de patrimoine conduit à une répartition des droits sur la forêt et ses ressources, dont le choix d'une gestion permet de tirer la plus grande quantité possible d'avantages tout en ayant à cœur le souci du long terme.

Notre analyse qui avait pour titre « **Réforme forestière et vulnérabilité sociale au Cameroun : contribution à l'anthropologie écologique** », arrime donc les préoccupations de l'ethnoécologie et installe ainsi cette dernière dans l'anthropologie écologique. Il s'est agi de mettre en évidence des réseaux de relations qui existent entre les Baka et Nzimé et leur environnement, dans le but de voir comment s'organise, grâce aux connaissances acquises, la mise en valeur et l'utilisation optimale du milieu. Car depuis la libéralisation du secteur forestier et la spoliation des corpus culturels qui en découlent comme objet d'analyse, il a été possible de saisir l'impact de la réforme forestière sur le mode de vie des populations de Lomié.

Ce genre d'étude n'est pas nouveau dans le champ des connaissances scientifiques. Mais celle-ci permet d'identifier et de comprendre les liens qui s'établissent entre différents acteurs du social. Elle est le reflet, parfois même un double effet des interactions qui se nouent et se dénouent entre les différents utilisateurs des ressources forestières. Ainsi, ce travail leur donne un aspect particulier qui peut être compris dans le fait que ces interactions, quoique perçues, ne sont pas toujours démotivées, et qu'il existe des éléments préétablis qui justifient une telle action. A ce titre la foresterie sociale est fille de l'évolution des régimes fonciers et de l'émergence de l'économie moderne en milieu Baka et Nzimé.

Le passage à l'économie monétaire, contribue dans une certaine mesure à dénaturer l'exploitation des écosystèmes forestiers, et engendre des conflits entre utilisateurs. La prise en compte de cette logique pose le problème de justice et d'égalité dans l'accès aux ressources ainsi qu'aux bénéfices financiers générés par

l'exploitation et la commercialisation des bois. La connexion entre les formations culturelles, les éléments constitutifs du milieu physique, les usages et les préoccupations sociales, en tant que somme d'interactions entre management des ressources et utilisation à long terme de l'environnement est étroitement lié aux préoccupations sociales et politiques de légalité et d'équité. Cependant, depuis la mise en chantier des réformes du secteur forestier en 1994, la réalité est loin de coïncider avec l'ambition proclamée.

Dans le contexte traditionnel, l'organisation et la gestion de l'espace forestier étaient sous-tendues par une sacralisation de la nature et des ressources. La prise en compte de cette logique définissait les droits d'accès et d'utilisation des ressources, en même temps qu'elle permettait une utilisation à long terme des écosystèmes forestiers. Dès lors la question des dynamiques des modes de gestion de la biodiversité à travers les villages de Djenou et du Bosquet se pose avec acuité. La transformation des régimes de propriété a produit divers dysfonctionnements sur les règles d'accès à l'espace et cédé le flanc à la pression anthropique, ce qui a engendré la surexploitation des ressources forestières et provoquer la vacuité culturelle des peuples Baka et Nzimé.

La présente étude a été bâtie sur une hypothèse principale selon laquelle la dynamique forestière est à la base de la transformation des relations sociale, politique, économique et environnementale, de la diminution de la ressource et des conflits entre groupes d'utilisateurs. Elle a éclairé sur le fait que, ce qui au départ fut promesse de liberté et d'émancipation des peuples Baka et Nzimé, s'est transformé au début des années 1990 en *malédiction*, c'est-à-dire en instrument déstabilisateur. La première hypothèse qui fait de la forêt communautaire le facteur de rupture d'avec les modes anciens de management de la biodiversité est source de l'évolution des régimes forestiers au Cameroun. Sous l'influence de l'économie monétaire et de la divergence d'intérêts entre utilisateurs, l'administration du foncier forestier a connu d'énormes modifications. La seconde hypothèse qui situe la réforme forestière comme facteur de surexploitation des ressources et de spoliation des corpus culturels a éclairé davantage sur les risques socioculturels et environnementaux liés à la dynamique forestière. La dernière hypothèse qui stipule, quant à elle, que les interventions gouvernementales

sur le domaine forestier n'ont d'autres motivations que le contrôle des ressources naturelles est illustrative à plus d'un titre. La foresterie paysanne, les aires protégées, etc. sont autant de stratégies déployées par l'Etat depuis la période coloniale pour garder la mainmise sur le royaume vert.

De par le sujet et surtout la nature des hypothèses, notre étude s'identifie à une recherche de type qualitatif, dans la mesure où elle cerne sous un angle ethnoécologique, la gestion des ressources forestières dans les villages de Djenou et du Bosquet. La plupart des informateurs ont été sélectionnés parmi les agents de l'administration forestière et des ONG, les dirigeants d'associations, les populations locales, etc. La collecte des données s'est effectuée à travers des entretiens semi-directifs, les *focus group discussions*. L'observation directe, quant à elle, a permis de visiter les chantiers d'exploitation des bois. Ensuite ce fut la transcription des données de terrains et leur regroupement en fonction des centres d'intérêts fournis par nos hypothèses. Une fois ce travail réalisé, la dernière étape a consisté à interpréter les informations d'après la méthode d'analyse de contenu.

Il ressort de ces analyses que, malgré les politiques nationales de décentralisation, les écosystèmes forestiers du Sud-Est diminuent considérablement à cause de l'action délibérée de l'homme. Depuis la période coloniale, la gestion de l'espace sylvicole a connu des dynamiques multiples qui n'ont pas permis une gestion soutenue de l'environnement dans la région de Lomié. De ce fait la foresterie communautaire, en tant que produit de la réforme de 1994, a aggravé la situation, en se présentant comme source de surexploitation de la biodiversité et de vulnérabilité des peuples Baka et Nzimé. Du fait de la présence de la ressource ligneuse, tout une kyrielle de logiques et de groupes d'usagers aux intérêts divergents s'est constituée, chacun voulant avoir prégnance sur le contrôle et la gestion des ressources forestières. Tout cela a débouché sur des conflits opposant acteurs publics, privés, sociaux et autres réseaux d'affiliation en émergence dans les villages de Djenou et du Bosquet. A partir de ce constat, le néo-institutionnalisme s'est avéré utile pour l'étude des changements opérés au sein des institutions de gestion de la propriété collective. Le recours à cette théorie a apporté un éclairage sur les déficits de l'infrastructure organisationnelle de gestion des ressources naturelles sous le poids de

l'Administration.

Au terme de cette étude, nous sommes habité par une insatisfaction profonde : le souci d'éclairer à fond les centres d'intérêts. Le problème de l'incohérence des textes (Manuel des procédures en cours de révision) fait partie des obstacles qui ont rendu difficile la saisie même de la problématique de la foresterie communautaire au Cameroun. A cela s'ajoute la coexistence périlleuse entre le droit coutumier et la législation moderne de management du foncier forestier, qui rend incompréhensible la préséance dans les droits d'accès et d'utilisation des ressources. Car la diversité culturelle, ainsi que celle des modes d'exploitation en vigueur dans la région de Lomié, réfute l'idée d'une uniformisation juridique des modes d'exploitation des terroirs coutumiers.

En définitive, la réforme forestière initiée au Cameroun depuis 1994, ne peut simplement pas être définie comme obstacle au développement ou comme stratégie de développement. S'il existe, au niveau de Lomié, des preuves tangibles de l'influence négative qu'exercent les forêts communautaires sur l'amélioration des conditions de vie des populations de Djenou et du Bosquet, les effets positifs de la décentralisation restent cependant non négligeables, au regard de nombreux défis auxquels les communautés rurales sont confrontées de nos jours. La foresterie communautaire, telle que conçue par les partenaires au développement et entériné par les pouvoirs publics, est une initiative louable. Les dérives qui jalonnent sa mise en chantier dans le contexte camerounais émanent de l'instrumentalisation qui en est faite par les différents acteurs (Etat, exploitants forestiers, etc.) en vue de sauvegarder leurs intérêts au détriment de la cause commune. Il s'agit là d'une mise en exergue des mécanismes du changement institutionnel et des rapports entre groupes d'utilisateurs dans la région de Lomié.

BIBLIOGRAPHIE I

OUVRAGES GENERAUX

- BACHMAN, C. et Le GUENNEC, N., 2002, *Violences urbaines*, Paris, Hachette, 569 p
- BALANDIER, G., 1988, *Le Désordre. Eloge du mouvement*, Paris, Fayard.
- BAMBA COULIBALY, P., 1995, *Rite et société à travers le Bafili. Une cérémonie d'initiation la géomancie chez les bambaras du Mali*, Bamako, Ed. Jamana.
- BLUNDO, G., (ed.), 2002, *La Gouvernance au quotidien en Afrique: Les services publics et collectifs et leurs usages*, APAD, n° 23- 24, juin- décembre, 247p.
- CLAVAL, M, 2003, *Géographie culturelle : Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, 287p.
- ENSMINGER, J., 1992, *Making a Market. The Institutional Transformation of an African Society*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HARRIS, M., 1968, *The Rise of Anthropological Theory: A history of theories of culture*; London: Rutledge & Kegan Paul.
- KOCH, H, 1968, *Magie et chasse dans la forêt camerounaise*, Paris Berger- Levrault, 271p.
- LABURTHE-TOLRA, P., 1985, *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion Beti*, Paris, Karthala, 487 p.
- LOMBARD, J, 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire. Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, Armand Colin, 290 P.
- MBONJI EDJENGUELE, 2005, *L'Ethno- perspective ou la méthode du discours de l'ethno- anthropologie culturelle*, Yaoundé, PUY, 214p.
- MEYER, J.B., 1997, *Experts en mission : Les coulisses d'un transfert de technologie*, Paris, Karthala, 324p.
- NACH BACH, C., 2003, *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 425p.
- NGUEMA- OBAM, P., 1983, *Aspects de la religion fang. Essai d'interprétation de la*

- formule de bénédiction*, Paris, Karthala, 254P
- NORTH, D.C., 1990, *Institutions, Institutional change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OLIVIER De SARDAN, J- P., 1995, *Anthropologie et Développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 243p.
- OLSON, M., 1971, *The Logic of Collective Action*, Harvard University Press, New York.
- OSTROM, E., 1990, *Governing the commons. The Evolution of Institutions for collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OTAYEK, R., (dir.), 1999, *Dieu dans la cité. Dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais*, Bordeaux, CEAN, 172 p.
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L., (eds.), 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 287 p.
- RWENGUE, B., 2002, *Culture, Genre, Comportement sexuel et MST/ SIDA au Cameroun (Province de l'Ouest et du Centre)*, Yaoundé, Cahiers de l'IFORD, n° 28, 276 p.
- STEWART, J. H., 1955, *Theory of cultural change*, Urbana, Illinois: University of Illinois Press.
- TOURAINE, A., 1977, *La Société invisible*, Paris, Seuil.
- ZAHAN, D., 1970, *Religion, spiritualité et pensée africaine*, Paris, Payot, 245p.

OUVRAGES SPECIFIQUES

- ABEGA, S.C. et BIGOMBE LOGO, P., (dir.), 2006, *La marginalisation des Pygmées d'Afrique Centrale*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006.
- BIGOMBE LOGO, P. et DABIRE, A., (dir.), 2002, *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 214 p.
- BIGOMBE LOGO, P., (dir.), 2004, *Le Retournement de l'Etat forestier. L'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 350 p.
- BOUVENET, G., 1990, *Les Enjeux des législations forestières en Afrique sèche*,

- Nancy, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA-ENGREF).
- COMPAGNON, D. et CONSTANTIN, F., 2000, *Administrer l'environnement en Afrique. Gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris, Karthala, 458 p.
- DIAW, MC., 1997, *Si, Nda Bot et Ayong : culture itinérante, occupation des sols et droits fonciers au Sud Cameroun*, ODI, Portland house, Londres, 32 p.
- DURAND, J.P. et WEIL, R., 1989, *Sociologie contemporaine*, Paris, Ed. Vigot.
- ELA, J.M., 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les révoltes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 268p.
- FAO, 1978, *Le Rôle des forêts dans le développement des collectivités locales*, Rome.
- KARSENTY, A., 1999b, *Les Institutions économiques de la forêt tropicale. Le cas de l'Afrique Centrale*, Paris, Maisonneuve et CIRAD.
- KOUASSIGAN, G.A., 1996, *L'Homme et la terre*, Paris, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), 112 p.
- MINEF, 1998, *Manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires*, Yaoundé, Ed. CLE, 101p.
- OLAWALE, E., 1959, *La Nature du droit coutumier africain*, Paris, Présence Africaine.

THESES ET MEMOIRES

- AFANE, H. B., 2004, *Bureaucratie publique, capitale étranger et société au Cameroun*, Thèse de Doctorat PhD en sociologie, Université de Yaoundé I, FALSH, 615p.
- AJAVON, L.P., 1999, *Perception et représentation du temps et de l'espace chez les GEN-MINA du Sud-Togo*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Anthropologie, Université Victor Segalen Bordeaux, 519P.
- BAKER, B. A., 2004, *Locating colonial legal thought in modern forestry law: The case of the 1994 law of Cameroon*, Mémoire de Maîtrise en sciences sur les ressources foncières, inedited, Madison, WI, Université de Wisconsin, 156p.
- BETERANZIGO, L., 1987, *Monographie historique des Maka de l'Est-Cameroun*.

- Des origines à 1990*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, FALSH, Université de Yaoundé, 109 p.
- DE THE, M. P., 1970, *Des sociétés secrètes aux associations modernes. La femme dans la dynamique de la société Beti*, Thèse de 3^{ème} cycle, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris.
- FOKOU, G., 2003, *Transformations des institutions de gestion des ressources de propriété collective dans les plaines de Waza-Logone (Nord-Cameroun)*, Mémoire de D.E.A en Anthropologie, Université de Yaoundé I, FALSH, 142 p.
- FOUDA, B. J., 1967, *La Philosophie Négro-africaine de l'existence, dynamique rationnelle et pancalisme ontologique*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle, Université de Lille, Faculté des Lettre et Sciences Humaines, Ronéoté.
- NGUIPAL, H, 2004, *Pipeline Tchad / Cameroun et prévalence du VIH/ SIDA dans les zones riveraines : Le cas de la ville de Nanga-Eboko*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé I, FALSH, 135p.

RAPPORTS DE RECHERCHE

- MINPAT- PNUD, 2000, *Etudes socio- économiques régionales au Cameroun (EST)*, Yaoundé, 117p.
- CODEVIR, 2001, Plan Simple de Gestion de la Forêt Communautaire de Djenou.
- COBABO, 1998, Plan Simple de Gestion de la Forêt Communautaire de Moangue Le Bosquet.

ARTICLES SCIENTIFIQUES ET CONTRIBUTIONS DANS DES OUVRAGES

- ABE' ELE et al, 2004, *Etat des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun*, Rapport d'étude, Yaoundé, Cameroun, Ministère de l'Environnement et des Forêts, 17 p.
- ACHESON, J., 1994, Welcome to the Nobel country: a review of institutional economics, in Acheson James (ed.), *Anthropology and institutional economics*.

- Lanham, New York & London, University Press of America, 1994, pp 3- 34.
- AGRAWAL, A., 2002, Common resources and institutional sustainability; in Ostrom et al (eds.), *The Drama of the commons*, Washington DC, National Academy Press, 2002, pp 41- 85.
- ALLAOUI, M., 1982, L'Administration forestière, les populations rurales et les exigences du développement, in *Rapport du séminaire FAO- SIDA sur le rôle des forêts dans le développement des collectivités rurales*, Rome, FAO, 1982.
- ANOUKAHA, F., 2002, Préface, in Bigombé Logo, P (dir.). *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2002, pp 9- 11.
- ANTANG YAMO, 2006, Les Pygmées et la décentralisation de la gestion des ressources forestières au Cameroun : entre émancipation et exclusion, in Abéga S.C. et Bigombé Logo, P. (dir.), *La marginalisation des Pygmées d'Afrique Centrale*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006, pp 193- 205.
- ANTANG YAMO & MANDJEM, Y.P., 2007, *La « foresterie communautaire » en (éternelle) quête de sens ? Jeux et enjeux de la révision du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires au Cameroun*, communication présentée au séminaire international sur la gestion participative en Afrique centrale, Yaoundé, 28-30 mars 2007.
- BALAND, J.M. & PLATTEAU, J.P., 1999, Dividing the commons. A partial assessment of the new institutional economics of property rights, in *American Journal of Agriculture Economics*, n° 80, 1999, pp 644- 650.
- BALME, R., 1989, L'Association dans la promotion du pouvoir municipal, in Mabileau, A. et Sorbets, C. (dir.), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pedone, 1989, pp 85- 98.
- BASKOUDA, J. B, 2002, Liens entre la conservation de la diversité biologique, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, in *Document occasionnel*, UICN, Cambridge, Royaume-Uni, 2002, pp7-8.
- BAVER, H., 1998, Populations et parks: Les Enjeux de la co-gestion, in Bauer and Madi (eds.), *People, parks and wild-life. Contributions from Cameroon. Proceeding of the Park people conference*, Maroua, February 1998. Centre for Environmental and Development Studies, Cameroon, 1998, pp 1- 7.

- BEREZIN, M., 1999, Democracy and Its others in *Global Politic*, International Sociology, 1999, 14p.
- BERKES, F., 1993, The interface between Natural and Social Systems. Background Paper prepared for: *The Performance of Natural Resources Workshop*, Beijer Institute of Ecological Economics; Stockholm, Sweden, 1993.
- BERKES, F., 1996, Social systems, ecological systems and property rights, in Hanna, S. Suzan, Cari Folke and Karl Gôran Maalen (eds.), *Rights to nature: Ecological, Economic, cultural and political principles of Institutions for the Environment*; Washington, DC: Island Press, 1996.
- BIGOMBE LOGO, P., 1999, Dialectique de la construction de la foresterie communautaire par le haut et par le bas en Afrique : situation actuelle et perspectives, in *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique*, Banjul-Gambie, 1999, pp. 221-234.
- BIGOMBE LOGO, P., 2002, Les Pygmées entre la forêt et le village global. Quelle chance de survie?, Yaoundé, *Enjeux*, n° 13, 2002, pp 8- 17.
- BIGOMBE LOGO, P., 2003, The Decentralized forestry taxation system in Cameroon: Local management and state logic, Environmental governance in Africa, *Working Papers*, Washington, WRI, 2003, 35 p.
- BOMBA, C.M., Législation forestière et protection des droits des populations locales au Cameroun, in Bigombé Logo, P. (dir.), 2004, *Le Retournement de L'Etat forestier. L'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004, pp 243- 275.
- BROUSSEAU, E., 1993, Les Théories des contrats : Une revue, in *Revue d'Economie Politique*, Vol 100, n° 1; janvier- février 1993, pp 1- 82.
- BROUSSEAU, E., 1999, Néo- institutionnalisme et Evolutionnisme: Quelles convergences ?, Economies et Sociétés, in *Séries Débats*, 1999, 23 p.
- BROWN, D., 2002, Forestry as an entry- point to governance performs: the case of Cameroon, in *Sustainable Livelihoods Seminar Series*, DFID SRI. Department, Londres, ODI, 2002.
- BRUNNER, J. et EKOKO, F., Cameroon, in Seymour, F.J. et Dubash N.K. (dir.), *The Right conditions, The World Bank, structural adjustment, and forest policy*

- reform* Washington, DC, World Resources Institute, 2000, pp 59- 77.
- BUTTOUD, G., 1997, The Influence of history in African forestry policies: a comparison between Anglophone and Francophone countries, in *Commonwealth Forestry Review*, vol. 76, n° 1, 1997, PP 43- 46.
- CLEMENT, J., 1994, La Forêt : un sujet médiatisé à dimension mondiale, in *Le Flamboyant*, n° 32, novembre 1994, pp 4- 6.
- DAKOURI GADOU, M : Les Réponses de la tradition religieuse africaine, in Nkwi, N., P. (dir.), *Revue de l'association panafricaine de l'anthropologie*, vol 8, n°2, New York, pp 178- 199.
- DEWATCHER, P., 1995, Agriculture Itinérante Koozimé dans la réserve de faune du Dja (Est- Cameroun), Etude de cas, Louvain, Katholieke Universiteit Leuven, 1995.
- DIAW, C. M et OYONO, P.R., 1998, Dynamiques et représentations des espaces forestiers au Sud-Cameroun : Pour une relecture sociale des paysages, in *Arbres, Forêts et Communautés Rurales (FTPP)*, Limbé, Presbook, vol 15, n°16, 1998, pp 36- 43.
- DIAW, C. M., 1999, From Sea to forest. An Epistemology of Otherness and Institutional Resilience of Non Conventional Economics Systems, *Paper presented at the 7th conference of the Study of Common Property*, Vancouver, 1999.
- DIAW, et al., 2003, Assessing long- term management options for the villages in the Korup national Park: An evaluation of all options, in *Rapport d' étude*, Yaoundé, Cameroun, CIFOR/EU/WWF, 2003.
- DIAW, M. C., 2005, Modern economy theory and the challenge of embedded tenure institutions: African attempts to reform local forest policies, in Kant, S. & Berry, R.A. (dir.), *Sustainable institutions and natural resources: Institutions for sustainable forest management*, Les Pays- Bas, Springer Publications, 2005, pp 43- 83.
- DIAW, M.C et NJOMKAP, S., 1998, La terre et le droit : Une anthropologie institutionnelle de la tenure coutumière, de la jurisprudence et du droit foncier chez les peuples Bantou et pygmées du Cameroun méridional forestier, in

- Document de travail*, Yaoundé, INADES- FORMATION, Cameroun, 1998,38p.
- DKAMELA, G. P., 2003, Association, argent et exercice du pouvoir chez les pygmées Baka de la région de Lomié (Est- Cameroun), in *Document de travail*, Yaoundé, INADES Formation Cameroun, 2003, 57 p.
- DOUGLAS, A.Y., (inédit), *L'Etat rentier au Gabon*.
- DOVI, E. et DOVI MADJI, J., 1991, Le Développement à la base, un pari. L'appui du CERAD à l'autopromotion du monde rural, in Diagne, S.B., (dir.), *La Culture du développement*, Dakar, CODESRIA/ FOCSIV, 1991, pp 67- 80.
- EDJOSSAN et MADJI : Le Développement à la base un pari. L'appui du CERAD à la Promotion du monde rural, in Diagne, S.B., (dir.), *La Culture du développement*, Dakar, CODESRIA / FOCSIV, 1991, pp 67- 97.
- EFOUA, S., 2002, La Gestion des forêts communautaires au Cameroun. Expérience de la région de Lomié/ Messok (Est- Cameroun), in *Miméo*, Yaoundé : CIFOR, 2002, 101p.
- EKOKO, F, The Political economy of the 1994 Cameroon forest law, in *Document de recherché 3*, Yaoundé, Cameroun, CIFOR, 1997.
- ENSMINGER, J., 1998, Anthropology and the New Institutional, in *Journal of Institutional and Theoretical Economics (JITE)*, vol. 154, 1998, pp 774- 789.
- ETOUNGOU, P., 2003, Decentralization viewed from inside: the implementation of community forest in East-Cameroon, in *Document de recherche 12, série sur la gouvernance environnemental en Afrique*, Washington, DC, World Ressources Institute, 2003 .
- EVANS, D., 1990, Visible an Invisible Hans in *Trade Policy Reforms*, Communication au colloque sur: *Libéralisation du commerce extérieur*, IEDES; Paris, 1990.
- FIZBEIN, A., 1999, The Emergence of local capacity: Lessons from Colombia, in *World Development program*, vol. 25, n° 7, 1999.
- FONGANG, G., 2004, Crise économique et retour des migrants: nouveau paysage du développement rural, in *Grain de sel*, Vol 26, 2004, pp 4 - 5.
- FOTEU KAMENI, R., 2000, Lois forestières et facteurs sociopolitiques dans la

- gestion des concessions forestières, in CEFDHAC, *Gouvernance et gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale*, n°3, juin 2000, pp 88-104.
- GADOU DAKOURI, M., 2001, La Préservation de la biodiversité : Les réponses de la tradition religieuse africaine, in Nkwi, N., P., (dir.), *Revue de l'Association Panafricaine de l'Anthropologie*, Yaoundé, Vol. 8, n°2, 2001.
- GEERTZ, C., 1963, Agricultural involution: The Process of ecological change in Indonesia, in *Berkeley and Los Angeles, California, University of California Press*, 1963.
- HALLER, T., 2002, The Understanding of Institutions and their link to resource management from New Institutional Perspective, in *Working paper n°1*, IP6 Institutional Change and Livelihood Strategies, 2002.
- HESS, C. & OSTROM, E., Artefacts, facilities, and content: information as a common pool resource, in *Paper presented at the "Conference on the public domain"*, Duke Law School, Durham, North Carolina, November-9-11, 2001.
- JENNIFER FRANCIS, 1990, Le Rôle des femmes Baka dans le ravitaillement en nourriture, in *Document de travail*, Yaoundé, SNV, 1990, 35 p.
- JOIRIS DAOU, V., 1995, *Systèmes fonciers et socio- politiques des populations de la réserve du Dja, Approche anthropologique pour une gestion en collaboration avec les villages* ; in *ECOFAC*, 1995.
- KAMTO, R., 2004, Préface, in Bigombé Logo P. (la dir.), *Le Retournement de l'Etat forestier. L'endroit et l'envers des procédures de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004, pp 9- 11.
- KARSENTY, Y., 2001, Enjeu économique : exploiter sans détruire. Problèmes de l'exploitation en forêt dense humide, in *Le Flamboyant*, n° 33, 2001 pp, 25-28. 94,
- KARSENTY, Y., 1999a, Vers la fin de l'Etat forestier ? Appropriation des espaces et partage de la rente forestière au Cameroun, in *Politique Africaine*, vol 75, 1999a, pp7- 12.
- KARSENTY, Y., 1999b, Vers la fin de l'Etat forestier? Appropriation des espaces ou gestion forestière au Cameroun, in *Politique africaine*, n° 75, 1999b.

- KAYAMBAZINTHU et al., 2003, Institutional arrangements governing natural resource management of the miombo woodland, in Kowero Godwin, Bruce M. Campbell and Ussif Rashid Sumailia (eds.), in *Policies and governance structures in woodlands of Southern Africa*, Jakarta (Indonesia), CIFOR, 2003, pp 45- 64.
- KLEIN, M., 1999, Setting up a community forest: The Lomié experience, in *CNF Newsletter*, n° 2, 1999, pp 8- 11.
- KLOOSTER, D., 2000, Institutional choice, community and struggle: A case study of forest co-management in Mexico, in *World Development*, vol. 28, n° 1, 2000.
- KONLAVI HAHONOU, E., La Chefferie coutumière face au projet de décentralisation dans une localité de l'Ouest du Nigeria, in Blundo, G. (ed.), *La gouvernance au quotidien en Afrique : Les services publics et collectifs et leurs usages*, APAD, n° 23-24, juin- décembre 2002, pp 82- 97.
- NKOUMBELE, F et OYONO, P. R, 1996, Incidences des mutations socio-économiques sur les activités économiques traditionnelles et sur l'écosystème forestier, in *Rapport de recherche*, Limbé, TROPENBOS, 1996, 7p.
- LATOUCHE, S., (inédit), *Sortir de l'économie, sortir du développement? Pour en finir avec la marchandisation*.
- LESCUYER, G., 2001, Une Gestion économique de la forêt ? Etude de cas dans l'Est-Cameroun. *Bois et Forêts des Tropiques*, 2001, n°269(3) pp.87-89.
- LESCUYER, G., 2003, Forest law enforcement & rural livelihoods: A (socio-economic) case study in Cameroon, in *Rapport de recherche*, Montpellier, France, CIRAD, 2003.
- LESOROGOL, C, K., 1989, Transformations among pastoralists: Inequality and land Privatisation, in *American Anthropologist*, 105 (3), pp 531- 542.
- MAMADOU B. TRAORE, 1991, Pour une culture de l'autogestion, in Diagne, S. B (dir.), *La Culture du développement*, Dakar, CODESRIA, 1991, pp 7-19.
- MBILE et al., 2005, Linking management and livelihood in environment conservation: The case of the Korup national park in Cameroon, in *Environmental management*, Vol. 76, 2005, pp 1 - 13.
- MC KEAN, M.A et OSTROM, E., 1995, Common Property Regimes in the Forest:

- Just a relit from the Past?, in *Unasylva*, 1995, vol. 46, n° 180.
- MEMEL FOTE, H. Culture traditionnelle et développement, in Diagne, S. B (dir.), *La culture du développement*, Dakar, CODESRIA, 1991, p.p. 37-45.
- MENDOUGA MEBENGA, L, Que font les populations forestières des revenus tirés de l'exploitation des forêts du domaine national?, in *Arbres, Forêts et Communautés Rurales (FTPP)*; Limbé, Presbook, 1998, vol 15, n° 16, pp56-61.
- MILTON, K, 2000, Ecologies: anthropology, culture and environment; in *International Social Science Journal (ISSJ). Anthropology- Issues and perspectives: // Sounding out New possibilities*, Southampton: Blackwell Publishers/ UNESCO, n° 154, 2000, pp477- 495.
- MIMBIMI ESONO, P., 2004, L'Exploitation forestière industrielle à Meyo- Centre : Conflits, Désillusions et désespoirs, in Bigombé Logo, P (dir.). *Le Retournement de l'Etat forestier. L'endroit et l'envers des procédures de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l' UC AC, 2004, pp 161- 191.
- MINEF,2001, Stratégie d'implication des communautés rurales dans la foresterie Camerounaise, in *Rapport final*, Yaoundé, novembre 2001, 63 P.
- MINEF, 1995a, Conservation et valorisation de la biodiversité et des ressources forestières, in *PNGE*, Yaoundé, septembre, 1995.
- MINEF, 1995b, Conservation et valorisation de la biodiversité et des ressources forestières, in *PNGE*, Yaoundé, septembre, 1995.
- MOGBA, Z., 1999, Etude des systèmes locaux de gestion des ressources forestières à Djoum, in *CARPE*, février 1999, 42 p.
- MOOREHEAD, R., 1989, Changes taking place in common property resource management in the inland Niger Delta of Mali; in Berkes, F. (ed.). *Common property resources*, London, Belhaven Press, 1989, pp2.56- 272.
- NGUIFFO, S. A et DJEUKAM, R., 2001, Le Droit pour ou contre la foresterie communautaire ? Analyse de contraintes juridiques à la mise en œuvre de la foresterie communautaire au Cameroun, in *Document de travail*, Yaoundé, SNV- WWF- CED, février 2001, pp35 p.
- NGUIFFO, S. et SIME (inédit), *Etude sur les droits procéduraux au Cameroun*.

- NGUIFO, S.A., 1998, In Defence of the commons: Forest bottles in southern Cameroon, in Goldman, M. (dir.). *Privatizing nature. Political struggles for the global commons*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press, 1998, pp 102-119.
- NGUINGUIRI, J.C., 2000, De l'Usage de l'information à l'appui aux politiques de gestion des ressources naturelles au Cameroun. Etude pour le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale, in CTA n° CTA : 8017, janvier 2000.
- NKOUM-Me-NTSENY, L.M. et BIGOMBE, P., 2004, La problématique de la gestion participative des ressources forestières au Cameroun, in Bigombé Logo, P (dir.). *L'Endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004, pp 277- 297.
- NKOUM-Me-NTSENY, L.M. et NGUIFFO, S., 1996, Développement des capacités de gestion durable des ressources forestières en Afrique. Comprendre et renforcer les capacités de collaboration en foresteries, in *Réunion d'échange d'idées dans le cadre du projet IIED*, Yaoundé, 7-9 février 1996, pp 5- 6.
- O'CONNOR, J., 1998, Capitalism, Nature, Socialism in *A Theoretical Introduction, Capitalism, Nature, Socialism*, vol. 5, n° 2, pp 35- 42.
- ORONTO, D., 1999, Lorsque le local rencontre le mondial : L'action de protection de l'environnement dans le Delta du Niger, in *Arbres, Forêts et Communautés Rurales (FTPP)*, Limbé, Presbook, 1999, n°17, pp 35- 43.
- OSTROM, E., 2000, Private and Common Property Rights, http://all-serv.rug.ac.be/~gdegeest/2000_book.pdf
- OYONO, P. R.1998, Instrumentalité et déficit des itinéraires de décentralisation de la gestion des ressources naturelles au Cameroun, in *Arbres, Forêts et Communautés Rurales (FTPP)*, Limbé, Presbook, 1998, vol 15, n°16, pp 20 25.
- OYONO, P.R., 1999, Institutional Disorders and the Social Feasibility of community Forest in Rural Cameroon. An Overview and some Field Lessons, in *Paper being reworked for Society and Natural Resources*, 1999.
- OYONO, P.R., 2000, L'Effectivité du processus d'acquisition et de gestion des forêts communautaires et du bénéfice des redevances forestières par les populations locales du Cameroun : Bilan critique et perspectives, in Bigombé Logo, P.

- (ed.), *La Décentralisation de la gestion forestière au Cameroun : Situation actuelle et perspectives*, Yaoundé, Infocom, 2000, pp 32-39.
- OYONO, P. R., 2002a, Usages culturels de la forêt au Sud Cameroun : Rudiments d'écologie sociale et matériau pour la gestion du pluralisme, in *Africa LVII (3)*, 2002a, p.p. 334-355.
- OYONO, P. R., 2002b, Infrastructure organisationnelle de la gestion locale des forêts du Cameroun, in *Working Paper*, WRI; Washington, D.C, 2002b, 57 p.
- OYONO, P.R. et TEMPLE, L., 2003, Métamorphose des organisations rurales au Cameroun : implications pour la recherche- développement et la gestion des ressources naturelles, in *Revue internationale de l'économie sociale*, Vol 288, 2003, pp 67-79.
- OYONO, P. R., 2004a, Les acteurs de l'exploitation forestière industrielle au Cameroun, in Bigombé Logo, P. (dir.). *Le Retournement de L'Etat forestier. L'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004a, pp 107- 124.
- OYONO, P.R., 2004b, One step forward, two steps back? Paradoxes of natural resource management decentralization in Cameroon, in *Journal of Modern African Studies*, vol. 42, n°1, 2004b, pp 91- 111.
- OYONO, P.R., 2006, Acteurs locaux, représentation et «politics» des éco-pouvoirs dans le Cameroun rural post- 1994, in *Canadian journal of Development Studies*, vol. XXVII, n°2, 2006, pp. 163- 185.
- PAUL JULIEN, 2001, Mes Petits amis bruns..., in *Couper au Cameroun : La SNV et la gestion durable des ressources de la forêt vierge tropicale*, Breda, Papieren Tijger, 2001, 72 p
- PLATTEAU, J.P.: Droits de propriété et gestion efficace des ressources naturelles, in *Les Séminaires de l'iddri*, n° 10, 2003, 39 p.
- RAPPAPORT, R, 1971, Nature, culture and ecological anthropology, in H. L Shapiro (ed.), *Man culture and society*, Oxford: Oxford University Press, 1971.
- REVERET, J.P. et WEBSTER, A., 2002, Economics and biodiversity management; in Le Prestre, P., Aldershot, Hampshire (dirs.), *The construction of a New International Biological Order*, Ashgate Publishing Ltd, 2002.

- SALZMAN, P.C. & ATTWOOD, D. W, 2002, Ecological anthropology; in Alan Barnard and Jonathan Spencer (eds.), *Encyclopaedia of social and cultural anthropology*, London & New York: Rutledge, 2002.
- SDDL, 1996, Soutien au développement durable dans la région Lomié/Dja, in *Document du projet*, Yaoundé, SNV, juin 1996, 47p.
- SIBANDA, B., 1999, Conduite des affaires publiques et environnement : Le rôle de la religion africaine dans l'utilisation durable des ressources naturelles au Zimbabwe, in *Arbres, Forêts et Communautés Rurales (FTPP)*, Limbé, Presbook, 1999, n°17, pp 24- 28.
- STIEGLITZ, V. F., 1999, Impact de la foresterie sociale et la gestion communautaire de la forêt, in *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique. La gestion forestière participative : une stratégie pour une gestion durable des forêts d'Afrique*, Rome, FAO, 1999, pp 235- 247.
- SUE MANKA et MANDAR TRIVEDI (éd.), 2002, Les Liens entre conservation de la diversité biologique, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, in *Document occasionnel*, UICN ; Cambridge, Royaume-Uni, 2002, 145 p.
- SUZIKI, R., 2005, The Intersection of decentralization and conflicts in natural resource management: Cases from Southeast Asia, in *working paper 17*, Ottawa, IDRC, 2005.
- VABI BOBOH, M. 2000a, Dévolution des responsabilités liées à la gestion forestière aux communautés locales : contexte et obstacles de mise en œuvre au Cameroun, in *Miméo*, Yaoundé, 2000, 87p.
- VABI BOBOH, M., 2000b, Integrating and using participatory approaches and methods in Cameroon, in Bigombé, P. (dr.), *La Décentralisation de la gestion forestière au Cameroun: Situation actuelle et perspectives*, Yaoundé, Infocom, 2000, pp 59-70.
- WADE, R., 1987, The Management of common property resources: finding a cooperative solution, in *Research Observer*, Washington, World Bank, vol. 2, n° 2, 1987.
- ZALANG, J.G, 2004, Exploitation forestière et développement local : L'exemple de la région de Dimako et de Mbang dans l'Est-Cameroun, in Bigombé Logo, P

(dir.). *Le Retournement de L'Etat forestier. L'endroit et l'envers des procédures de gestion forestière au Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2004, pp 143- 1159.

ZE MEKA, E., 1999, *La Nouvelle loi forestière du Cameroun. Les principes d'un nouveau départ*, OIBT, 1999.

ZHANG et al., (dr.), 2000, *Modelling the future of the tropical humid Forest of the Congo Basin*, in *Charlottesville*, Université de la Virginie, 2000.

LOIS ET DÉCRETS

Décret n° 94- 436- PM du 23 août 1994 fixant les modalités d'application du régime des forêts (abrogé).

Décret n° 95- 531- PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts (en vigueur).

Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE II

LISTE DES INFORMATEURS

A .Utilisateurs des ressources.

Nom de l'informateur	Age ³⁴	Ethnie	Profession/ fonction	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
Aboumoboual Carine	32	Nzimé	Agriculteur	18 Septembre 2006	Djenou
Akoumanzouk Ruben	42	Nzimé	Agriculteur	18 Septembre 2005	Djenou
Ango Sylvain	32	BAKA	Agriculteur	23 Août 2005	Bosquet
Assabidou Martin	33	Nzimé	Agriculteur	1 ^{er} Septembre 2005	Némeyong
Baka Rémy	/	BAKA	Agriculteur	09 Septembre 2005	Bosquet
Bilinga	21	BAKA	Agriculteur	24 Août 2005	Bosquet
Delphine	30	BAKA	Agriculteur	23 Août 2005	Bosquet
Ebam Bruno	45	Baka	Agriculteur	15 Septembre 2005	Abakoum
Ekoule	/	Nzimé	Agriculteur	14 Février 2006	Djenou
Ekuinta Gervais	30	Nzimé	Agriculteur	27 Août 2005	Mayang
Elimbo Dieudonné	35	Baka	Agriculteur	11 Février 2006	Bosquet
Eveline	/	Nzimé	Agriculteur	19 Septembre 2006	Djenou
Ewassa Gustave	30	Baka	Agriculteur	10 Février 2006	Bosquet
Ipando Justin	45	BAKA	Agriculteur	25 Août 2005	Bosquet
Kandja Pierre	28	BAKA	Agriculteur	25 Août 2005	Bosquet
Koundingo Samuel	63	Nzimé	Agriculteur	29 Août 2005	Mayang
Mama Gaspard	27	BAKA	Agriculteur	23 Août 2005	Bosquet
Mobom Gisèle	/	BAKA	Agriculteur	23Août 2005	Bosquet
Mobongo Rémy	40	BAKA	Agriculteur	23 Août 2005	Bosquet
Ndotolo Jobert	/	Baka	Agriculteur	28 Août 2005	Bosquet
Ngalo David	40	Baka	Agriculteur	13 Février 2006	Djenou
Ntémagang Jacques	29	Nzimé	Agriculteur	12 Septembre 2005	Djenou
Ntiba Pierre	51	Nzimé	Agriculteur	1 ^{er} Septembre 2005	Némeyong
Ozolaba Armand	45	Nzimé	Agriculteur	29 Août 2005	Mayang
Yakando Brigitte	58	BAKA	Agriculteur	18 Septembre 2005	Bosquet
Zang Marie Paule	32	Nzimé	Agriculteur	18 Septembre 2005	Djenou

³⁴ Les âges qui figurent dans ce tableau sont ceux qui nous ont été communiqués sur le terrain. Par conséquent, ils peuvent ne pas dans certain cas être authentiques. Mais la marge d'erreur peut être négligeable.

B- Autorités traditionnelles, administratives, religieuses, responsables des services techniques, d'association et des sociétés d'exploitation.

Nom de l'informateur	Profession/fonction	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
Ntoam Serge	Chef d'équipe- BEXDAN	22 Août 2005	Bosquet
Ngoula Serge	Abatteur	22 Août 2005	Bosquet
Kanga Moïse	Abatteur	22 Août 2005	Bosquet
Romuald	Machiniste	22 Août 2005	Bosquet
Zacharie	Machiniste	22 Août 2005	Bosquet
Medja Landry	Mécanicien	12 Février 2006	Bosquet
Gaston	Cubeur	14 Février 2006	Bosquet
Kanga Simon	Gestionnaire COBABO	8 Septembre 2005	Bosquet
Megouta Jean	Boussolier	10 Février 2006	Bosquet
Pa' ah Patrice	Responsable d'ONG	18 22 Août 2005	Lomié
Abada Philémon	Instituteur	11 Septembre2005	Djenou
Abiom Denise	Présidente d'association	14 Septembre2005	Djenou
Akpeh Marie	Trésorière COBABO	25 Août 2005	Bosquet
Aléokol Dacquin	Notable	1 ^{er} Septembre2005	Nemeyong
Anto Pierre	Conseiller municipal	29 Août 2005	Mayang
Anzomo Bazille	Chef de village	29 Août 2005	Mayang
Djema Christine	Chargée de la production CODEVIR	18 Septembre2005	Djenou
Djouimo François	Chef de poste forestier de Lomié	4 Septembre2005	Lomié
Kalo Pierre	Notable	25 Août 2005	Bosquet
Kamanda Raymond	Enseignant	23 Août 2005	Lomié
Kokpa Pascal	Conseiller municipal	18 Septembre 2006	Bosquet
Leedjue Giselle	Président d'association	16 Septembre2005	Djenou
Lono Miassé	Conseillé Juridique MINEF	07 Août2005	Yaoundé
Mamit Marc	Catéchiste	11 Septembre2005	Djenou
Mandjo René	Ancien d'église	30 Août 2005	Mayang
Manka Nazaire	Chef de village	15 Septembre2005	Abakoum
Mimbot Hubert	Instituteur	20 Août 2005	Mayang
Motto Séraphin	Gestionnaire CODEVIR	10 Septembre2005	Djenou
Mpélé Lazard	Président FC Nemeyong	1 ^{er} Septembre2005	Nemeyong
Mzouala Apollinaire	Notable	10 Septembre2005	Djenou
Nantéhé Madeleine	Cheftaine	16 Septembre2005	Djenou
Ndongo Simon	Président COBABO	27 Août 2005	Bosquet
Ondoua Joseph	Trésorier CODEVIR	13 Septembre2005	Djenou
Pkassélé René	Leader Baka	15 Septembre2005	Djébé
Sœur Bernadette	Religieuse	28 Août 2005	Bosquet
Tindo	Chef de village	2 Septembre2005	Bosquet
Tongama	Notable	2 Septembre2005	Bosquet
Valère	Président ASBAK ³⁵	27 Août 2005	Lomié

³⁵ Association des Baka

C- Liste des informateurs du Focus Group Discussion

Identification des participants	Profession et ethnie	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
Angolobot Serge Ekwembele Thiéry, Mapié Angilbert, Megnolo Paul, Mempomo Innocent, Minkam Lambert,	Agriculteur (Nzimé)	12 Septembre 2005	Nemeyong 1
Assien Laurent, Djihé Mandebot Vincent, Mpama Angeline, Ngwaka François, Ntanou Bertrande,	Agriculteur (Baka)	18Septembre 2005	Bosquet
Azam Flore, Bidja, Atéme Laurent, Djiel Oscar, Mbomekoum, Ndoungang Thérèse Tiba Balbine,	Agriculteur (Nzimé)	1 ^{er} Septembre 2005	Nemeyong 2

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDES D'ENTRETIEN

G. 1. GUIDE D'ENTRETIEN POUR FOCUS GROUP

I- CONTEXTE DE REFERENCE

a) - Dynamique démographique

- 1- D'où vous est venue l'idée de nommer votre village Djenou/ Bosquet ?
- 2- Que signifie ce nom ?
- 3- Qui est l'ancêtre fondateur de ce village ?
- 4- Depuis combien de temps êtes vous installé dans ce village ?
- 5- Avant votre installation dans ces lieux où vivez-vous ?
- 6- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à migrer vers ces lieux ? (guerres tribales, épidémies, recherche d'un espace vital, etc.)
- 7-

b) – structure démographique

- 1- Votre village compte combien de familles ?
- 2- Quelle est la plus grande ?
- 3- Quelle est la famille qui s'est installée en premier lieu ?
- 4- Quelle est celle qui a suivi ?
- 5- Comment s'est faite l'occupation des terres ?
(Par don de la part des premiers occupants, par ordre d'arrivée, etc.)
- 6- Quelle est la famille qui possède le plus de terre ?
- 7- Pouvez-vous nous donner les raisons ?
- 8-

c) – Système de parenté

- 1- Quel système de parenté existe-t-il dans votre village ? (Patrilinéaire, matrilineaire)
- 2- Comment se marie-t-on dans votre culture ?
- 3- Qui choisit votre partenaire ?
- 4- Après votre mariage, où résidez-vous ?
(dans la famille de l'homme ou de la femme)
- 5- Pourquoi ?

d) - Système politique

- 1- Quel type de système politique existe-t-il dans votre village ? (acéphale ou bicéphale)
- 2- Le chef commande avec qui ?
- 3- Est-ce que vous participez aux réunions, à la prise des décisions du village ?
- 4- Si oui, comment s'effectue votre participation ?
- 5- Est-ce que vous avez droits à la parole ?
- 6- Comment s'effectue la distribution des rôles et des statuts ?
- 7- Quelle est la place de la femme et de l'enfant dans cette organisation ?

e) – Activités culturelles

- 1- Quelles étaient les grandes manifestations ou fêtes de votre village ?
- 2- Comment se déroulaient-elles ?
- 3- Est-ce que vous avez un lieu précis : arbre, espace, rivière où vous allez soumettre vos problèmes quotidiens ?
- 4- Est-ce que cela donne satisfaction ?
- 5- Si oui de quelle nature ?
- 6- Quels sont les acteurs de ces cérémonies ?
- 7- A quel moment se déroulent ces activités ?
- 8- Est-ce que les populations peuvent compter sur ces cérémonies pour avoir des solutions à leurs problèmes ?

1)- Système économique

- 1- Quels sont les types d'activités économiques pratiquées dans votre village ? (agriculture, pêche, élevage, artisanat, chasse, cueillette, vente des produits manufacturés, aliments cuits, tontines, etc.)
Exemples :
Agriculture : le type et les principales cultures ?
(rentes, vivrières, d'appoint, etc.)
Activités ménagères : vin de palme, alcool distillé, plats cuisinés, etc.
Artisanat : quels sont les objets fabriqués ? ? Avec quels matériaux sont-ils fabriqués ? A quoi servent les produits de l'artisanat ?
- 2- Ces activités procurent-elles des revenus aux populations ?
- 3- Ces revenus permettent-ils aux populations de subvenir aux besoins domestiques ?

4- Si non pourquoi ?

g)- Système éducatif

1- Existe il une école dans votre village ?

2- Quel type d'école s'agit- il ?

(privé, public, confessionnel) ?

3- Qui sont les fondateurs de cette école ?

4- Quelles ont été les sources de financement ?

h)- Accès aux soins de santé

1- Existe-t-il un établissement de santé dans votre village ?

2- Si oui, est- ce un centre de santé, un poste de santé, hôpital, etc. ?

3- Qui sont les fondateurs ?

4- Quelles ont été les sources de financement ?

5- Quel est le type de soin offert ?

(opération, examens médicaux, radiologie, accouchement, vaccination, soins de santé primaire, etc. ?

7- Le dispensaire est il ouvert à tout le monde ?

i)- Nutrition

1- Quels sont les aliments que vous consommez ?

2- Quelle est leur source d'approvisionnement ?

3- Existe-t-il une classification de ces aliments ?

4- Quel est leur rôle ?

5- Quelle est la saisonnalité de ces aliments ?

6- Ces aliments sont ils destinés à la vente ou à la consommation ?

j)- Vie associative

1- Existe- t- il des associations dans votre village ?

2- Si oui, de quelle nature ?

(tontine, assistance, développement, etc.)

3- Ces regroupements sont nés quand ?

4- Pourquoi faire ?

5- Comment sont gérées ces associations?

(Y a-t-il un bureau nommé ou élu)

- 6- Quel est le profil pour être membre ?
- 7- Pourquoi créez-vous des associations ?
(cotiser de l'argent, entraide, solidarité, assistance, etc.)

k)- Conflits

- 1- Existe-t-il des conflits dans votre village ?
(relationnels, informationnels, divergences d'intérêts, divergences de systèmes de croyances, etc.)
- 2- Si oui, quelle est l'origine de ces conflits ?
- 3- Qui sont les protagonistes ?
- 4- Quel leurs statuts ?
- 4- Quelles sont les périodes de manifestation ?
- 5- Quels sont les modes de règlement ?

II- MODE D'ACCES ET DE GESTION DE L'ESPACE

a)- Mode d'accès

- 1- Quelle est la superficie de votre village ?
- 2- Qui sont vos voisins ?
- 3- Que représente l'espace /la forêt pour vous ?
- 4- Cet espace vous sert à quoi ?
- 5- Dans votre culture la terre appartient à qui ?
(bien communautaire, familial, individuel)
- 6- Existe-t-il une structure qui régit l'accès à la terre ?
- 7- Est- il permis dans votre culture que des individus n'appartenant pas à la famille ou au village deviennent propriétaires terriens ?
- 8- Comment devient-on propriétaire foncier dans votre village ? (par héritage, naissance, achat, etc.)

e)- Mode de gestion

- 1- Comment est organisée la gestion de la terre dans votre village ?
- 2- Comment marque- t- on sa présence sur un terroir ?
- 3- Existe-t-il des règles coutumières qui régissent la gestion de l'espace ?
- 4- Si oui que disent- elles ?
- 5- Assistes- t- on à une gestion concertée des espaces communautaires

surtout avec vos voisins ?

- 6- Si oui ou non, pourquoi ?
- 7- Quels sont les modes d'exploitation de l'espace en vigueur dans votre village ?
(agriculture, pêche, chasse, cueillette, jachère, etc.)

11- ACTEURS

- 1- Qui sont les initiateurs du projet ?
- 2- Quelle est la culture (la fonction) de ces acteurs ?
- 3- Que cherchent-ils exactement?
(sécurisation foncière, mise en valeur des ressources naturelles, développement des villages, positionnement politique, enrichissement, etc.)
- 4- Quelles sont les personnes qui ont véritablement soutenu cette initiative ?
(administration, ONG, élite, populations elles- mêmes)
- 5- Pourquoi cette catégorie de personne ?
- 6- Quelles sont celles qui ont octroyé leurs terres au projet ?
- 7- Cela s'est il passé par le bon vouloir des intéressés ?
- 8- Si oui, qu'attendaient- ils en retour ?
- 9- Leurs attentes ont-ils été satisfaites ?

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

G. 2. GUIDE D'ENTRETIEN POUR CONCEPTEURS ET EXECUTANTS DES PROJETS

HISTORIQUE DU PROJET

1. Quel est votre statut dans le village ?
2. Avant cette fonction que faisiez-vous ?
3. Comment est née l'idée de créer une forêt communautaire ?
4. Pourquoi une forêt communautaire au lieu de quelque chose d'autre ?
5. Comment avez-vous monté votre projet ?
(de la conception jusqu'à la réalisation)
6. Quelle est la superficie de votre forêt communautaire ?
7. Quelles sont les personnes qui ont octroyé leurs terres au projet ?
8. Cela s'est-il passé par le bon vouloir des intéressés ?
9. Si oui, qu'attendaient-ils en retour ?
10. Leurs attentes ont-elles été satisfaites ?

ACTEURS

1. Qui sont les initiateurs du projet ?
2. Que cherchaient-ils exactement ?
(sécurisation foncière, mise en valeur des ressources naturelles, développement des villages, positionnement politique, enrichissement, etc.)
3. Quels sont les acteurs qui ont véritablement soutenu cette initiative ?
(Administration, ONG, élite, populations elles-mêmes)
4. Pourquoi l'ont-ils fait ?
5. Quelle est la culture (la fonction) de ces acteurs ?
6. Comment se sont-ils appropriés ce projet ?
7. Qu'attendez-vous de ce projet ?
10. Qu'est-ce que cela a eu comme conséquence ?

TYPES D'ACTION

1. Quelles sont les actions prévues par le plan simple de gestion ?
(construction des écoles, des routes, des cases de santé, d'habitations, des puits, l'électrification, la protection de l'environnement, le reboisements, etc.)

2. Pourquoi ces actions ?
3. Qu'est ce qui a guidé le choix de ces actions ?
4. Les populations ont elles participé et approuvé le choix de ces actions ?
5. Quelles sont selon vous les actions prioritaires pour l'amélioration de vos conditions de Vie ?
6. Pensez vous quelles puissent véritablement contribuer à la résolution de vos problèmes ?

RESU LTATS

1. Votre forêt est- elle exploitée ?
2. Si oui, qui est l'exploitant ?
3. L'exploitation génère- t- elle des bénéfices ?
4. Si oui de quelle nature ?
5. Comment et par qui sont gérés ces bénéfices ?
6. Ces revenus servent à faire quoi ?
(œuvres sociale, besoin individuels) ?
7. Quelles sont les œuvres que vous avez déjà réalisées ?
8. Ces œuvres répondent- elles à vos attentes ?
9. Si oui ou non, pourquoi ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

G. 3. GUIDE D'ENTRETIEN POUR VOISINS BANTU ET PROPRIETAIRES COUTUMIERS

a)- Dynamique démographique

1. D'où vivez-vous avant votre installation dans ce village ?
2. Qui est l'ancêtre fondateur de ce village ?
3. Depuis combien de temps êtes vous installé dans ce village ?
4. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à migrer vers ces lieux ?
(recherche d'un espace vital, sécurisation foncière, etc.)

b)- Structure démographique

- 1.- Votre village compte combien de familles ?
- 2.- Quelle est la famille qui s'est installée en premier lieu ?
- 3- Les qui ont suivi ?
 - * Quelle est la famille qui possède le plus de terre ?
 - * Comment devient- on propriétaire terrien ?(Par don de la part des premiers occupants, par ordre d'arrivée, etc.)

c)- Système de parenté

- 1- Quel système de parenté existe- t-il dans votre village ?
(Patrilinéaire, matrilinéaire)
- 2- Comment se constituent les alliances ?
- 3- Après avoir noué une alliance, est ce que les parties en présence se sentent véritablement unies ?
- 4- Si oui ou non, pourquoi ?

Système Politique

- 1- Quel type de système politique (acéphale, bicéphale) existe-t-il dans votre village ?
- 2- Le chef commande avec qui ?
- 3- Est- ce que vous participez aux réunions et à la prise des décisions du village ?
- 4- Comment s'effectue la distribution des rôles et des statuts ?
- 5- Quelle est la place de la femme et de l'enfant dans cette organisation,

d)- Mode d'accès à l'espace

- 1- Quelle est la superficie de votre village ?
- 2- Qui sont vos voisins ?
- 3- Que représente l'espace/ la forêt pour vous ?
- 4- Cet espace vous sert à quoi ?
- 5- Dans votre culture la terre appartient à qui
(bien communautaire, familial, individuel)
- 6- Existe-t-il une structure qui régit l'accès à la terre ?
- 7- Est- il permis dans votre culture que des individus n'appartenant pas à votre famille deviennent propriétaires terriens ?
- 7- Si oui ou non, comment devient on propriétaire foncier ?
(par héritage, naissance, achat, etc.)

e) Mode de gestion de l'espace

- 1- Comment est organisée la gestion de la terre dans votre village ?
- 2- Comment marque-t-on sa présence sur un territoire ?
- 3- Existe-t-il des règles coutumières qui régissent la gestion de l'espace ?
- 4- Si oui que disent-elles ?
- 5- Assiste-t-on à une gestion concertée des espaces communautaires surtout avec vos voisins ?
- 6- Si oui ou non, pourquoi ?

I)- Situation Baka

- 1- Avant l'installation des Baka au Bosquet qui étaient vos voisins ?
- 2- Quelle était la nature de vos rapports ?
- 3- Comment est ce que les Baka sont arrivés, au Bosquet ?
- 4- Les qui ont autorisé leur installation en ces lieux ?
- 5- Cette arrivée est- elle bien perçue de nos jours ou alors fait-elle objet de mécontentement de la part des membres de la communauté ?
- 6- Si oui/ non, comment cela se traduit au quotidien ?
- 7- Vous sentez vous véritablement liés à ce peuple ?
- 8- Peuvent- ils véritablement se dire propriétaire de ce territoire ?

G. 4. GUIDE D'ENTRETIEN POUR MEMBRES DU BUREAU DE GESTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE

a)- sur le plan économique

- 1- Est- ce qu'il y a une exploitation forestière dans votre village ?
- 2- Si oui, qui est l'exploitant?
- 3- Avec quel personnel travaille- t- il ?
(main d'œuvre locale ou extérieure)
- 4- Cela génère- t- il des bénéfices pour la communauté ?
(en nature ou en espèces)
- 5- Comment et par qui sont gérés ces bénéfices ?
- 6- Ces revenus servent à quoi?
(œuvres sociales, besoins individuels, etc.)
- 7- Quelles sont les activités économiques pratiquées dans votre village ?
(vente de plats cuisinés, produits manufacturés, agricoles, artisanaux, chasse, etc.)
8. Quelles sont les personnes qui les pratiquent ?
9. Depuis combien de temps ces activités sont- elles pratiquées ?
10. Est-ce que cela a accru les échanges au sein de la communauté ?
11. Existe-t-il des tontines ?
12. Si oui, génèrent- elles beaucoup de revenus et à quoi sert cet argent ?

b)- Au niveau écologique

- 1- Quelle est la durée du projet et les essences exploitées ?
- 2- Est-ce qu'il y a reboisement ?
- 3- Pratique-t-on encore plus de chasse, de cueillette, d'extraction des minerais, etc. ?

c) Sur le plan social

- 1- Y a-t-il des œuvres sociales réalisées dans la communauté ?
(construction des écoles, habitations, centres de santé, puits, routes, électrification, foyers, etc.)
- 2- Avec quel argent ces œuvres ont-elles été réalisées ?
- 3- Est-ce avec l'accord de tous les membres de la communauté ?
- 4- Selon vous, qu'est- ce qui doit être fait dans votre village pour qu'il soit considéré comme développé ?
- 5- Comment procéderiez-vous pour atteindre cet objectif ?

Annexe 2 : Organigramme du GIC CODEVIR

